



First Session
Thirty-ninth Parliament, 2006

SENATE OF CANADA

*Standing Senate Committee on
National Security and Defence
Proceedings of the Subcommittee on*

Veterans Affairs

Chair:
The Honourable MICHAEL A. MEIGHEN

Wednesday, May 3, 2006
Wednesday, May 31, 2006
Wednesday, June 7, 2006

Issue No. 1

Organization meeting and

First and second meetings on:

Study on the services and benefits provided to members of the Canadian Forces, veterans of war and peacekeeping missions and members of their families in recognition of their services to Canada

APPEARING:

The Honourable Gregory Francis Thompson, P.C., M.P.
Minister of Veterans Affairs

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
trente-neuvième législature, 2006

SÉNAT DU CANADA

*Comité sénatorial permanent de la
sécurité nationale et de la défense
Délibérations du Sous-comité des*

Anciens combattants

Président :
L'honorable MICHAEL A. MEIGHEN

Le mercredi 3 mai 2006
Le mercredi 31 mai 2006
Le mercredi 7 juin 2006

Fascicule n° 1

Réunion d'organisation et

Première et deuxième réunions concernant :

L'étude sur les services et les avantages sociaux offerts aux membres des Forces canadiennes, aux anciens combattants, aux membres des missions de maintien de la paix et à leurs familles en reconnaissance des services rendus au Canada

COMPARAÎT :

L'honorable Gregory Francis Thompson, C.P., député
ministre des Anciens combattants

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE SUBCOMMITTEE ON VETERANS AFFAIRS

The Honourable Michael A. Meighen, *Chair*
The Honourable Joseph A. Day, *Deputy Chair*
and

The Honourable senators:

Atkins	Kenny
Forrestall	* LeBreton
* Hays	(or Comeau)
(or Fraser)	

*Ex officio members

(Quorum 3)

Changes in membership of the subcommittee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the subcommittee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Cochrane substituted for that of the Honourable Senator Forrestall (*Tuesday, May 30, 2006*).

The name of the Honourable Senator Forrestall substituted for that of the Honourable Senator Cochrane (*Thursday, June 1, 2006*).

The name of the Honourable Senator Dallaire substituted for that of the Honourable Senator Day (*Wednesday, June 7, 2006*).

The name of the Honourable Senator Day substituted for that of the Honourable Senator Dallaire (*Wednesday, June 7, 2006*).

LE SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

Président : L'honorable Michael A. Meighen
Vice-président : L'honorable Joseph A. Day
et

Les honorable sénateurs :

Atkins	Kenny
Forrestall	* LeBreton
* Hays	(ou Comeau)
(ou Fraser)	

*Membres d'office

(Quorum 3)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suite :

Le nom de l'honorable sénateur Cochrane substitué à celui de l'honorable sénateur Forrestall (*le mardi 30 mai 2006*).

Le nom de l'honorable sénateur Forrestall substitué à celui de l'honorable sénateur Cochrane (*le jeudi 1^{er} juin 2006*).

Le nom de l'honorable sénateur Dallaire substitué à celui de l'honorable sénateur Day (*le mercredi 7 juin 2006*).

Le nom de l'honorable sénateur Day substitué à celui de l'honorable sénateur Dallaire (*le mercredi 7 juin 2006*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, May 11, 2006:

The Honourable Senator Day moved, seconded by the Honourable Senator Dallaire:

That the Standing Senate Committee on National Security and Defence be authorized to undertake a study on:

- (a) the services and benefits provided to members of the Canadian Forces, veterans of war and peacekeeping missions and members of their families in recognition of their services to Canada, in particular examining:
 - access to priority beds for veterans in community hospitals;
 - availability of alternative housing and enhanced home care;
 - standardization of services throughout Canada;
 - monitoring and accreditation of long term care facilities;
- (b) the commemorative activities undertaken by the Department of Veterans Affairs to keep alive for all Canadians the memory of the veterans achievements and sacrifices;
- (c) the implementation of the recently enacted Veterans Charter;

That the papers and evidence received and taken during the First Session of the Thirty-eighth Parliament be referred to the Committee; and

That the Committee report to the Senate from time to time, no later than June 30, 2007.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 11 mai 2006 :

L'honorable sénateur Day propose, appuyé par l'honorable sénateur Dallaire,

Que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit autorisé à entreprendre une étude sur :

- a) les services et les avantages sociaux offerts aux membres des Forces canadiennes, aux anciens combattants, aux membres des missions de maintien de la paix et à leurs familles en reconnaissance des services rendus au Canada, et vérifier notamment :
 - l'accès à des lits prioritaires pour les anciens combattants dans les hôpitaux communautaires;
 - la disponibilité de centres d'hébergement et de meilleurs soins à domicile;
 - l'uniformisation des services dans tout le Canada;
 - la surveillance et l'agrément des établissements de soins de longue durée;
- b) les activités commémoratives organisées par le ministère des Anciens combattants pour rappeler à tous les Canadiens les réalisations et les sacrifices des anciens combattants;
- c) la mise en œuvre de la Charte des anciens combattants adoptée récemment;

Que les mémoires reçus et les témoignages entendus durant la première session de la trente-huitième législature soient déférés au Comité;

Que le Comité fasse périodiquement rapport au Sénat, au plus tard le 30 juin 2007.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, May 3, 2006

(1)

[English]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day in room 172-E, Centre Block, at 12:05 p.m., for the purpose of organization, pursuant to Rule 88.

Members of the subcommittee present: The Honourable Senators Day, Forrestall, Kenny and Meighen (4).

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to Rule 88, the clerk of the subcommittee presided over the election of the chair.

The Honourable Senator Kenny moved, that the Honourable Senator Meighen be chair of the subcommittee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Meighen assumed the chair and made opening remarks.

The Honourable Senator Forrestall moved that the Honourable Senator Day be deputy chair of this subcommittee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Kenny moved:

That the chair and deputy chair be empowered to make decisions on behalf of the subcommittee with respect to its agenda, to invite witnesses and schedule hearings.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Kenny moved:

That the subcommittee print its proceedings; and

That the chair be authorized to adjust this number to meet demand.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Kenny moved:

That pursuant to rule 89, the chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of the evidence when a quorum is not present, provided that a representative of the government and a representative from the opposition are present.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Forrestall moved:

That the subcommittee ask the Library of Parliament to assign research analysts to the subcommittee;

That the chair be authorized to seek authority from the Senate to engage the services of such counsel and technical, clerical and other personnel as may be necessary for the purpose of the subcommittee's examination and consideration of such bills, subject-matters of bills and estimates as are referred to it;

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 3 mai 2006

(1)

[Traduction]

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 h 5, dans la pièce 172-E de l'édifice du Centre, en vue d'organiser ses travaux, conformément à l'article 88 du Règlement.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Day, Forrestall, Kenny et Meighen (4).

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'article 88 du Règlement, le greffier préside à l'élection du président.

L'honorable sénateur Kenny propose que l'honorable sénateur Meighen soit élu président du sous-comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Meighen prend place au fauteuil et fait une déclaration.

L'honorable sénateur Forrestall propose que l'honorable sénateur Day soit élu vice-président du sous-comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Kenny propose :

Que le président et le vice-président soient autorisés à prendre des décisions au nom du sous-comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Kenny propose :

Que le sous-comité fasse imprimer ses délibérations; et

Que le président soit autorisé à déterminer le nombre d'exemplaires à imprimer pour répondre à la demande.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Kenny propose :

Que, conformément à l'article 89 du Règlement, le président soit autorisé à tenir des réunions pour entendre les témoignages et à en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un représentant du gouvernement et un représentant de l'opposition soient présents.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Forrestall propose :

Que le sous-comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des attachés de recherche au sous-comité;

Que le président soit autorisé à demander au Sénat la permission de retenir les services de conseillers juridiques, de techniciens, d'employés de bureau et d'autres personnes, au besoin, pour aider le comité à examiner les projets de loi, la teneur de ces derniers et les prévisions budgétaires qui lui sont renvoyés;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the subcommittee; and

That the chair, on behalf of the subcommittee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries and draft reports.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Forrestall moved:

That, pursuant to section 32 of the Financial Administration Act, and Section 7, Chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority to commit funds be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the Clerk of the subcommittee; and

That, pursuant to section 34 of the Financial Administration Act, and Section 8, Chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority for certifying accounts payable by the Subcommittee be conferred individually on the Chair, the Deputy Chair, and the Clerk of the Subcommittee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Forrestall moved:

That the Subcommittee empower the Chair and Deputy Chair, as required, one or more members of the Subcommittee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the subcommittee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Forrestall moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to:

- 1) determine whether any member of the Subcommittee is on "official business" for the purposes of paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998; and
- 2) consider any member of the subcommittee to be on "official business" if that member is: (a) attending a function, event or meeting related to the work of the subcommittee; or (b) making a presentation related to the work of the subcommittee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Forrestall moved:

That, pursuant to the Senate guidelines for witness expenses, the subcommittee may reimburse reasonable travelling and living expenses for one witness from any one organization and payment will take place upon application, but that the chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

The question being put on the motion, it was adopted.

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services des experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et

Que le président, au nom du sous-comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et de projets de rapport.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Forrestall propose :

Que, conformément à l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques et à l'article 7, chapitre 3 :06, du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'engager les fonds du comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et au greffier du sous-comité; et

Que, conformément à l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques et à l'article 8, chapitre 3 :06, du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du sous-comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et au greffier du sous-comité;

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Forrestall propose :

Que le sous-comité autorise le président et le vice-président à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du sous-comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du sous-comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Forrestall propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à :

- 1) déterminer si un membre du comité a rempli un « engagement public » aux fins de l'alinéa 8(3)a) de la Politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998; et
- 2) considérer qu'un membre du comité remplit un « engagement public » si ce membre : a) assiste à une réception, à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité; ou b) fait un exposé ayant trait aux travaux du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Forrestall propose :

Que, conformément, aux lignes directrices concernant les frais de déplacement des témoins, le sous-comité rembourse les dépenses raisonnables de voyage et d'hébergement à un témoin par organisme, après qu'une demande de remboursement a été présentée, mais que le président soit autorisé à permettre le remboursement de dépenses à un deuxième témoin de ce même organisme en cas de circonstances exceptionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

It was agreed that the chair be authorized to seek permission from the main committee to examine the following order of reference:

That the Senate Committee on National Security and Defence be authorized to undertake a study on:

(a) the services and benefits provided to members of the Canadian Forces, veterans of war and peacekeeping missions and members of their families in recognition of their services to Canada, in particular examining:

- access to priority beds for veterans in community hospitals;
- availability of alternative housing and enhanced home care;
- standardization of services throughout Canada;
- monitoring and accreditation of long term care facilities;

(b) the commemorative activities undertaken by the Department of Veterans Affairs to keep alive for all Canadians the memory of the veterans achievements and sacrifices; and

(c) the implementation of the recently enacted Veterans Charter;

That the papers and evidence received and taken during the First Session of the Thirty-eighth Parliament be referred to the Committee;

That the committee report to the Senate from time to time, no later than June 30, 2007.

At 12:40 p.m., pursuant to rule 92(2)(e) the subcommittee proceeded in camera for consideration of a draft agenda.

At 1:00 p.m., the subcommittee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, May 31, 2006

(2)

[English]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day, at 12:18 p.m. in room 9, Victoria Building, the Chair, the Honourable Michael Meighen, presiding.

Members of the subcommittee present: The Honourable senators Atkins, Cochrane, Kenny and Meighen (4).

In attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament: James Cox, Analyst.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Il est convenu que le président soit autorisé à demander au comité permanent l'autorisation d'examiner l'ordre de renvoi suivant :

Que le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense soit autorisé à entreprendre une étude sur :

a) les services et les avantages sociaux offerts aux membres des Forces canadiennes, aux anciens combattants, aux membres des missions de maintien de la paix et à leurs familles en reconnaissance des services rendus au Canada, et à vérifier notamment :

- l'accès à des lits prioritaires pour les anciens combattants dans les hôpitaux communautaires;
- la disponibilité de centres d'hébergement et de meilleurs soins à domicile;
- l'uniformisation des services dans tout le Canada;
- la surveillance et l'agrément des établissements de soins de longue durée;

b) les activités commémoratives organisées par le ministère des Anciens combattants pour rappeler à tous les Canadiens les réalisations et les sacrifices des anciens combattants;

c) la mise en oeuvre de la Charte des anciens combattants adoptée récemment;

Que les mémoires reçus et les témoignages entendus durant la première session de la trente-huitième législature soient renvoyés au comité;

Que le comité fasse périodiquement rapport au Sénat, au plus tard le 30 juin 2007.

À 12 h 40, conformément à l'alinéa 92(2)e) du Règlement, le comité se réunit à huis clos pour examiner l'avant-projet d'ordre du jour.

À 13 heures, le sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 31 mai 2006

(2)

[Traduction]

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 h 18, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Michael Meighen (*président*).

Membres du sous-comité présents : Les honorables sénateurs Atkins, Cochrane, Kenny et Meighen (4).

Également présent : De la Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement : James Cox, analyste.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, May 11, 2006, and by the Standing Senate Committee on National Security and Defence on Monday, May 8, 2006, the subcommittee began its study on the services and benefits provided to veterans in recognition of their services to Canada.

APPEARING:

The Honourable Gregory Francis Thompson, P.C., M.P.,
Minister of Veterans Affairs.

WITNESSES:

Veterans Affairs Canada:

Jack Stagg, Deputy Minister;
Verna Bruce, Associate Deputy Minister;
Brian Ferguson, Assistant Deputy Minister, Veterans Services;

Robert Mercer, Assistant Deputy Minister, Public Programs
and Communications.

Veterans Review and Appeal Board:

Victor Marchand, Chair.

The Chair made an opening statement.

Minister Thompson made a presentation and responded to questions.

Mr. Stagg, Mr. Ferguson, Mr. Mercer and Ms. Bruce responded to questions.

The Chair made a closing statement.

At 1:30 p.m., the subcommittee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, June 7, 2006

(3)

[*English*]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day, at 12:11 p.m. in room 9, Victoria Building, the Chair, the Honourable Michael Meighen, presiding.

Members of the subcommittee present: The Honourable senators Atkins, Dallaire, Kenny and Meighen (4).

Other senator present: The Honourable Senator Downe (1).

In attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament: James Cox, Analyst.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Thursday, May 11, 2006, the subcommittee continued its study on the services and benefits provided to veterans in recognition of their services to Canada.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 11 mai 2006 et par le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, le lundi 8 mai 2006, le sous-comité entreprend son étude sur les services et les avantages sociaux offerts aux anciens combattants en reconnaissance des services rendus au Canada.

COMPARAÎT :

L'honorable Gregory Francis Thompson, C.P., député,
ministre des Anciens combattants.

TÉMOINS :

Anciens combattants Canada :

Jack Stagg, sous-ministre;
Verna Bruce, sous-ministre déléguée;
Brian Ferguson, sous-ministre adjoint, Services aux anciens combattants;

Robert Mercer, sous-ministre adjoint, Programmes publics et communications.

Tribunal des anciens combattants (révision et appel) :

Victor Marchand, président.

Le président fait une déclaration.

Le ministre Thompson fait une déclaration et répond aux questions.

M. Stagg, M. Ferguson, M. Mercer et Mme Bruce répondent aux questions.

Le président fait une dernière déclaration.

À 13 h 30, le sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 7 juin 2006

(3)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 h 11, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Michael Meighen (*président*).

Membres du sous-comité présents : Les honorables sénateurs Atkins, Dallaire, Kenny et Meighen (4).

Autre sénateur présent : L'honorable Senator Downe (1).

Également présent : De la Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement : James Cox, analyste.

Aussi présent : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 11 mai 2006, le sous-comité poursuit son étude sur les services et les avantages sociaux offerts aux anciens combattants en reconnaissance des services rendus au Canada.

*WITNESSES:**The Royal Canadian Legion:*

Mary Ann Burdett, Dominion President;
Pierre Allard, Service Bureau Director.
Senator Atkins made a presentation to Ms. Burdett.
The Chair made an opening statement.
Ms. Burdett made a presentation.
Ms. Burdett and Mr. Allard responded to questions.
The Chair made a closing statement.
At 1:28 p.m., the subcommittee adjourned to the call of the Chair.

*ATTEST:**TÉMOINS :**Légion royale canadienne :*

Mary Ann Burdett, présidente nationale;
Pierre Allard, directeur du bureau d'entraide.
Le sénateur Atkins fait un don à Mme Burdett.
Le président fait une déclaration.
Mme Burdett fait une déclaration.
Mme Burdett et M. Allard répondent aux questions.
Le président fait une dernière déclaration.
À 13 h 28, le sous-comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du sous-comité,

Keli Hogan

Clerk of the Subcommittee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 3, 2006

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:05 p.m., pursuant to rule 88 of the *Rules of the Senate*, to organize the activities of the committee.

[English]

Keli Hogan, Clerk of the Committee: Honourable senators, there is a quorum. As clerk of the subcommittee it is my duty to preside over the election of the chair. I am ready to receive a motion to that effect. Are there any nominations?

Senator Kenny: I would like to nominate Senator Meighen.

Ms. Hogan: Are there other nominations?

Senator Kenny: I would like to close the nominations.

Ms. Hogan: It is moved by the Honourable Senator Kenny that the Honourable Senator Meighen do take the chair of the subcommittee. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

Ms. Hogan: I invite Senator Meighen to take the chair.

Senator Michael A. Meighen (*Chairman*) in the chair.

The Chairman: I am honoured, colleagues, by your continued confidence and I look forward to working with you on this subcommittee again.

The second order of business is the election of a deputy chair.

Senator Forrestall: I move that the distinguished honourable senator from New Brunswick, with the reputation for concern for all Canadians, including those with the distinction known as veterans, be the deputy chair of this committee, which you chair, sir.

The Chairman: Thank you, Senator Forrestall. I presume you are referring to he who follows night.

Senator Forrestall: Of course.

The Chairman: Nominations being closed, Senator Day is elected by acclamation.

Next item is the agenda and procedure committee. Would somebody care to move that the chair and deputy chair be empowered to make decisions on behalf of the subcommittee with respect to agendas, to invite witnesses and to schedule hearings?

Senator Kenny: So moved.

The Chairman: All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 3 mai 2006

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui à 12 h 05, conformément à l'article 88 du *Règlement du Sénat*, pour organiser les activités du comité.

[Traduction]

Keli Hogan, greffière du comité : Honorables sénateurs, je constate que nous avons le quorum. À titre de greffière du sous-comité, il est de mon devoir de présider à l'élection de la présidence. Je suis prête à recevoir une motion à cet effet. Y a-t-il des mises en candidature?

Le sénateur Kenny : J'aimerais proposer la candidature du sénateur Meighen.

Mme Hogan : Y a-t-il d'autres mises en candidature?

Le sénateur Kenny : J'aimerais qu'on mette fin aux mises en candidature.

Mme Hogan : Il est proposé par l'honorable sénateur Kenny que l'honorable sénateur Meighen assume la présidence du sous-comité. Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

Des voix : D'accord.

Mme Hogan : J'invite le sénateur Meighen à prendre place au fauteuil.

Le sénateur Michael A. Meighen (*président*) occupe le fauteuil.

Le président : Je vous sais gré, chers collègues, de m'avoir renouvelé votre confiance et j'ai hâte de travailler avec vous de nouveau au sous-comité.

Le point n° 2 à l'ordre du jour est l'élection à la vice-présidence.

Le sénateur Forrestall : Je propose que l'honorable sénateur du Nouveau-Brunswick, qui a la réputation de se préoccuper de tous les Canadiens, y compris des distingués Canadiens connus sous le nom d'anciens combattants, soit élu vice-président de ce comité, que vous présidez, monsieur.

Le président : Merci, sénateur Forrestall. Je présume que vous voulez parler de celui qui suit la nuit.

Le sénateur Forrestall : Bien entendu.

Le président : Les mises en candidature étant closes, le sénateur Day est élu par acclamation.

Le point suivant à l'ordre du jour porte sur le Comité du programme et de la procédure. Quelqu'un voudrait-il bien proposer que le président et le vice-président soient autorisés à prendre des décisions au nom du sous-comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences?

Le sénateur Kenny : J'en fais la proposition.

Le président : Tous ceux en faveur?

Des voix : D'accord.

The Chairman: We need a motion to print the subcommittee's proceedings.

Senator Kenny: So moved.

The Chairman: Thank you, Senator Kenny.

Senator Forrestall: Do we print enough of those? Were enough printed last year to meet all the demands but not too many?

Ms. Hogan: We print the number required. If we require additional ones, we make the request.

The Chairman: I think Senator Kenny's motion included the fact that the chair set the number to meet demand.

Would somebody move authorization to hold meetings when a quorum is not present?

Senator Kenny: You can take testimony with how many people?

Ms. Hogan: Two.

The Chairman: I should read the motion: That, pursuant to rule 89, the chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of the evidence when a quorum is not present, provided that a member of the subcommittee from both the government and opposition be present.

Senator Kenny: So moved.

The Chairman: All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Would somebody move that the subcommittee ask the Library of Parliament to assign research staff to the subcommittee and that the chair be authorized to seek authority from the Senate to engage the services of such counsel and technical, clerical and other personnel as may be necessary for the purpose of the subcommittee's examination and consideration of such bills, subject matters of bills and estimates as are referred to it; that the subcommittee on agenda and procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee; and that the chair, on behalf of the subcommittee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries and draft reports?

Senator Kenny: So moved.

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: May we have a motion to commit funds and certify accounts.

An Hon. Senator: So moved.

The Chairman: We need a motion on travel: That the subcommittee empower the chair and deputy chair, as required, to designate one or more members of the subcommittee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the subcommittee.

Senator Forrestall: So moved.

Le président : Nous avons besoin d'une motion pour l'impression des délibérations du comité.

Le sénateur Kenny : J'en fais la proposition.

Le président : Merci, sénateur Kenny.

Le sénateur Forrestall : En imprimons-nous suffisamment? En avons-nous imprimé suffisamment l'an dernier pour répondre à toutes les demandes, mais pas trop?

Mme Hogan : Nous imprimons le nombre requis. Si nous avons besoin d'exemplaires additionnels, nous en faisons la demande.

Le président : Je crois que la motion du sénateur Kenny incluait le fait que le président établit le nombre voulu pour répondre à la demande.

Quelqu'un veut-il proposer la motion portant sur l'autorisation à tenir des réunions en l'absence de quorum?

Le sénateur Kenny : Vous pouvez entendre des témoignages avec combien de gens?

Mme Hogan : Deux.

Le président : Je vais lire la motion : Que, conformément à l'article 89 du Règlement, la présidence soit autorisée à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un membre du sous-comité du gouvernement et de l'opposition soient présents.

Le sénateur Kenny : J'en fais la proposition.

Le président : Tous ceux en faveur?

Des voix : D'accord.

Le président : Quelqu'un veut-il proposer que le sous-comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter du personnel de recherche auprès du sous-comité et que la présidence soit autorisée à demander au Sénat la permission de retenir les services de conseillers juridiques, de personnel technique, d'employés de bureau et d'autres personnes au besoin, pour aider le sous-comité à examiner les projets de loi, la teneur de ces derniers et les prévisions budgétaires qui lui sont déférés; que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services d'experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et que la présidence, au nom du sous-comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et de projets de rapport?

Le sénateur Kenny : J'en fais la proposition.

Des voix : D'accord.

Le président : Puis-je avoir une motion accordant l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer?

Une voix : J'en fais la proposition.

Le président : Nous avons besoin d'une motion sur les voyages : Que le sous-comité autorise le président et le vice-président à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du sous-comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du sous-comité.

Le sénateur Forrestall : J'en fais la proposition.

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: With respect to members travelling on committee business, that the chair and deputy chair be authorized to 1) determine whether any member of the subcommittee is on official business for the purposes of paragraph 8(3)(a) of the senators attendance policy, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998; and 2) consider any member of the subcommittee to be on official business if that member is: (a) attending a function, event or meeting related to the work of the subcommittee; or (b) making a presentation related to the work of the subcommittee.

Senator Forrestall: That brings into line changes that have been made —

The Chairman: You are the deputy, with all the additional salary that goes with that, Senator Day.

Senator Day: Sorry to be late.

The Chairman: We are going through the standard motions; we just hit No. 10. Do we need a motion for the time slot?

Ms. Hogan: No.

The Chairman: I thought Senator Forrestall had moved the travelling and living expenses. All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Is that all our official business?

Now we move to the order of reference?

I hope you have a copy of the draft order of reference, which as it stands now is exactly the same as in the previous Parliament. I have one suggestion; you may have other suggestions. If I may take the initiative here, look at subparagraph (c), the need for an updated Veterans Charter. We do have that charter. It is in existence. Would you consider replacing (c) with these words: Examine the implementation of the recently enacted new Veterans Charter?

Senator Day: Exactly.

The Chairman: Examine the implementation of the new veterans charters.

Senator Forrestall: So moved.

The Chairman: Are there any other changes any member has to suggest?

Senator Kenny: It may not require a change, but just in the context of the work of the subcommittee, I met during the break with the new ombudsman.

The Chairman: Who replaced Marin?

Senator Kenny: Yes. I believe he is undertaking a study to see how well widows or survivors are faring; whether the benefits were appropriate; whether the process of breaking the news to survivors is done in the right way; and it occurred to me that that was something that might be of interest to your subcommittee.

Des voix : D'accord.

Le président : Concernant les membres qui voyagent pour les affaires du comité, que le président et le vice-président soient autorisés à 1) déterminer si un membre du sous-comité accomplit un engagement officiel aux fins de l'alinéa 8(3)a) de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998; et 2) considérer qu'un membre du sous-comité accomplit un engagement officiel si ce membre : a) exerce une fonction ou assiste à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du sous-comité; ou b) fait un exposé ayant trait aux travaux du sous-comité.

Le sénateur Forrestall : Cela correspond aux changements qui ont été apportés...

Le président : Vous êtes le vice-président, avec tout le salaire additionnel qui vient avec, sénateur Day.

Le sénateur Day : Désolé d'être en retard.

Le président : Nous votons sur les motions courantes; nous en sommes à la dixième. Avons-nous besoin d'une motion sur l'horaire des séances régulières?

Mme Hogan : Non.

Le président : Je pensais que le sénateur Forrestall avait proposé la motion portant sur les frais de déplacement des témoins. Tous ceux qui sont en faveur?

Des voix : D'accord.

Le président : Est-ce tout pour nos travaux officiels?

Nous passons maintenant à l'ordre de renvoi?

J'espère que vous avez un exemplaire de l'ordre de renvoi qui, sous sa forme actuelle, est actuellement le même que lors de la législature précédente. J'ai une suggestion à faire; vous pouvez en avoir d'autres. Si vous me permettez de commencer, voyez l'alinéa c), la nécessité de réviser la Charte des anciens combattants. Nous avons cette charte. Elle existe. Seriez-vous d'accord pour remplacer l'alinéa c) par ces mots : Examiner la mise en oeuvre de la nouvelle Charte des anciens combattants récemment promulguée?

Le sénateur Day : Tout à fait.

Le président : Examiner la mise en oeuvre de la nouvelle Charte des anciens combattants.

Le sénateur Forrestall : J'en fais la proposition.

Le président : Avez-vous d'autres changements à proposer?

Le sénateur Kenny : Cela ne nécessite peut-être pas un changement, mais dans le contexte des travaux du sous-comité, j'ai rencontré pendant la pause le nouvel ombudsman.

Le président : Qui a remplacé Marin?

Le sénateur Kenny : Oui. Je crois qu'il entreprend une étude pour savoir comment s'en sortent les veuves ou les survivants; si les prestations ont été appropriées; si la procédure consistant à annoncer la nouvelle aux survivants est appliquée de la bonne manière; et il m'est venu à l'esprit que c'était quelque chose qui

You could go back to the Chicoutimi, or the blue-on-blue friendly fire deaths, and work through that process. I think that the government has taken an interesting initiative with the allocation of \$250,000 to the families of each of the four who have died. My impression is that that has not been extended to the other families. I suggest some form of general review, starting with the notification process and carrying through to who is assigned to the next of kin. Sometimes it is tricky, because if the individual is newly married, the parents may find themselves out of the loop because the attention would be focused on the bride. Sometimes there may have been a partner, but the parents are the ones who are in the loop and the partner less so.

There are a number of issues, as you look at it, in addition to the financial ones, but on the financial ones the subcommittee may want to consider whether, if there was a quarter of a million dollars for those four, perhaps there should be something retroactive for the others. I put that on the table for consideration, and if it meets with favour, you may find it fits into this order of reference, or you may want to vary the reference to accommodate it.

The Chairman: Should we go in camera for this discussion? We want to discuss financial matters too. If so, how do we go in camera — do we just do it?

Senator Kenny: With reporting or without — how do you want it done?

Senator Forrestall: We should have it in camera, but with reporting, so we will know what we have been talking about.

The Chairman: Is that agreeable to everybody?

Senator Day: What does in camera with recording mean — not in camera?

Senator Kenny: It means people who do not belong here leave, but we have a written record of what was said and decided. In other words, the reporters and translators stay, but people who are on the senators' staff, or other people in the room, leave.

Senator Day: The recording does not become part of our official record.

Senator Kenny: It is something we have access to. The only reason for having the recording is to go back afterwards and say, "Yes, we did agree to this."

The Chairman: I am in your hands, but do we need to go in camera to discuss future business? Is there any requirement to do so?

Ms. Hogan: No.

The Chairman: Let us see how the discussion proceeds. If we get into an area that we would rather just discuss among ourselves, we will go in camera. In the meantime, we will continue

pourrait intéresser votre sous-comité. Vous pourriez reparler du Chicoutimi, ou des décès causés par des tirs amis, et examiner ce processus. Je crois que le gouvernement a pris une initiative intéressante en accordant 250 000 \$ aux familles de chacun des quatre qui sont morts. J'ai l'impression que ce montant n'a pas été accordé aux autres familles. Je propose une forme quelconque d'examen général, commençant avec le processus de notification et se poursuivant jusqu'à la personne désignée pour communiquer avec les parents proches. C'est parfois délicat parce que si la personne est un nouveau marié, les parents peuvent se retrouver hors coup parce que l'attention est axée sur la mariée. Parfois il peut y avoir eu un partenaire, mais les parents sont ceux qui sont mis au courant, avant le partenaire.

Il y a diverses questions, outre les questions financières, mais au sujet de ces dernières, le sous-comité pourrait vouloir examiner, étant donné qu'il y a eu un quart de million de dollars pour ces quatre, s'il devrait peut-être y avoir quelque chose de rétroactif pour les autres. Je propose l'étude de cette question, et si vous êtes d'accord, vous pouvez estimer qu'elle est du ressort de cet ordre de renvoi, ou vous pouvez vouloir le changer pour en tenir compte.

Le président : Devrions-nous poursuivre cette discussion à huis clos? Nous voulons discuter de questions financières également. Le cas échéant, comment passons-nous au huis clos — nous contentons-nous de le faire?

Le sénateur Kenny : Avec ou sans transcription — comment voulez-vous que ce soit fait?

Le sénateur Forrestall : Nous devrions avoir cette discussion à huis clos, mais avec transcription, de sorte que nous saurons de quoi nous avons parlé.

Le président : Tout le monde est d'accord?

Le sénateur Day : Que signifie à huis clos avec enregistrement — pas à huis clos?

Le sénateur Kenny : Cela signifie que les gens qui n'appartiennent pas au comité quittent la salle, mais nous avons un compte rendu écrit de ce qui a été dit et décidé. Autrement dit, les sténographes et les interprètes restent, mais les personnes qui font partie du personnel des sénateurs, ou d'autres personnes qui se trouvent dans la salle, sortent.

Le sénateur Day : L'enregistrement ne fait pas partie de notre compte rendu officiel.

Le sénateur Kenny : C'est quelque chose auquel nous avons accès. La seule raison d'avoir l'enregistrement c'est que nous pouvons revenir par la suite et dire : « oui, nous avons convenu de cela. »

Le président : Je m'en remets à vous, mais avons-nous besoin de discuter des travaux futurs à huis clos? Sommes-nous obligés de le faire?

Mme Hogan : Non.

Le président : Voyons voir comment se poursuit la discussion. Si nous abordons un domaine dont nous voudrions seulement discuter entre nous, nous continuerons à huis clos. Entre-temps,

as is. My other comment would be, Senator Kenny, whether (a) would cover the work of the ombudsman — the subjects he is looking into.

Senator Day: Can we say “provided to veterans of war and peacekeeping missions and their families,” or do we put it in a bullet? Paragraph (a) just mentions the veteran; and some of what Senator Kenny was talking about is the families, the survivors.

The Chairman: I think that is a good suggestion.

Senator Kenny: You might want to add “families and loved ones.”

The Chairman: Sometimes members of families are not loved. Could we say “next of kin and families”?

Senator Kenny: My point is that at some point, next of kin switches from meaning parents. At the point it becomes a common law relationship, it switches, but sometimes it is unclear. The issue has become acute in the United States, where there is obviously a much higher volume, and the people associated with this have not had the ability to do it correctly. It has been a mess from the get-go.

Senator Forrestall: Mr. Chairman, does not every member of the Canadian Armed Forces list their own choice of next of kin? It might be as remote and cold as “my estate,” but they list it; and I think that we should continue to adhere to whatever that list is because it will reflect, 100 per cent of the time, precisely the wish of the person or persons.

Senator Kenny: The experience I am referring to has shown that it has not. The classic example would be a newly married master corporal who lists his wife as the next of kin. He is 24 years old and his parents still feel a close connection to him. All of the services and benefits go to the wife, but often the parents need as much counselling as she does. She has only known him for two years or 18 months or whatever, and they have known him for 24 years.

It would be better to ensure both parties were provided with counselling and assistance. The wife would get the funding, but it is the other support, the notifications and getting the remains back in one piece. There have been examples of opening the casket and discovering the wrong body. There have been problems with the escort officers leaving too soon and people not being able to find their way through the bureaucracy to get what they needed.

The Chairman: Do you not think that might be covered under “services and benefits”?

Senator Kenny: If that is the sense of the meeting, I am happy with that.

The Chairman: I am having trouble defining it from the other side, unless we put in some reference to the ombudsman’s work or responsibilities.

nous continuerons comme maintenant. Sénateur Kenny, je me demande si l’alinéa a) couvrirait le travail de l’ombudsman — les sujets qu’il examine.

Le sénateur Day : Pouvons-nous dire « offerts aux anciens combattants des missions de guerre et de maintien de la paix et à leurs familles », ou devons-nous le mettre dans un point centré? L’alinéa a) mentionne seulement les anciens combattants; et une partie de ce dont parlait le sénateur Kenny s’applique aux familles, aux survivants.

Le président : Je crois que c’est une bonne suggestion.

Le sénateur Kenny : Vous pourriez vouloir ajouter « familles et aux êtres chers ».

Le président : Parfois, des membres de la famille ne sont pas des êtres chers. Pourrions-nous dire « les proches parents et les familles »?

Le sénateur Kenny : Ce que je veux dire c’est qu’à un moment donné, les proches parents ne signifient plus les parents. Quand ça devient une union de fait, cela change, mais parfois ce n’est pas clair. La question s’est posée de façon aiguë aux États-Unis où, évidemment, le volume est beaucoup plus élevé, et les personnes qui y ont été associées n’ont pas eu la possibilité de le faire correctement. Cela a été un fouillis dès le départ.

Le sénateur Forrestall : Monsieur le président, chaque membre des Forces armées canadiennes n’établit-il pas lui-même sa propre liste de proches parents? Ce pourrait être aussi impersonnel que « ma succession », mais ils en font la liste; et je crois que nous devrions continuer de respecter cette liste quelle qu’elle soit parce qu’elle reflétera, chaque fois, précisément le désir de la personne ou des personnes.

Le sénateur Kenny : L’expérience à laquelle je fais allusion a montré que ce n’est pas le cas. L’exemple classique serait un caporal-chef nouvellement marié qui désigne sa femme comme proche parent. Il a 24 ans et ses parents estiment encore lui être étroitement liés. Tous les services et prestations vont à l’épouse, mais souvent les parents ont besoin d’autant de counselling qu’elle. Elle ne l’a connu que pendant deux ans ou 18 mois par exemple, et ils l’ont connu pendant 24 ans.

Il vaudrait mieux s’assurer qu’on fournit aux deux parties du counselling et de l’aide. L’épouse obtiendrait le financement, mais il s’agit de l’autre soutien, des notifications et de ramener les restes en un morceau. Il y a eu des exemples où on a ouvert le cercueil pour constater que ce n’était pas le bon corps. Il y a eu des problèmes avec les officiers d’accompagnement qui sont partis trop tôt et des gens qui n’ont pu s’y retrouver dans la bureaucratie pour obtenir ce dont ils avaient besoin.

Le président : Ne pensez-vous pas que cela pourrait être couvert sous « prestations et services »?

Le sénateur Kenny : Si c’est le sens de la réunion, cela me satisfait.

Le président : J’ai de la peine à le définir de l’autre côté, à moins que nous mettions une référence au travail ou aux responsabilités de l’ombudsman.

Senator Kenny: If the other members of the committee feel this is a worthwhile subject, and if so, that it is covered under (a), I would not object.

The Chairman: Senator Day, you are a lawyer.

Senator Day: When you introduce this, would you feel that it is clearly understood that “services and benefits provided to veterans” includes services and benefits to survivors’ families?

Senator Kenny: The question is, is the deceased a veteran?

The Chairman: If it is a deceased veteran?

Senator Kenny: Are you a veteran if you are deceased?

Senator Day: If you die before you become a veteran?

The Chairman: It is a service provided to that person. You do not have to be alive to benefit from it, do you?

Senator Kenny: I understand; but are you a veteran at the point you die?

The Chairman: I would think so.

Senator Kenny: This is for lawyers.

The Chairman: How could you not be a veteran? You either leave the Armed Forces or you die. You are still a veteran, are you not?

Senator Day: Suppose you are killed in harness, on duty in Afghanistan — you die a soldier then. You are not a veteran of the war; you are a casualty of it.

The Chairman: That is a good point. Let us put in “members of the Canadian Forces and veterans.”

Senator Forrestall: We have to be careful. Perhaps we had better do a study and find out whether there is any need. If there is, why; and if there is not, what about the questions that we have raised? We need a little guidance. Your point is absolutely correct, as is Senator Day’s point about being veterans or casualties of the war.

The Chairman: Would it not cover it if we said “members of the Canadian Forces and veterans”?

Senator Day: I think it would. However, does that include their significant others if they are deceased — their spouses and families — or should it be “provided to members of the Canadian Forces and veterans of war and peacekeeping missions and their families”?

Senator Kenny: I think it does include it, but it is nice to have the reference to it in your order of reference. I think the idea that you have mentioned families and loved ones in the order of reference will be useful to you at some point when you are saying, “Look, we are here because I have an order of reference to talk to you because you are a loved one or family person.”

Le sénateur Kenny : Si les autres membres du comité jugent effectivement important que l’alinéa a) traite de cette question, je n’ai pas d’objection.

Le président : Sénateur Day, vous êtes avocat.

Le sénateur Day : À votre avis, est-il clair que « les prestations et services offerts aux anciens combattants » comprennent les prestations et services offerts aux familles des survivants?

Le sénateur Kenny : Et si l’ancien combattant est décédé?

Le président : Pardon?

Le sénateur Kenny : Êtes-vous considéré comme un ancien combattant si vous êtes décédé?

Le sénateur Day : Vous voulez dire, si vous mourez avant de le devenir.

Le président : Il n’est pas nécessaire que la personne soit vivante pour que ce service soit offert, n’est-ce pas?

Le sénateur Kenny : Je comprends, mais êtes-vous considéré comme un ancien combattant après votre mort?

Le président : Je penserais que oui.

Le sénateur Kenny : C’est une question pour les avocats.

Le président : Comment pouvez-vous ne plus être un ancien combattant? Que vous quittiez les forces armées ou que vous mouriez, vous êtes toujours un ancien combattant, n’est-ce pas?

Le sénateur Day : Supposons que vous êtes tué en mission en Afghanistan — vous mourez en tant que soldat. Vous n’êtes pas un ancien combattant, mais bien une victime de guerre.

Le président : Vous faites une remarque intéressante. Inscrivons « membres des Forces canadiennes et anciens combattants ».

Le sénateur Forrestall : Nous devons toutefois faire attention. Il faudrait peut-être mieux mener une étude afin de voir si des modifications s’imposent. Si c’est le cas, quelles en sont les raisons, et sinon, qu’en est-il des questions que nous avons soulevées? Nous avons besoin d’être guidés. Mais cela dit, vous avez parfaitement raison, tout comme le sénateur Day, à propos des anciens combattants et des victimes de guerre.

Le président : Ne suffirait-il pas de dire les « membres des Forces canadiennes et anciens combattants »?

Le sénateur Day : Je pense que oui. Cependant, est-ce que cela comprend les proches, c’est-à-dire le conjoint et la famille, ou faudrait-il inscrire « offerts aux anciens combattants ayant servi au cours de guerres ou d’opérations de maintien de la paix et à leur famille »?

Le sénateur Kenny : Je crois que c’est implicite, mais il serait bon d’y faire allusion dans votre ordre de renvoi. À mon avis, il serait utile de mentionner les familles et les proches dans l’ordre de renvoi lorsque vous dites : « Nous sommes ici parce que j’ai reçu un ordre de renvoi en vertu duquel je dois vous accueillir, en tant que proche ou membre de la famille ».

Senator Day: I agree it is good to have it there politically; but from a legal point of view, it would save us from being sued for spending money on a study we did not have authority to pursue.

The Chairman: You do keep a close eye on the purse.

Senator Forrestall: It does not distinguish between the ways in which you leave the Armed Forces.

Senator Day: Let us put the words in there.

The Chairman: All right; “provided to members of the Canadian Forces” —

Senator Kenny: “Provided to veterans or members and loved ones of deceased members of the Canadian Forces.”

The Chairman: Why would we put “deceased”?

Senator Kenny: Because they are dead.

The Chairman: You are either a veteran or a member at that point. You have to be one or the other.

Senator Forrestall: If you are not a member, you are a veteran.

Senator Kenny: You are looking at it in the context of death benefits.

The Chairman: The wording could be “services and benefits provided to” —

Senator Kenny: — “the families and loved ones of deceased members of the CF.”

Senator Forrestall: You want to be careful with that.

The Chairman: That would not provide benefits to the veterans and members, but to the families only.

Senator Kenny: It should say “and to.”

Senator Forrestall: I have some difficulty with “loved ones.” Sometimes there is a breakdown between mothers-in-law and fathers-in-law, and sometimes the families are not terribly close. We have many new Canadians who have an entirely different cultural approach, and although their children might join the Armed Forces, they still live by other cultural beliefs.

Deputy Chairman: Surely “and their families” would include, upwards, the parents, as well as downwards, the wife.

The Chairman: And a common law spouse?

Deputy Chairman: I would think so because that is family. You can say “families and dependants,” but there are not always dependants. The more specific you try to be the less inclusive you are. We need a general word.

The Chairman: Let us try “family.” What is the danger if it does not include —

Deputy Chairman: — a common law spouse.

Le sénateur Day : J’admets qu’il serait bien d’en faire mention pour des raisons politiques; et du point de vue juridique, cela nous éviterait d’être poursuivis pour avoir dépensé de l’argent dans une étude qui ne relevait pas de notre compétence.

Le président : Il ne faut pas perdre de vue les questions financières.

Le sénateur Forrestall : On n’indique pas la raison pour laquelle la personne a quitté les forces armées.

Le sénateur Day : Précisons-le.

Le président : D’accord; « offerts aux membres des Forces canadiennes »...

Le sénateur Kenny : ... « offerts aux anciens combattants ou aux familles et aux proches des membres défunts des Forces canadiennes. »

Le président : Pourquoi ajouter « défunts »?

Le sénateur Kenny : Parce qu’ils sont morts.

Le président : Vous êtes soit un ancien combattant soit un membre; vous devez être l’un ou l’autre.

Le sénateur Forrestall : Si vous n’êtes pas un membre, vous êtes de toute évidence un ancien combattant.

Le sénateur Kenny : Nous sommes dans le contexte des prestations de décès.

Le président : Le libellé pourrait être : « prestations et services offerts »...

Le sénateur Kenny : ... « aux familles et aux proches des membres défunts des Forces canadiennes. »

Le sénateur Forrestall : Nous devons être prudents ici.

Le président : Les prestations ne seront pas versées aux anciens combattants ni aux membres, mais aux familles uniquement.

Le sénateur Kenny : On devrait dire « et aux ».

Le sénateur Forrestall : J’ai certaines réserves quant à l’expression « aux proches ». Il arrive parfois que les liens se rompent dans une famille et que les membres ne soient plus extrêmement proches. Un grand nombre de nouveaux Canadiens possèdent une culture totalement différente, et même si leurs enfants se sont enrôlés dans les forces armées, ils vivent toujours selon leurs croyances.

Le vice-président : L’expression « et leur famille » comprend assurément les parents et l’épouse.

Le président : Et la conjointe de fait?

Le vice-président : Je pense que oui puisque c’est de la famille. Vous pouvez dire « famille et personnes à charge », mais il n’y a pas toujours de personnes à charge. Plus vous êtes précis, plus vous vous limitez. On doit trouver un terme général.

Le président : Essayons « famille ». Où est le problème si le libellé n’inclut pas...

Le vice-président : ... le conjoint de fait.

The Chairman: How does that inhibit our work? The ombudsman might come and talk about services provided to common law spouses.

Senator Kenny: I want to capture both parents and partners because often the attention goes to one who has been designated and not to the other. Both have demonstrated a need and we should provide the service.

The Chairman: What about “parents, partners and other family members”?

Deputy Chairman: I think “family” includes it. The first question we will ask when we interview is whether they consider themselves family. They will answer yes and we will be okay.

The Chairman: What is wrong with “parents”? Otherwise, we might end up with siblings and cousins.

Senator Kenny: You could envision a situation where someone cohabiting with another individual is named the beneficiary. The CF would focus entirely on that, so you want to cover off the parents. The reverse is someone cohabiting with an individual but is not named as a beneficiary and the benefit goes to the parents only. Thus the person is left out.

Deputy Chairman: We might decide to make some comment on that point in a report.

Senator Kenny: That is my point. I thought that was the point of the study.

Deputy Chairman: The term “families” would not be defined by the designation made by a member of the Armed Forces as to who the next of kin is. This terminology of “families” would be broad enough to include both the designated individuals and others.

Senator Kenny: We are differentiating between who receives financial support, which is the person the soldier names, and who receives moral support, grief counselling or assistance.

The Chairman: What about “families, including common law relationships”?

Senator Forrestall: What about all those relationships that the parents are not aware of?

The Chairman: You cannot ask the CF to be aware of things that the parents or the families are not aware of.

Senator Forrestall: In large families, there is always something that people will not tell their parents, such as the fact that they might be living common law.

The Chairman: Who is left out by “families, including common law relationships”?

Deputy Chairman: I am not sure we want it in a reference.

The Chairman: I would prefer it out myself. I do not like “loved ones.”

Le président : En quoi cela nuit-il à notre travail? L'ombudsman devrait venir nous parler des services offerts aux conjoints de fait.

Le sénateur Kenny : Je veux que les parents et les partenaires soient inscrits, car souvent l'attention est tournée vers la personne qui a été désignée. Si les deux ont exprimé un besoin, nous devrions leur offrir le service.

Le président : Que pensez-vous de « parents, partenaires et autres membres de la famille »?

Le vice-président : Il me semble qu'ils sont tous inclus dans « famille ». Au moment de l'entrevue, nous leur demanderons d'abord s'ils se considèrent comme un membre de la famille. Ils répondront que oui et tout ira bien.

Le président : Qu'est-ce qui cloche avec le terme « parents »? Autrement, nous pourrions nous retrouver avec les frères, les sœurs et les cousins.

Le sénateur Kenny : Lorsque la personne qui vit avec le membre des forces armées est nommée comme bénéficiaire, les Forces canadiennes ne s'intéresseront qu'à cette personne et excluront les parents. Dans le cas contraire, si la personne qui cohabite avec le membre n'est pas désignée comme bénéficiaire, les prestations seront versées uniquement aux parents, et la personne sera laissée de côté.

Le vice-président : Nous pourrions parler de cette question dans un rapport.

Le sénateur Kenny : C'est justement ce que j'allais dire. Je pensais que c'était le but de l'étude.

Le vice-président : Le terme « famille » ne serait pas défini dans la désignation faite par un membre des forces armées concernant son plus proche parent. Le mot « famille » serait assez vague pour inclure à la fois les personnes désignées et les autres.

Le sénateur Kenny : Nous faisons la distinction entre la personne qui reçoit le soutien financier, qui est désignée par le soldat, et celle qui reçoit le soutien moral, l'aide ou l'appui aux endeuillés.

Le président : Que pensez-vous de « famille, y compris le conjoint de fait »?

Le sénateur Forrestall : Que fait-on des relations dont les parents ne sont pas au courant?

Le président : Vous ne pouvez pas demander aux Forces canadiennes de savoir des choses que les parents ou la famille ignorent.

Le sénateur Forrestall : Dans les familles nombreuses, il y a toujours des choses que l'on ne dit pas à ses parents, comme le fait de vivre en union libre.

Le président : Qui est laissé pour compte dans l'expression « famille, y compris le conjoint de fait »?

Le vice-président : Je doute que cela convienne.

Le président : Je préfère cette solution. Je n'aime pas « les proches ».

Senator Kenny: You cold-hearted man.

Senator Forrestall: He is not really. He has not been put to the test yet. Are we trying to put something in here to suggest that we want to look at this in greater depth?

The Chairman: Most reasonable people will understand what we are looking at. If we come up against a problem, then we highlight it. Why not “services and benefits provided to members of the CF, veterans and their families”? Does that modify both “members” and “veterans”?

Senator Forrestall: Would you agree that it is broad enough, such that if we get some expert witness in here we might know what to say in a report?

Deputy Chairman: Absolutely; it is broad enough to do what Senator Kenny is talking about, which is important.

Senator Forrestall: I think so too. I cannot believe for one minute that the current process has not been thoughtfully put together over a long time. It did not just blow in. It has been in place for a long time and has withstood much pressure. Perhaps there are pressures to change it.

Senator Kenny: I noted that the ombudsman was looking at it. There has been extensive material in the media, which I am sure the research staff can dig out, on the problems in the United States. No one anticipated the volume of casualties. They have had procedures in place that have withstood time. However, they did not anticipate so many people coming back from war the way they did, and as a consequence, they found themselves ill-equipped to manage it. There was no tracking of personal belongings and the delay in returning them was sometimes as long as six months. The worst cases were when the bodies were switched. As well, counselling was cut short, before people were ready for that to happen. They were still in need of assistance and not getting it.

The Chairman: We can be sure we have it in a perfectly legal manner and that it covers the waterfront. This is what I have now. Tell me if there is a problem with it: The services and benefits provided to members of the Canadian Forces, to veterans of war and peacekeeping missions and to members of their families in recognition of their services to Canada.

Deputy Chairman: I am okay with that.

Senator Forrestall: To what degree did the ombudsman place emphasis on benefits?

Senator Kenny: I did not study it in great detail. I just noted it in passing.

The Chairman: Did he not talk about the lump sum payment?

Senator Kenny: I am vague on the details and would prefer that we have his exact wording.

The Chairman: Are we not interested in the services and benefits?

Senator Kenny: I am happy with the wording. I so move.

Le sénateur Kenny : Vous êtes un sans-cœur.

Le sénateur Forrestall : Il ne l'est pas vraiment. Il n'a pas encore été mis à l'épreuve. Essayez-vous d'indiquer que nous voulons y regarder de plus près?

Le président : La plupart des gens comprendront. Si un problème se pose, nous le signalerons. Pourquoi ne pas inscrire « prestations et services offerts aux membres des Forces canadiennes, aux anciens combattants et à leur famille »? Cela a-t-il une incidence sur les termes « membres » et « anciens combattants »?

Le sénateur Forrestall : Croyez-vous que cette formulation soit assez vague? Ainsi, nous saurons quoi dire dans un rapport si nous recevons des témoins experts.

Le président : Absolument. C'est assez vague pour faire ce que dit le sénateur Kenny, et c'est ça qui compte.

Le sénateur Forrestall : Vous avez raison. Je ne peux pas croire un instant que le processus actuel n'a pas été mûrement pensé. Il ne date pas d'hier. Il existe depuis longtemps et a résisté à de fortes pressions, mais peut-être que maintenant, on veut le changer.

Le sénateur Kenny : J'ai remarqué que l'ombudsman étudiait la question. Les médias ont diffusé une foule d'informations, sur lesquelles le personnel de recherche pourrait certainement mettre la main, concernant les problèmes aux États-Unis. Nul ne prévoyait autant de pertes. Les procédures en place avaient résisté à l'épreuve du temps. Toutefois, personne ne pensait qu'il y aurait autant de victimes de guerre; on n'était donc pas préparé à faire face à une telle situation. On ne s'occupait pas des effets personnels et lorsqu'on arrivait à les retracer, cela pouvait prendre jusqu'à six mois avant de les retourner. Le pire, c'est quand on inversait les corps. De plus, les séances de consultation étaient interrompues avant même que les gens ne soient prêts. Ceux-ci attendaient de l'aide, mais ne l'ont jamais reçue.

Le président : De cette façon, nous pouvons être certains que le libellé sera parfaitement légal et qu'il couvrira tout. Dites-moi s'il y a un problème : Les prestations et services offerts aux membres des Forces canadiennes, aux anciens combattants ayant servi au cours de guerres ou d'opérations de maintien de la paix et aux membres de leur famille en reconnaissance des services qu'ils ont fournis au Canada.

Le vice-président : Cela me convient.

Le sénateur Forrestall : Dans quelle mesure l'ombudsman a-t-il mis l'accent sur les prestations?

Le sénateur Kenny : Je ne m'y suis pas attardé. Je l'ai simplement remarqué en passant.

Le président : N'a-t-il pas parlé du paiement forfaitaire?

Le sénateur Kenny : Je n'entrerai pas dans les détails; je préférerais avoir ses mots exacts.

Le président : Ne sommes-nous pas préoccupés par les prestations et les services offerts?

Le sénateur Kenny : Je suis satisfait du libellé. J'en fais la proposition.

The Chairman: Thank you, Senator Kenny. Do we need a seconder? No. All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Drafting by committee is always challenging. Next, we wanted to replace (c). Were you here for that, Senator Day?

Deputy Chairman: I was here and I agreed with the implementation.

The Chairman: We have the draft order of reference, as amended.

Senator Forrestall: I so move.

The Chairman: Is there further discussion? All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: It has to be adopted first by the Defence Committee. Senator Kenny, can that be done on Monday?

Senator Kenny: Does it need an open meeting or can it be done in camera?

The Chairman: It can be done in camera.

Does everyone have this memo? The clerk is suggesting that we go in camera.

The committee continued in camera.

OTTAWA, Wednesday, May 31, 2006

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:18 p.m. to study the services and benefits provided to members of the Canadian Forces, veterans of war and peacekeeping missions and members of their families in recognition of their services to Canada.

Senator Michael A. Meighen (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: It is my pleasure to welcome you all to this hearing this afternoon. Our guest today is the Honourable Greg Thompson, Minister of Veterans Affairs Canada. Accompanying the minister is Mr. Jack Stagg, Deputy Minister of Veterans Affairs; Ms. Verna Bruce, Associate Deputy Minister; and Mr. Victor Marchand, Chair of the Veterans Review and Appeal Board.

My name is Michael Meighen. I am a senator from Ontario and I have the honour to chair this subcommittee.

I will introduce the members of the committee who are present today.

Senator Colin Kenny is from Ontario and is the Chairman of what we refer to as our parent committee, the Standing Senate Committee on National Security and Defence. He is also a

Le président : Merci, sénateur Kenny. Nous faut-il quelqu'un pour appuyer la motion? Non. Tous ceux qui sont pour.

Des voix : Oui.

Le président : La rédaction est toujours compliquée. Ensuite, nous voulions remplacer l'alinéa c). Est-ce ce que vous souhaitiez, sénateur Day?

Le vice-président : Absolument, et j'ai appuyé la mise en œuvre.

Le président : Nous avons l'ébauche d'ordre de renvoi modifié.

Le sénateur Forrestall : Je propose que nous l'adoptions.

Le président : Y a-t-il d'autres commentaires? Tous ceux qui sont pour.

Des voix : Oui.

Le président : C'est au comité de la défense de l'adopter d'abord. Sénateur Kenny, peut-on le faire lundi?

Le sénateur Kenny : Doit-on tenir une réunion publique ou une séance à huis clos suffit?

Le président : Cela peut se faire à huis clos.

Tout le monde a-t-il compris? Le greffier propose que l'on poursuive la séance à huis clos.

La séance se poursuit à huis clos.

OTTAWA, le mercredi 31 mai 2006

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui à 12 h 18 pour étudier les services et les avantages sociaux offerts aux membres des Forces canadiennes, aux anciens combattants, aux membres des missions de maintien de la paix et à leurs familles en reconnaissance des services rendus au Canada.

Le sénateur Michael A. Meighen (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à la séance de cet après-midi. Notre invité aujourd'hui est l'honorable Greg Thompson, ministre des Anciens Combattants Canada. Il est accompagné de M. Jack Stagg, sous-ministre des Anciens Combattants; Mme Verna Bruce, sous-ministre déléguée; et M. Victor Marchand, président du Tribunal des anciens combattants (révision et appel).

Je m'appelle Michael Meighen. Je suis un sénateur de l'Ontario, et j'ai l'honneur de présider ce sous-comité.

Je souhaiterais vous présenter les membres du comité qui sont ici aujourd'hui.

Le sénateur Colin Kenny vient de l'Ontario. C'est le président de ce que nous appelons notre comité principal, soit le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. Il

member of the Standing Senate Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

Senator Norm Atkins, from Ontario, came to the Senate with more than 27 years of experience in the field of communications. He served as a senior adviser to Premier William Davis of Ontario and he is also a member of the Standing Senate Committee on National Security and Defence.

Senator Ethel Cochrane, from Newfoundland and Labrador, is the Deputy Chair of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources and is a member of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology.

One of our regular members, Senator Day, from New Brunswick, is travelling on parliamentary business.

Very regrettably, our colleague from Nova Scotia, Senator Michael Forrestall, is experiencing some health problems and is confined to hospital. We wish him a speedy recovery and look forward to having him back with us shortly.

Over the coming months, our committee will be examining the services and benefits provided to members of the Canadian Forces, veterans of war and peacekeeping missions and members of their families in recognition of their services to Canada.

I understand, minister, that you have an opening statement to make. Following that, perhaps you would be good enough to take questions from the members of the subcommittee.

Hon. Gregory Francis Thompson, P.C., M.P., Minister of Veterans Affairs Canada: Certainly. It is a pleasure to be here today. I wish to congratulate all members of this committee on your ongoing efforts to honour and support our veterans and their heroic legacy. Our resolve to recognize the achievements of our men and women in uniform and to repay the huge debt we owe them for their sacrifices will never waver. That is why I am proud to be our new Minister of Veterans Affairs Canada, and I am especially proud to be part of a new government that has made it clear that it is here, at all times, to serve our veterans. Our veterans made a brave and heroic commitment to Canada and we can never be satisfied with anything less than a similar commitment to them. As Minister of Veterans Affairs, that is my most solemn promise to them — and also to you.

While I am sure that you will have issues and questions of your own to raise, I would like to use these opening remarks to provide a brief overview of the mandate that Prime Minister Stephen Harper has given me and of some of the goals and priorities we have set for achieving it.

est également membre du Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

Le sénateur Norm Atkins, de l'Ontario, comptait plus de 27 années d'expérience en communications lorsqu'il a été nommé au Sénat. Cet ancien conseiller principal du premier ministre William Davis de l'Ontario est également membre du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense.

Le sénateur Ethel Cochrane, de Terre-Neuve-et-Labrador, est vice-présidente du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles, et membre du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

L'un de nos membres réguliers, le sénateur Day du Nouveau-Brunswick, est en voyage d'affaires parlementaires.

Malheureusement, notre collègue de la Nouvelle-Écosse, le sénateur Michael Forrestall, éprouve des problèmes de santé et a dû être hospitalisé. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement et espérons son retour parmi nous avant longtemps.

Au cours des mois à venir, notre comité se penchera sur les services et les avantages sociaux offerts aux membres des Forces canadiennes, aux anciens combattants, aux membres des missions de maintien de la paix et à leurs familles en reconnaissance des services rendus au Canada.

Je crois comprendre, monsieur le ministre, que vous avez une déclaration préliminaire à faire. Par la suite, peut-être aurez-vous la bonté de répondre aux questions des membres du sous-comité.

L'honorable Gregory Francis Thompson, député, ministre d'Anciens Combattants Canada : Certainement. Je suis très heureux d'être ici aujourd'hui. Permettez-moi d'abord de féliciter tous les membres de ce comité des efforts soutenus qu'ils déploient pour honorer et appuyer nos anciens combattants et leur héritage héroïque. Nous ne permettrons jamais que la résolution dont nous avons fait preuve pour reconnaître les réalisations de nos femmes et de nos hommes en uniforme et leur rembourser la dette énorme que nous avons envers eux pour leurs sacrifices ne soit ébranlée. C'est pourquoi je suis fier d'être le nouveau ministre des Anciens Combattants, et je suis particulièrement fier de faire partie d'un nouveau gouvernement qui a clairement établi qu'il est ici — en tout temps — pour servir nos anciens combattants. Ces derniers ont pris un engagement courageux et héroïque envers le Canada, et nous nous devons de respecter un engagement similaire envers eux. En tant que ministre des Anciens Combattants, j'en fais la promesse la plus solennelle envers eux — et également envers vous.

Je sais que vous soulèverez vos propres questions, mais j'aimerais profiter de cette occasion pour vous donner un bref aperçu du mandat que le premier ministre Stephen Harper m'a confié ainsi que certains objectifs et priorités que nous avons établis pour le remplir.

Nothing speaks more clearly to the pride Canadians take in honouring our veterans than the new Veterans Charter. We supported the new charter and we are dedicated to delivering its success as the government entrusted with implementing it.

As you all know, the new charter marks a long-overdue updating of the first charter, which was written 60 years ago to meet the demands of veterans returning from the Second World War and then Korea. The new charter allows us to maintain our commitments to take care of those who serve and protect our country by addressing the needs of modern-day veterans while continuing to provide quality service and care to our war-service veterans.

Perhaps more than anything else, the new charter recognizes a dramatic shift in the nature of those Canadians joining our proud heritage of veterans.

It may surprise you, for example, to learn that the average age of Canadian Forces members being released from the military today is 36. This is a very different reality from six decades ago and places very different demands on our country and the way we care for our veterans.

The new Veterans Charter addresses this by serving as a bridge to help Canadian Forces members with the transition from military life to civilian life. It is about helping them start a new with the respect and dignity they have earned.

Let me make it quite clear that while the new charter is aimed at helping veterans start over, it is equally about ensuring that this country stands by them and their families for life. We never know when a military career will be interrupted when we send our soldiers on high-risk missions. They have to know that we will be there for them when they need us. We also know that we have the best-trained soldiers in the world, and we have to have the best programs for them and their families. We have done that with the new charter, which borrows the best ideas and practices from similar charters in other countries. We did this without shame because we wanted to get it right the first time.

I know there has been some misleading media coverage about what the new charter does and does not do. I have taken the time to write the occasional letter to the editor when I felt the errors in reporting were too serious to overlook. We are also holding information sessions across the country and rolling out advertising campaigns to reassure our veterans about what these changes mean.

Rien ne fait plus clairement appel à la fierté qu'ont les Canadiennes et les Canadiens d'honorer nos anciens combattants que la nouvelle Charte des anciens combattants. Nous avons endossé le concept de la nouvelle Charte et nous nous sommes engagés à assurer sa réussite dès que le gouvernement a entrepris sa mise en oeuvre.

La nouvelle Charte marque une mise à jour attendue depuis trop longtemps de la première Charte qui a été écrite il y a 60 ans pour répondre aux demandes des anciens combattants après la Seconde Guerre mondiale et la guerre de Corée. La nouvelle Charte nous permet de maintenir notre engagement à prendre soin de celles et ceux qui servent et protègent notre pays en répondant aux besoins des anciens combattants de l'ère moderne tout en continuant d'offrir des services et des soins de qualité à nos anciens combattants traditionnels du temps de guerre.

Peut-être plus que toute autre chose, la nouvelle Charte reconnaît un changement radical de la nature des Canadiennes et des Canadiens qui se joignent à notre fier héritage d'anciens combattants.

Vous serez peut-être surpris d'apprendre, par exemple, qu'à la libération, l'âge moyen des membres des Forces canadiennes est de 36 ans. Il s'agit d'une réalité différente de celle que nous connaissions il y a six décennies, et elle impose des contraintes très différentes à notre pays et à la façon dont nous prenons soin de nos anciens combattants.

La nouvelle Charte des anciens combattants répond à ces exigences en servant de voie de passage pour aider les membres des Forces canadiennes à faire la transition de la vie militaire à la vie civile. Son but est de les aider à repartir à neuf — dans le respect et la dignité qu'ils ont mérités.

Mais permettez-moi de clarifier une autre chose : la nouvelle Charte vise à aider les anciens combattants à prendre un nouveau départ, mais elle vise également à assurer que ce pays est à leurs côtés et aux côtés de leurs familles durant toute leur vie. Lorsque nous envoyons nos soldats participer à des missions à risques élevés, nous ne savons jamais à quel moment une carrière militaire sera interrompue. Ces militaires doivent savoir que nous serons là pour eux lorsqu'ils auront besoin de nous. Nous savons également que nos soldats sont les mieux entraînés au monde. Nous devons donc avoir les meilleurs programmes pour eux et leurs familles. C'est ce que nous avons fait grâce à la nouvelle Charte, qui s'inspire des meilleures idées et des meilleures pratiques de chartes similaires en vigueur dans d'autres pays. Nous avons accompli cela sans réserve parce que nous voulions bien la faire dès la première fois.

Je sais qu'il y a eu une couverture médiatique trompeuse au sujet de ce que fait et ne fait pas la nouvelle Charte. J'ai même pris le temps d'écrire quelques lettres à des rédacteurs en chef lorsque je trouvais que les erreurs étaient trop graves pour être ignorées. Nous organisons également des séances d'information partout au pays ainsi que des campagnes de publicité pour rassurer nos anciens combattants au sujet des changements apportés.

I have distributed amongst you, senators, some examples that illustrate how veterans and their families are better served and cared for under the new charter. I would be more than pleased, with my officials, to walk you through examples when we move into the question-and-answer period of this session.

For now, let me say that the new charter provides a new, dual-award approach to compensate for service-related or career-ending disabilities, and it is much more generous than the single-award disability pension that it replaces.

Under the new charter, there is both a disability award, which is a lump-sum, tax-free payment of up to \$250,000, and an earnings loss benefit equalling 75 per cent of a Canadian Forces veteran's pre-release salary. As well, there are a number of new services, including expanded health care and rehabilitation programs and vocational training and support.

There is also greater assistance for the veterans' families. The new charter recognizes a family's tragically difficult situation when a Canadian Forces member is permanently disabled or dies in service to his or her country. That is why the new charter includes specific measures for helping spouses to go back to school or to obtain other job training, and it ensures that we are there when dependent children want to pursue a post-secondary education.

The charter, however, is not a destination. It is not a place where we can stop and declare our work done. Instead, it is a new path, a living, breathing document that will evolve with the changing needs of our veterans and their families. For example, the new charter recognizes that not all injuries are necessarily physical. More than ever, Canadian Forces members are being deployed to increasingly longer and more dangerous assignments, with less time to recuperate.

Members of the RCMP also face new situations with modern-day threats and conflicts, both at home and abroad. As a result, we have seen a dramatic increase in the number of mental-health-related cases. The number of VAC pensions for post-traumatic stress disorder has jumped by more than 350 per cent over the last four-year period ending in March, 2005. In fact, Veterans Affairs Canada is currently handling about 9,000 mental-health-related cases. We recognize this new reality, and we are working with the Department of National Defence to provide the comprehensive mental health care and support our veterans need. Our efforts on behalf of the modern-day veteran, however, in no way diminish our care and support for our traditional war-service veterans and their families.

Of the 837,000 veterans in Canada, 258,000 are war-service veterans. We owe it to them to ensure that they are receiving the appropriate help to allow them to live as long and as

Je vous ai distribué quelques exemples qui témoignent de la qualité des services et des avantages offerts aux anciens combattants et à leurs familles dans le cadre de la nouvelle Charte. Je serai heureux d'examiner les exemples plus en détail, avec mes hauts fonctionnaires lorsque nous passerons à la partie des questions et réponses de cette présentation.

La nouvelle Charte offre une nouvelle approche à double volet pour indemniser les invalidités liées au service ou mettant fin à la carrière, et elle est beaucoup plus généreuse que la pension d'invalidité unique qu'elle remplace.

La nouvelle Charte prévoit une indemnité d'invalidité forfaitaire non imposable pouvant atteindre 250 000 \$ et une prestation pour perte de revenus correspondant à 75 p. 100 du salaire d'un ancien combattant avant sa libération des FC. Elle prévoit également plusieurs nouveaux services, notamment des programmes de réadaptation et de soins de santé ainsi que des services de formation et de soutien professionnels.

Elle offre en plus du soutien aux familles des anciens combattants. La nouvelle Charte reconnaît la situation difficile et dramatique des familles lorsqu'un membre des Forces canadiennes est frappé d'une invalidité permanente ou meurt en servant son pays. La nouvelle Charte comporte donc des mesures précises pour aider les conjoints à retourner aux études ou à obtenir une formation professionnelle, et elle assure une aide aux enfants à charge qui veulent poursuivre des études postsecondaires.

La Charte n'est toutefois pas une fin en soi. Elle ne nous donne pas le droit de nous arrêter et de prétendre que notre travail est accompli. Elle offre plutôt une nouvelle voie. Il s'agit d'un document qui vit et respire et qui évoluera en fonction des besoins changeants de nos anciens combattants et de leurs familles. La nouvelle Charte reconnaît, par exemple, que les blessures ne sont pas nécessairement toutes physiques. Plus que jamais, les membres des Forces canadiennes sont déployés dans le cadre d'affectations de plus en plus longues et de plus en plus dangereuses, et ils ont moins de temps pour récupérer.

Les membres de la GRC doivent également composer avec de nouvelles situations comportant des menaces et des conflits, tant au pays qu'à l'étranger. En conséquence, nous avons assisté à une augmentation radicale du nombre de cas liés à la santé mentale. Le nombre de pensions accordées par ACC à l'égard du syndrome de stress post-traumatique a augmenté de plus de 350 p. 100 au cours de la dernière période de quatre ans qui s'est terminée fin mars 2005. Anciens Combattants Canada traite présentement près de 9 000 cas liés à la santé mentale. Nous reconnaissons cette nouvelle réalité et nous collaborons avec le ministère de la Défense nationale pour assurer la prestation d'un ensemble exhaustif de soins en matière de santé mentale ainsi que le soutien dont nos anciens combattants ont besoin. Le travail que nous accomplissons à l'égard des anciens combattants de l'ère moderne n'aura pas pour effet de réduire le niveau des soins et du soutien que nous offrons aux anciens combattants du temps de guerre et à leurs familles.

Parmi les 837 000 anciens combattants au Canada, 258 000 d'entre eux sont des anciens combattants qui ont servi en temps de guerre. Nous devons nous assurer qu'ils reçoivent

independently as possible in their own homes. When our aging war-service veterans do need to enter a long-term care facility, we want them to be confident they will get the specialized health care they need and deserve.

The same commitment we have made to taking care of these veterans who take care of us also applies to our approach to the Agent Orange issue. I want to assure you that our new government remains firmly dedicated to addressing the concerns raised by CF members, veterans, civilians and area residents about the herbicide used at CFB Gaagetown. Veterans Affairs Canada has taken the lead role on this file with regards to the compensation issues. Officials in the department are examining policy options for the government's consideration, and this work is progressing well.

In terms of new initiatives, I would like to briefly draw your attention to the way Veterans Affairs Canada has made an effort to honour some of our campaign commitments in regards to the appointment of an ombudsman for veterans. We are also continuing with a new and more open process for making appointments to the Veterans Review and Appeal Board. These initiatives are being undertaken because we know veterans deserve to have their concerns properly addressed and their cases reviewed by an independent, fair and professional tribunal. Further to that, we are also moving forward with the creation of a veterans' bill of rights.

All of these efforts are about protecting the very things our veterans fought for: freedom, democracy and rule of law. Of course, Veterans Affairs Canada remains devoted to its sacred trust of remembrance. The Year of the Veteran tapped into that proud part of our Canadian identity that was forged through the blood, sweat and tears of our heroic veterans. We want to build on that rekindled pride. That is why we are revamping programs aimed at helping young Canadians to better understand our history and to participate in remembrance activities.

Meanwhile, our Canada Remembers program is providing support to organizations and community groups that share our commemorative goals and want to reach an even greater number of Canadians. The effort is paying off. We have seen a significant increase in the number of commemorative events occurring across the country.

The cenotaph restoration program, launched last fall, is another important part of fostering remembrance at the grassroots. Our 6,000 community cenotaphs and memorials are special places. They remind us that the pain and sacrifice of war has touched every part of Canada. We have a duty as a nation to ensure that these lasting tributes do not fall into disrepair, and I want to make sure our communities know this funding is available to them.

l'aide dont ils ont besoin pour vivre de la façon la plus autonome possible dans leurs propres maisons, et ce aussi longtemps qu'ils peuvent le faire. Et quand nos anciens combattants du temps de guerre seront très âgés et devront aller vivre dans un établissement de soins prolongés, nous voulons qu'ils reçoivent les soins de santé spécialisés dont ils auront besoin et qu'ils méritent.

Notre engagement à prendre soin de ceux qui ont pris soin de nous s'applique aussi dans notre approche à l'égard de la question de l'agent Orange. Je tiens à vous assurer que notre nouveau gouvernement demeure fermement résolu à répondre aux préoccupations qui ont été soulevées par les membres des FC, les anciens combattants, les civils et les résidents des secteurs visés au sujet de l'utilisation d'herbicides à la BFC Gaagetown. Le ministère des Anciens Combattants Canada a pris un rôle de chef de file en ce qui a trait aux questions de l'indemnisation. Des fonctionnaires du ministère examinent présentement des options stratégiques qui seront soumises au gouvernement, et le travail progresse bien.

J'aimerais également attirer votre attention, très brièvement, sur les autres nouvelles initiatives en cours à Anciens Combattants Canada. Comme vous le savez, le premier ministre a pris l'engagement public de nommer un ombudsman pour les anciens combattants. Nous poursuivons également la mise en oeuvre d'un nouveau processus plus ouvert de nomination au Tribunal des anciens combattants (révision et appel). Nous savons que les anciens combattants méritent que leurs préoccupations soient prises en compte de façon adéquate par un tribunal professionnel, équitable et indépendant. Nous travaillons également à la création d'une Déclaration des droits des anciens combattants.

Tous ces efforts visent à protéger les idéaux pour lesquels nos anciens combattants se sont battus : la liberté, la démocratie et la règle de droit. Et, bien entendu, le Souvenir demeure une priorité pour Anciens Combattants Canada. L'Année de l'ancien combattant a exploité ce fleuron de fierté de l'identité canadienne qui a été forgée dans le sang, la sueur et les larmes de nos valeureux anciens combattants. Nous voulons nous inspirer de cette fierté ravivée. C'est pourquoi nous réorganisons les programmes visant à aider les jeunes Canadiens à mieux comprendre notre histoire et à participer aux activités du Souvenir.

Entre-temps, notre Programme de partenariat du Canada se souvient offre un soutien aux organisations et aux groupes communautaires qui partagent nos objectifs commémoratifs et qui veulent rejoindre un nombre encore plus élevé de Canadiens. L'effort porte ses fruits. Nous avons constaté une augmentation importante du nombre d'activités commémoratives se déroulant partout au pays.

Le programme de restauration des cenotaphes, lancé l'automne dernier, contribue aussi grandement à promouvoir l'importance du Souvenir à l'échelle locale. Nos 6 000 cenotaphes et monuments sont des lieux spéciaux. Ils nous rappellent que chaque région du Canada a été marquée par la douleur et le sacrifice de guerre. En tant que nation, il nous incombe d'entretenir ces monuments, et je veux m'assurer que les collectivités sachent que ces fonds sont disponibles.

In conclusion, it is at this point, honourable senators, that ministers appearing before a committee often claim that they could say much more. The first draft of my speech even stated that I could continue much longer. However, at a church service for one of our distinguished veterans in my riding on the weekend, I was reminded of something St. Francis of Assisi once said:

Preach the Gospel at all times and, when necessary, use words.

While it is one thing for us to talk about working together to honour and serve our veterans, we surely all agree that our actions mean far more than just words. With your help and support, we will make sure our veterans are always treated with the respect, the dignity and the generosity of spirit they deserve. Thank you, Mr. Chairman. I look forward to questions and comments.

Senator Kenny: Welcome, minister. It is good to see you here. We wish you every success with your new responsibilities.

Mr. Thompson: Thank you.

Senator Kenny: I have a number of areas that I would like to touch on briefly, and one area in a little more depth.

You commented on the earnings loss benefit, at 75 per cent of pre-release salary. Is it taxable or not?

Mr. Thompson: It is a taxable benefit, Senator Kenny.

Senator Kenny: And it is taxable because?

Mr. Thompson: Because it is not considered to be a pension. It is considered as an earnings loss. If it was a pensionable benefit, my understanding is that it would not be taxable, but because it is considered to be loss of earnings, it would be categorized as a taxable payment, if you will.

Senator Kenny: In fairness, there is a huge lump sum that comes first, a quarter of a million dollars, potentially. However, an individual may have been too young to accumulate any sort of estate or savings to fall back on. There would be a reluctance to encroach on the lump sum.

I envisage a family asking how they are to live on 25 per cent less than they had before. They have new expenses that they did not anticipate having to deal with, not to mention the pain, the suffering and aggravation that they are going through.

It seems to me that at some point, consideration should be given to making this a tax-free payment, or if it is not to be tax-free, then paying the individual the full salary. That is a comment that I will leave for you to consider.

En conclusion, c'est à ce moment-ci, monsieur le président et honorables sénateurs, que les ministres comparaisant devant un comité disent bien souvent qu'ils pourraient en dire bien davantage. La première ébauche de mon discours disait même « je pourrais continuer beaucoup plus longtemps ». Mais j'ai assisté aux funérailles de l'un de nos distingués anciens combattants dans ma circonscription, au cours de la fin de semaine, et je me suis souvenu d'une phrase que Saint François d'Assise a dite un jour :

Prêchez toujours l'Évangile et, lorsque cela est nécessaire, utilisez des mots.

C'est une chose de parler de travailler de concert pour honorer et servir nos anciens combattants, mais force est de reconnaître que les gestes ont plus de portée que les mots. Grâce à votre collaboration et à votre soutien, nous nous assurerons que nos anciens combattants sont toujours traités avec le respect, la dignité et la générosité qu'ils méritent. Merci, monsieur le président. Il me tarde d'entendre les questions et observations.

Le sénateur Kenny : Bienvenue, monsieur le ministre. C'est bon de vous voir ici. Nous vous souhaitons le meilleur succès dans vos nouvelles responsabilités.

M. Thompson : Merci.

Le sénateur Kenny : Il y a plusieurs domaines sur lesquels j'aimerais me pencher brièvement, et un que je voudrais aborder un peu plus en profondeur.

Vous avez fait état de l'allocation pour perte de revenu, à hauteur de 75 p. 100 du salaire d'avant la libération. Est-ce imposable ou non?

M. Thompson : C'est une allocation imposable, sénateur Kenny.

Le sénateur Kenny : Et elle est imposable parce que...?

M. Thompson : Parce qu'elle n'est pas considérée comme une pension, mais comme une perte de revenu. S'il s'agissait de gains ouvrant droit à pension, je crois comprendre que cela ne serait pas imposable, mais comme la chose est considérée comme une perte de gains, on la catégoriserait comme un paiement imposable, si vous voulez.

Le sénateur Kenny : Pour être juste, précisons qu'une énorme somme forfaitaire est d'abord versée, peut-être jusqu'à un million de dollars. Toutefois, il est possible qu'une personne ait été trop jeune pour avoir accumulé un actif ou un patrimoine sur lequel il peut compter. On serait réticent à empiéter sur le montant forfaitaire.

Supposons une famille qui se demande comment elle pourra joindre les deux bouts avec 25 p. 100 moins d'argent que ce à quoi elle est habituée. Surviennent de nouvelles dépenses imprévues, sans compter la douleur, la souffrance et le caractère aggravant de la situation.

À mon avis, il faudrait, passé un certain seuil, songer à en faire un paiement non imposable, ou s'il reste imposable, qu'on verse à tout le moins à la personne un plein salaire. Je vous transmets cette observation sur laquelle vous pourrez méditer.

We noticed recently, in the past two weeks, that a male, a widower, received the Silver Cross. I take it this is now government policy and will continue in the future?

Mr. Thompson: Yes. I believe that did happen and it will continue in the future, senator.

Senator Kenny: Hopefully it will not be often, but is it policy now that the spouse of whatever sex receives it?

Mr. Thompson: Right.

The Chairman: To be clear, is this a responsibility of Veterans Affairs or the Department of National Defence?

Mr. Thompson: To be fair to the senator, it is a DND decision that we supported. I do know that sometimes there is a kind of crossover of those responsibilities. If I am correct, I believe that one of our critics in one of the parties in the House of Commons had always raised this as an issue, and it transcends two departments. My understanding is that it is not just ad hoc. It will be consistent and not just a one-time thing.

Senator Kenny: The next issue I have also transcends two departments. It has to do with the transition team that deals with people after they have been wounded or deals with families after someone has died. One of the concerns I and other members of the committee have is how people are treated when they return and who is there to guide them through the benefits they are entitled to, the transportation problems they will face, and the adjustments they might have to make. I am presuming that, in the event of a death, it is entirely a DND responsibility and they assign people to that family as they go through the adjustment to the loss of their kin. However, in the case of a wounded individual, at some point there is a transition from being a member of the CF to being a veteran. I am not clear as to how or when that transition takes place, and what kind of team then assumes responsibility for providing assistance in dealing with the day-to-day realities of, for example, individuals who have lost a limb.

Could you describe for the committee, first, when the transition takes place and they leave the CF and become a veteran; and second, how the handover takes place in terms of how it is administered, who supports them and who helps them through this period?

Mr. Thompson: When we get into some of those specifics of the transition period I will ask for assistance from my officials. We have moved to a case-management system, wherein you have a wide range of professionals who go in and provide that service to the families. You are absolutely right when you identify the difference between a casualty and how assistance might be provided to a family — I will ask the deputy. That is also one of Mr. Ferguson's areas of specialty. Perhaps it would be appropriate for him to come to the table now and be more specific about that time period.

Nous avons remarqué ces deux dernières semaines qu'un homme, un veuf, a reçu la Croix d'argent. Je présume qu'il s'agit maintenant d'une politique gouvernementale et que la chose se répétera, n'est-ce pas?

M. Thompson : Oui. Je crois qu'une telle chose s'est produite et que ce ne sera pas la dernière fois, sénateur.

Le sénateur Kenny : Souhaitons que la chose ne se reproduise pas souvent, mais est-ce maintenant la règle qu'un conjoint ou une conjointe reçoive cette croix?

M. Thompson : Oui.

Le président : Est-ce là une responsabilité d'Anciens Combattants ou de la Défense nationale?

M. Thompson : Pour être juste à l'endroit du sénateur, c'est une décision du MDN que nous avons appuyée. Je sais qu'il se produit parfois un genre de croisement de responsabilités. Si je ne m'abuse, je crois que l'un des porte-parole de l'un des partis en Chambre a toujours fait valoir qu'il s'agissait d'une question à régler, et qu'elle dépasse la portée des deux ministères. Je suis d'avis qu'il ne s'agit pas seulement d'une question ponctuelle. Elle se reproduira régulièrement.

Le sénateur Kenny : Le prochain dossier que je veux aborder transcende également deux ministères. Il concerne l'équipe de transition qui s'occupe des gens ayant été blessés ou des familles après qu'un de leurs membres perd la vie. Certains membres du comité et moi nous demandons notamment comment sont traités les gens une fois de retour, s'il y a une personne pour les conseiller sur les prestations auxquelles ils ont droit, sur les problèmes de transport qu'ils éprouvent et sur les adaptations qui seront peut-être nécessaires. Je présume que les cas de mortalité relèvent intégralement du MDN, qui désigne des responsables pour s'occuper de la famille qui doit s'adapter à la perte de l'un des siens. Toutefois, dans le cas d'une personne blessée, il survient à un certain moment une situation de transition, alors que le statut de la personne passe de membre des FC à celui d'ancien combattant. Je ne sais trop quand ou comment la transition prend place, ni le genre d'équipe qui s'occupe d'aider cette personne à composer avec les réalités quotidiennes, par exemple si elle a perdu un membre.

Pourriez-vous commencer par décrire au profit du comité le moment où survient la transition, alors que la personne quitte les FC pour devenir un ancien combattant? Ensuite, il serait bon de savoir comment se déroule le tout sous l'angle administratif, qui les soutient et qui les aide durant cette période.

M. Thompson : Pour certains détails de la période de transition, je demanderai l'aide de mes responsables. Nous avons adopté un système de gestion des cas, dans le cadre duquel un vaste éventail de spécialistes vont dans les familles pour offrir leurs services. Vous avez tout à fait raison quand vous établissez une distinction entre une blessure et la façon d'offrir de l'aide à la famille. Je demanderai au sous-ministre d'apporter des précisions. C'est également l'un des domaines de responsabilité de M. Ferguson. Il serait peut-être indiqué qu'il s'approche pour donner des détails sur cette période.

Jack Stagg, Deputy Minister, Veterans Affairs Canada: The transition period, as the minister has said, the take-charge individual system that we put in is probably a real advantage to the individuals who either plan on retiring or who suddenly find themselves in a situation where they have to retire for medical reasons. It is much easier when you can plan things out and you know six months in advance. In those instances we are meeting with them and providing them with paper, with options and with issues that they will confront when they get out.

We also put people who are medically discharged in the hands of an individual. The spouse knows what actions and what benefits are available to him or her, and it is the same with the person who needs medical rehabilitation, if that is possible.

The new system allows for the trading of benefits between spouses. For the first time, for instance, if an individual retires with a two-thirds or three-quarters disability, that person can allow a spouse to take up the vocational or educational training in order to put food back on the table. This is a real transition and a real benefit.

I will let Mr. Ferguson finish that off in a second.

You talked about the earnings loss benefit being taxable. It is taxable, as the minister has said, but there are three other benefits that we think will overcome that. We did not want to play around with the government tax system, so we left it as taxable, but we did put on the front end up to a \$250,000 disability award, which we think more than compensates for that taxability of the lost earnings benefit.

We also provide for a permanent impairment allowance of up to \$1,000. That is normally when people are pensioned at about 79 per cent, if you are familiar with the percentage pensionable in our business. Finally, there is a benefit waiting for the individual. If an individual died, if a veteran passed away, there is a benefit at the end of \$26,750 on that person's sixty-fifth birthday for the spouse. That is payment in lieu of a pension. You perhaps could not have gone to work for a variety of reasons, and so then you get paid the \$26,750. We think those benefits overcome the taxation provisions.

Senator Kenny: I would love to see you work that out on paper and show me how that would compensate, because \$26,000 on your sixty-fifth birthday as compensation for a pension does not strike me as impressive.

Mr. Stagg: That is just one of three provisions.

Jack Stagg, sous-ministre, Anciens Combattants Canada : Pendant la période de transition, comme l'a souligné le ministre, le système individuel de prise en charge que nous avons conçu présente un réel avantage pour les personnes qui prévoient prendre leur retraite ou qui se retrouvent soudain dans une situation qui les oblige à prendre leur retraite pour des raisons médicales. Il est beaucoup plus facile de pouvoir planifier les choses et de tout prévoir six mois d'avance. Nous rencontrons alors ces gens et leurs fournissons des documents en leur expliquant les options qui s'offrent à eux et les choses qu'il leur faudra régler s'ils sont libérés.

Nous avons également aiguillé vers tel ou tel intervenant les personnes qui ont obtenu leur libération pour motifs médicaux. Le conjoint est au fait des interventions et des prestations qui lui sont proposées, et la chose vaut également pour la personne qui a besoin de réadaptation médicale, le cas échéant.

Le nouveau système permet l'échange de prestations entre conjoints. Ainsi, pour la première fois, si une personne prend sa retraite alors qu'elle souffre d'une invalidité aux deux tiers ou aux trois quarts, elle peut permettre à son conjoint de s'inscrire à la formation professionnelle ou pédagogique afin de pouvoir assurer à nouveau leur subsistance. C'est là une réelle transition et un réel avantage.

Je laisserai M. Ferguson terminer sur cette question dans une seconde.

Vous avez fait état du caractère imposable de l'allocation pour perte de revenus. Comme l'a dit le ministre, elle est imposable, mais il existe trois autres prestations qui, estimons-nous, vont supplanter cela. Nous ne voulions pas nous mettre à retoucher ici et là le système fiscal du gouvernement, de sorte que nous avons laissé à l'allocation son caractère imposable, sauf que nous avons mis en place une prestation d'invalidité maximale de 250 000 \$ qui, croyons-nous, fait plus que contrebalancer l'imposition à laquelle est assujettie l'allocation pour perte de revenus.

Nous offrons également une indemnisation pour déficience permanente pouvant atteindre 1 000 \$. Cette mesure entre normalement en jeu lorsqu'une personne touche une pension de retraite équivalant à 79 p. 100, si vous êtes au fait du pourcentage des pensions dans notre domaine d'activités. Finalement, il y a toujours une prestation en vue pour la personne concernée. S'il y a décès, si un ancien combattant s'éteint, le conjoint pourra toucher une allocation de 26 750 \$ versée le jour du 65^e anniversaire de la personne décédée. Il s'agit d'un versement qui tient lieu de pension. Peut-être que le conjoint n'a pu aller travailler pour diverses raisons, mais bon il touchera 26 750 \$. Nous sommes d'avis que ces prestations sont supérieures aux dispositions relatives à l'imposition.

Le sénateur Kenny : J'aimerais bien vous voir m'exposer tout cela sur papier et me démontrer en quoi il y a compensation, parce que le fait de recevoir 26 000 \$ le jour de votre 65^e anniversaire à titre de compensation pour une pension ne m'impressionne pas du tout.

M. Stagg : Il s'agit là d'une seule disposition sur trois.

Senator Kenny: Right, but there may well be a 40-year wait before that happens. There has been inflation. Normally, pensions are calculated on your best five years' earnings. Think back, Mr. Stagg, to what you earned 40 years ago, and if your pension was calculated based on that instead of what you are earning today, you and your spouse would be living very differently.

Mr. Thompson: I have grappled with this myself and I have mentioned that it is an open book, an open charter, subject to change and modification. In addition to what my deputy has stated, there are programs, as I mentioned in my opening remarks, for the children and educational packages, which they did not receive under the old system.

We are trying to make it as fair and as generous as possible, but on that sixty-fifth birthday, when that earnings loss benefit would end — to be honest, I am not comfortable with that myself, because one could argue that that is when we all go into retirement, if you will, unless one is a senator. I could argue that this is like being a member of Parliament. You never know when retirement will come; it could come sooner or later. In the private sector, usually 65 years is the retirement age. That payment would end on the sixty-fifth birthday, which I am not completely comfortable with.

My argument is that we have time on our side to fix that possible glitch. The average age of veterans leaving the Canadian Forces is 36; let us assume that their spouses are the same age. We have a 29- or 30-year-period to fix that glitch before they reach their sixty-fifth birthday, if this government or a future government decides to do it. It is something that I have talked to officials about. I am not completely comfortable with it myself, because the point that you are making is basically my argument.

These support payments are in lieu of earnings loss. We know that the families will not become rich on a pension. We know that when they reach the age of 65, perhaps that could be the time when they need us the most. We will look at that. We have not actually closed the book yet, senator, on whether we should go beyond the age of 65. My understanding is that it would not be an expensive change to make for at least 29 years, and let us argue that it would be sooner. Time is on our side to fix that.

I hope that we have helped mitigate some of the difficulties that you have with the taxability of that benefit, because that is somewhat offset by those other benefits that the deputy has mentioned, in addition to the benefits that the family receives in terms of educational assistance.

Senator Kenny: It would be of great assistance, minister, if you or our officials could describe a life, if you will, and work through the significant events that would normally occur during that life.

Le sénateur Kenny : D'accord, mais il pourrait bien y avoir une période d'attente de 40 années. Il y aura eu de l'inflation. En temps normal, les pensions sont calculées en fonction de vos cinq meilleures années de rémunération. Essayez de vous rappeler, monsieur Stagg, quelles étaient vos rémunérations il y a 40 ans. Si le calcul de votre pension reposait sur ces montants plutôt que sur ceux d'aujourd'hui, votre conjointe et vous vivriez fort différemment.

M. Thompson : J'ai moi-même réfléchi à la question et j'ai mentionné qu'il s'agit d'une mesure ouverte, d'une charte non définitive, qui peut faire l'objet de modifications. Outre ce qu'a dit mon sous-ministre, il existe, comme j'en ai fait état dans ma déclaration préliminaire, des programmes pour les enfants et pour les études, toutes choses qui n'existaient pas sous l'ancien régime.

Nous tentons de rendre le système le plus équitable et généreux possible, mais le jour du 65^e anniversaire, alors que prendrait fin cette allocation pour perte de revenus... pour être honnête, je ne suis pas à l'aise moi-même avec cette idée, car on pourrait prétendre que c'est le moment où tous prennent leur retraite, sauf dans le cas des sénateurs. Je pourrais faire valoir que cela s'apparente au fait d'être député. Vous ne savez jamais quand sonnera l'heure de la retraite. Cela viendra tôt ou tard. Dans le secteur privé, la retraite survient habituellement à 65 ans. Ce versement prendrait fin au moment de cet anniversaire, ce qui me met un peu mal à l'aise.

Ce que je veux dire, c'est que nous avons le temps de régler cet éventuel problème. Les militaires qui quittent les Forces canadiennes ont en moyenne 36 ans. Nous pouvons présumer que leur conjoint est du même âge. Donc, nous disposons d'une plage de 29 ou 30 années pour corriger ce problème avant qu'ils ne célèbrent leurs 65^e anniversaire, dans la mesure où le présent gouvernement ou un autre dans l'avenir se décide à le faire. C'est une chose dont je me suis entretenu avec mes responsables. La formule actuelle me dérange un peu parce que votre argument est essentiellement le mien.

Ces paiements de soutien visent à remplacer la perte de gains. Nous savons tous qu'une famille ne se rendra pas riche en touchant une pension. Nous savons que c'est à 65 ans qu'une personne peut avoir le plus besoin de nous. Nous examinerons la situation. Pour tout dire, nous n'avons pas encore pris de décision définitive quant à l'application des mesures au-delà de la 65^e année. Je crois comprendre qu'il ne s'agirait pas d'une modification coûteuse pour au moins 29 ans. Et nous pouvons présumer que cette modification surviendra avant cela. Le temps est notre allié.

J'espère que nous avons aidé à atténuer certaines des difficultés que vous pose le caractère imposable de cette allocation, car la chose est en quelque sorte contrebalancée par les autres prestations dont a fait état mon sous-ministre, en plus des prestations que la famille reçoit sous forme d'aide à l'éducation.

Le sénateur Kenny : Cela aiderait beaucoup, monsieur le ministre, si vous ou l'un de vos responsables pouviez décrire une vie, si vous voulez, en nous expliquant les événements d'importance qui surviennent habituellement durant cette vie.

One of the reasons that I took issue with the \$250,000 was because of the question of a mortgage and a home. I am thinking of, say, a corporal who is 28 and feels that he has a stable income so that he can invest in a home. He takes on the responsibility of a mortgage and then finds himself in different circumstances.

The questions I want answered are: How does the mortgage get paid down? What about when the kids are going to school and the expenses that arise during that time period? What happens when something unusual hits the family that they did not anticipate?

Presumably, that \$250,000 reflects the kind of savings someone might accumulate over the course of a lifetime. That is my argument about why people would be reluctant to encroach on it. You would want to have that there because you do not know if something unusual will happen to one of your kids later on in life.

I would like to see how this works going through a hypothetical life, with the hypothetical problems that happen to your family and my family. I would like an explanation of the funding provided by these programs. I say this without judging the programs as being good or bad. I am simply telling you that these are questions that come to my mind and that I feel should be answered, and answered clearly, so that soldiers going into the forces have a feeling that if they have the bad luck to have something terrible happen to them, all of those unforeseen things will be taken care of and that their families will not be stuck at some point with those bad surprises that happen in almost everyone's life over a 40- or 50-year period.

Mr. Thompson: Mr. Chairman, I will respond. I am not sure how much time you are providing on each side, but I see that you are more generous with time in the Senate than we normally are in the House.

Those are concerns. You are looking at this from a human perspective, senator; I must tell you that. These are issues that the department has grappled with in terms of the affordability of a range of programs and what is good for the veteran. As I have said, we must come up with something that is better than the old system.

I have laid out some case scenarios for your examination. Coming from a financial background, as a financial planner, I know some of the benefits that go with that tax-free \$250,000, if managed properly. Part of my argument would be that one of the areas where we really let veterans and their families down under the old system was a lack of emphasis on training, retraining and counselling to get on with one's life. That widow, for example, would be provided with the education benefits because at some point she will make a decision whether to enter the workplace. We have answered some of those great concerns.

One of the things that we are doing, which I think you would appreciate, is providing financial advice so that people can make choices. You have probably heard of the *ex gratia* payments that we made to some young widows between the passage of the new charter last year and the implementation date in April. We had some young widows with dependent children who were not given

L'hypothèque et la maison constituent une des raisons pour lesquelles j'ai pris à partie le montant de 250 000 \$. Prenons l'exemple d'un caporal de 28 ans qui estime jouir d'un revenu stable lui permettant d'investir dans une maison. Il contracte une hypothèque, puis se retrouve dans une situation différente.

J'aimerais des réponses aux questions suivantes : comment sera remboursée l'hypothèque? que se passera-t-il lorsque les enfants iront à l'école et que des dépenses surgiront durant cette période? qu'arrivera-t-il lorsque la famille traversera une épreuve inhabituelle et imprévue?

On peut présumer que le montant de 250 000 \$ reflète le type d'épargnes qu'une personne peut accumuler dans une vie. C'est pourquoi je disais que les gens hésiteraient à empiéter là-dessus. Vous voudriez pouvoir compter sur ce montant parce que vous ne savez pas si une chose inhabituelle arrivera à l'un de vos enfants plus tard dans la vie.

J'aimerais voir comme cette mesure s'applique dans le cadre d'une vie hypothétique, avec les problèmes susceptibles de se produire dans votre famille et la mienne. J'aimerais qu'on m'explique le financement offert par ces programmes. Je le dis sans porter de jugement sur les qualités ou les défauts de ces programmes. Tout simplement, ce sont des questions qui me viennent à l'esprit, et j'ai le sentiment qu'il faut y répondre, et ce de façon claire, afin que les personnes qui s'enrôlent dans les forces sachent que, si une malchance terrible s'abat sur eux, des mesures sont en place pour régler tous les imprévus, et que leurs familles ne seront pas coincées à un certain moment par ces mauvaises surprises qui surviennent dans la vie de pratiquement tout le monde sur une période de 40 ou 50 ans.

M. Thompson : Monsieur le président, je répondrai à cette question. Je ne sais trop combien de temps vous allouez à chacun des partis, mais je vois que le Sénat se montre plus généreux en temps que ne le fait normalement la Chambre.

Vous avez exposé des choses préoccupantes. Vous les regardez sous un angle humain, je dois l'avouer. Le ministère se débat avec ces enjeux en les observant selon l'abordabilité d'un éventail de programmes et selon ce qui est bon pour les anciens combattants. Comme je l'ai dit plus tôt, nous devons proposer quelque chose de meilleur que l'ancien système.

J'ai soumis à votre examen certains scénarios. Comme je suis un planificateur financier, je connais certains des avantages qui accompagnent les 250 000 \$ non imposables, si le tout est correctement géré. Je ferais valoir entre autres que le peu d'importance que l'ancien régime accordait à la formation, au recyclage et à l'orientation est l'un des aspects où nous avons vraiment laissé tomber les anciens combattants et leurs familles. Ainsi, les prestations d'éducation seront utiles à cette veuve si elle décide d'entrer sur le marché du travail. Nous avons répondu à certaines de ces importantes préoccupations.

L'une de nos mesures qui devrait vous plaire est la prestation de conseils financiers de manière à ce que les gens puissent faire des choix. Vous avez probablement entendu parler des paiements que nous avons versés à titre gracieux à certaines jeunes veuves entre l'adoption de la nouvelle Charte et sa mise en œuvre en avril. Certaines jeunes veuves avec des enfants à charge ne pouvaient

the benefit of that \$250,000. I approached the cabinet on that and received approval from cabinet and Treasury Board to give those young widows the *ex gratia* payments.

One of the things that I wanted to go with that, which is consistent with what we do today in the new charter, was to provide those families with independent financial advice, so that that tax-free \$250,000 — which is equivalent to earnings of \$500,000 by the time you get through with marginal tax rates and is a significant sum of money — coupled with educational assistance, would allow them to make conscious choices on what direction they wanted to go as a family.

I think that does answer some of your concerns. Those are the types of things that we are doing. One of the worst things in the world is to give a young family \$250,000 without the proper advice. If they manage that well in relation to those other services that we provide, one could actually argue that a good portion of that could either pay down an existing mortgage or simply be invested wisely so that little nest egg could grow, which would provide some security in the future. I am not advocating a certain type of investment strategy in terms of whether they put the money in the marketplace or a GIC or whatever, but I am saying that the management of that money is important to the future of that family. We have addressed that need as well.

The Chairman: I am afraid we will have to move on.

Senator Kenny: Mr. Chairman, could we have the scenario that I have asked for, though, that runs through the events in the individuals' lives?

The Chairman: I do not think we had an answer. Would that be possible to prepare?

Mr. Thompson: I think we could. Again, it is difficult when you are looking at hypothetical situations, but we will work on that, senator. We did compare the old system with the new one for you. As I said, I have had to write a few letters to the editor, because some people were cherry-picking from the old system and ignoring the new system in terms of how these benefits would flow to the family. We have had to set the record straight in some of those situations. It is possible to do that.

I see Mr. Ferguson and everyone here nodding their heads. We will do that for you, and the next time we meet, hopefully we will have it ready.

The Chairman: Could you clarify for everybody whether somebody now receiving benefits under the old system is entitled to receive benefits under the new system?

Mr. Thompson: The new charter only applies to new entrants; the others are what we call “grandfathered.” Those in the system prior to the implementation date are under the old system and are all grandfathered.

profiter de ce 250 000 \$. J'ai exposé la situation au Cabinet qui m'a donné la permission, ainsi que le Conseil du Trésor, de verser à ces veuves des montants à titre gracieux.

L'une des choses que j'avais en tête en proposant cette mesure, qui est compatible avec l'esprit de la nouvelle Charte, était de prodiguer à ces familles des conseils financiers indépendants de manière à ce que le montant non imposable de 250 000 \$ — qui équivaut à des gains de 500 000 \$ une fois pris en compte les taux marginaux d'imposition, ce qui est un montant d'argent appréciable —, combiné avec l'aide à l'éducation, leur permette de faire des choix éclairés quant à leur orientation.

Je crois que cela répond à certaines de vos préoccupations. C'est là le genre de mesures que nous prenons. L'une des pires choses qui puissent arriver à une jeune famille est de lui donner un montant de 250 000 \$ sans les conseils appropriés. Si une famille gère bien cette somme par rapport aux autres services que nous fournissons, on peut présumer qu'elle affectera une bonne fraction de la somme au remboursement d'une hypothèque existante ou qu'elle l'investira judicieusement pour faire fructifier ce petit coussin afin de jouir d'une certaine sécurité dans l'avenir. Je ne cherche pas à plaider en faveur d'une certaine stratégie d'investissement, qu'il s'agisse de mettre l'argent sur le marché, de souscrire un certificat de placement garanti ou quoi que ce soit d'autre. Je dis simplement que la gestion de cette somme est importante pour l'avenir de cette famille. Nous avons également donné suite à ce besoin.

Le président : J'ai bien peur qu'on ne doive maintenant passer à un autre sujet.

Le sénateur Kenny : Monsieur le président, pourrions-nous néanmoins obtenir le scénario que j'ai réclamé et qui relate les événements dans la vie des gens?

Le président : Je ne crois pas que nous ayons obtenu réponse. Serait-il possible d'en préparer une?

M. Thompson : Je crois que oui. Encore une fois, il est difficile d'examiner des situations hypothétiques, mais nous nous pencherons là-dessus, sénateur. Cela dit, nous avons comparé pour vous l'ancien régime au nouveau. Comme je l'ai mentionné, j'ai écrit quelques lettres à la rédaction, parce que certaines personnes retiennent ce qui leur convient de l'ancien régime sans tenir compte de la façon dont les prestations, sous le nouveau régime, seraient versées à la famille. Il nous a fallu mettre les choses au point dans certaines situations. C'est possible de le faire.

Je vois que M. Ferguson et tout le monde ici font signe que oui. Nous le ferons pour vous, et avec un peu de chance, nous serons prêts la prochaine fois.

Le président : Pourriez-vous préciser si une personne qui touche aujourd'hui des prestations en vertu de l'ancien régime y aura encore droit dans le cadre du nouveau?

M. Thompson : La nouvelle Charte s'applique uniquement aux nouveaux venus. Nous disons des autres qu'ils bénéficient d'un droit acquis. Tous ceux qui touchaient des prestations avant la date de mise en œuvre du nouveau régime en sont exclus et sont encore assujettis à l'ancien.

It goes back to the difficulty I was grappling with when we identified the young widows who fell between the cracks in terms of passage of the charter in the House of Commons and the implementation date. They would have been grandfathered under the old system, so we wanted the benefit of that \$250,000 to flow to them. Otherwise, they would not have received that \$250,000 tax free to help them move on with their lives.

The Chairman: To put it in terms I understand, if I am receiving benefits now, I am grandfathered. In addition to the benefits I am receiving now under the old system, I may also receive benefits under the new system, such as the \$250,000; is that correct?

Mr. Stagg: There was a big concern among the older vets' organizations that they not be harmed by this new system. If they have a pension renewal, or some difficult thing that has increased their pension, we will handle that on a pension basis. It is not a lump sum.

One of the reasons they would not necessarily benefit from the newer programs — although they would be eligible for them — is that a lot of this is vocational training for jobs. Most of these folks are over 80.

The Chairman: Where it would be an additional benefit to them, they are entitled to receive it; is that right?

Mr. Stagg: Yes.

Senator Cochrane: I am pleased to be here today to replace Senator Forrestall, who is unable to be here.

My question relates to an issue concerning one of my veteran wives back home. It is in regard to the Veterans Independence Program, and your officials may be able to answer it.

The veteran passed away about five years ago. The widow of that veteran was unable to access any benefits because her husband passed away before this program was initiated.

Is there anything now that could help her? She is quite old and in need of services. I am talking about just general services, such as helping her at home. Is there anything available for that now? Is there any change in that program?

Mr. Thompson: The VIP program that you are referring to is there to assist veterans at home. It is basically a cost-saving measure for the Government of Canada.

There are two elements at play here. First, the veterans would rather be home, with some assistance from us. The government has brought in changes to enhance the program over time, but there is a cost involved in extending it to some of those who are excluded presently. In fact, I have some of those numbers in front of me. I just want to make sure I am right about the cost of this program.

Cela nous ramène à la difficulté à laquelle je me suis heurté lorsque nous avons évoqué les jeunes veuves qui sont passées entre les mailles du filet lors de l'adoption de la Charte par la Chambre des communes et de mise en œuvre. Elles auraient bénéficié d'un droit acquis en vertu de l'ancien régime. C'est pourquoi nous voulions qu'elles puissent profiter de ce montant de 250 000 \$. Sinon, elles n'auraient pu jouir de cette somme non imposable pour les aider à poursuivre leur vie.

Le président : En d'autres mots, si je touche des prestations maintenant, je jouis d'un droit acquis. Outre les prestations que je reçois sous l'ancien régime, je pourrais également en recevoir dans le cadre du nouveau régime, comme le montant de 250 000 \$. Ai-je raison?

M. Stagg : Les organismes d'anciens combattants plus âgés souhaitaient fortement que le nouveau régime ne leur soit pas préjudiciable. S'ils doivent renouveler leur pension, ou s'ils ont subi une épreuve qui a entraîné une augmentation de leur pension, nous gérerons la chose sous forme de pension. Il ne s'agit pas d'un montant forfaitaire.

L'une des raisons pour lesquelles ils ne profiteraient pas nécessairement des nouveaux programmes — bien qu'ils y seraient admissibles — est que ceux-ci offrent essentiellement de la formation professionnelle à des fins d'emploi. La plupart de ces gens ont plus de 80 ans.

Le président : Dans les cas où le nouveau régime comporte une prestation additionnelle pour eux, ils y auront droit, n'est-ce pas?

M. Stagg : Oui.

Le sénateur Cochrane : J'ai le plaisir d'être ici aujourd'hui à la place du sénateur Forrestall, qui était dans l'impossibilité de se présenter.

Ma question touche un enjeu concernant l'épouse d'un ancien combattant de ma région. Elle porte sur le Programme pour l'autonomie des anciens combattants. Vos responsables pourront sans doute y répondre.

Cet ancien combattant est mort il y a environ cinq ans. La veuve a été incapable de toucher des prestations parce que son époux est décédé avant le lancement de ce programme.

Y a-t-il une chose qu'on puisse faire ici pour la soutenir? Elle n'est plus jeune et a besoin de services. Je parle ici de services généraux seulement, comme de l'aide à domicile. Existe-t-il quelque chose pour une situation du genre? Ce programme a-t-il été modifié?

M. Thompson : Le Programme pour l'autonomie des anciens combattants auquel vous faites référence vise à aider les anciens combattants à domicile. Il s'agit essentiellement d'une mesure d'économie pour le gouvernement du Canada.

Deux éléments entrent ici en ligne de compte. Premièrement, les anciens combattants préfèrent rester à la maison avec une certaine aide de notre part. Le gouvernement a modifié le programme pour l'améliorer avec le temps, mais sa modification de manière à viser certaines des personnes présentement exclues comporte un prix. En fait, j'ai des chiffres devant moi. Je veux seulement m'assurer que je ne me trompe pas sur le coût de ce programme.

The VIP program has been a great success. We know there are some deficiencies in it, but they are all related to what it would cost to extend this program to all veterans and their survivors. In total, there are about 94,000 veterans, together with their family and support members, receiving benefits under the program. If we extended that to include everyone, I believe the cost would be in the vicinity of \$350 million.

Brian Ferguson, Assistant Deputy Minister, Veterans Services, Veterans Affairs Canada: There are two figures to consider. One is the over \$300 million if you were to provide it to survivors who currently do not receive it.

There are also Canadian Forces members who are not eligible. That would cost an additional \$500 million.

Mr. Thompson: RCMP members are not included either, senator, because we not only provide services to veterans. We sometimes lose track of that. The \$500-million figure would include the RCMP. Is that correct?

Mr. Ferguson: Yes.

Mr. Thompson: That is something we looked at. As with anything in government, it is all cost related in terms of the management of the system and how much further we want to extend those benefits. I believe the previous government brought in changes in 2003 and extended the program a little further, but there are still people left out. It comes down to a cost consideration, but I have looked at it. That is not to say that these things will not happen in the future.

Mr. Ferguson: It would be helpful if you could provide us with some further information, senator.

Senator Cochrane: I will do that.

Mr. Ferguson: We also broker with the provinces to see if they can offer some help, so we would be willing to lend a hand.

Senator Cochrane: I will give you the details later.

I am new here, so these may be futile questions, but I want to ask them anyway. How do local communities and Legion people find out about this financial help with cenotaphs?

Mr. Thompson: Part of our responsibility is to make sure that news is out there. We are doing it through members of Parliament, who are really ombudsmen for us. Legion members, all the support groups for veterans and members of Parliament are very good at getting out information of what we do in their communities. That is one program I did not know existed until I became minister.

Le Programme pour l'autonomie des anciens combattants a connu beaucoup de succès. Nous savons qu'il comporte certaines lacunes, mais elles sont toutes reliées à ce qu'il coûterait d'élargir la portée de ce programme pour englober tous les anciens combattants et leurs survivants. En tout, environ 94 000 anciens combattants ainsi que leurs parents et les membres de soutien touchent des prestations en vertu du programme. Si nous l'élargissons pour inclure tous et chacun, je crois que le prix avoisinerait les 350 millions de dollars.

Brian Ferguson, sous-ministre adjoint, Services aux anciens combattants, Anciens Combattants Canada : Deux chiffres doivent être pris en considération. Le premier est le montant de 300 millions et plus si jamais le programme s'étendait aux survivants qui ne le reçoivent pas.

Il y a également des membres des Forces canadiennes qui ne sont pas admissibles. Nous parlons alors d'un montant additionnel de 500 millions de dollars.

M. Thompson : Les membres de la GRC ne sont pas inclus non plus, sénateur, parce que nous n'offrons pas des services uniquement aux anciens combattants. C'est parfois une chose que l'on oublie. Le chiffre de 500 millions de dollars inclurait la GRC. Ai-je raison?

M. Ferguson : Oui.

M. Thompson : Nous devons examiner cette question. Comme c'est toujours le cas au gouvernement, tout est affaire de coûts lorsqu'on parle de gestion du système et de mesure dans laquelle nous souhaitons élargir le champ d'application de ces prestations. Je crois que le gouvernement précédent a apporté des changements en 2003 et repoussé un peu les limites du programme, mais il y a encore des gens au-delà de ces limites. La chose se réduit à une question de coûts, mais j'ai examiné la situation. Cela ne veut pas dire que le tableau restera le même dans l'avenir.

M. Ferguson : Il serait utile que vous nous fournissiez d'autres éléments d'information, sénateur.

Le sénateur Cochrane : Je le ferai.

M. Ferguson : Nous négocions également avec les provinces pour voir si elles peuvent offrir de l'aide. En échange, nous serions disposés à leur tendre la main.

Le sénateur Cochrane : Je vous donnerai des détails plus tard.

Je suis nouvelle ici. Certaines de mes questions risquent de vous paraître futiles, mais je tiens quand même à les poser. De quelle façon les collectivités locales et les membres de la Légion sont-ils mis au fait de cette aide financière à propos des monuments commémoratifs de guerre?

M. Thompson : Entre autres responsabilités, nous devons nous assurer que les nouvelles parviennent aux gens. Nous le faisons par l'entremise des députés, qui sont vraiment des ombudsmans pour nous. Les membres de la Légion, tous les groupes de soutien des anciens combattants et les députés s'y entendent pour diffuser l'information concernant nos actions dans leur collectivité. C'est là un programme dont j'ignorais l'existence jusqu'à ce que je devienne ministre.

I think we can communicate some of that. In my opening remarks, I talked about the challenge of getting that information out in the public domain, because we have 6,000 cenotaphs across the country, some of them in great need of restoration.

We are not into building new cenotaphs, but we definitely want to maintain the ones that are out there. I believe there is around \$5 million in that program. I would say three-quarters of that money is still there to be spent.

Perhaps we should be more conscious of how we get that message out to members of Parliament, and to our communities and Legion members; we can work harder at that. It is a good-news story in terms of our commitment to remembrance. Hopefully, you will see some of that money being spent in Newfoundland.

Senator Cochrane: I keep saying that.

Mr. Thompson: Bob Mercer is here. He is the expert on remembrance and some of our programs.

Robert Mercer, Assistant Deputy Minister, Public Programs and Communications, Veterans Affairs Canada: I would add that we have done an extensive advertising program through all of the Royal Canadian Legion branches across Canada. We have extensive information on the cenotaph restoration program on the website at Veterans Affairs Canada. There is also a lot of technical information for communities who do not know much about how to even begin the restoration of a memorial.

We also have our newsletters. We will be at the Legion convention in June, where we will have a booth to pass out information on the cenotaph restoration program, and we have done small mail-outs to municipalities across Canada. The awareness is growing daily. We need to remember that the program was launched as recently as September. To date, we have had more than 50 applications, 34 of which have been approved and 6 rejected, and 10 are pending. Activity is beginning to grow day by day.

Mr. Thompson: If I may add, one of the things that ministers of all departments do, including Veterans Affairs, is provide MPs with material for householders. When you send that "householder" out to 308 members of Parliament, you are reaching all of Canada with that information. I know we are doing it in terms of the Veterans Charter because the members were receiving mixed messages.

I will go off topic a little, senator, but this fits into the discussions that started with Senator Kenny today. One of the problems we have had with the new Veterans Charter is that it was never debated in the House of Commons. It was passed in the House of Commons by agreement among the parties. That was a critical factor missing in terms of the delivery of the message. Despite the fact that we sometimes get into outrageous

Je crois que nous pouvons communiquer une partie de cette information. Dans ma déclaration préliminaire, j'ai évoqué le défi que pose la diffusion de l'information dans le domaine public, car il existe 6 000 monuments commémoratifs de guerre au pays, et certains d'entre eux ont grandement besoin d'être restaurés.

Nous ne construisons pas de nouveaux monuments commémoratifs de guerre, nous nous souhaitons certainement préserver ceux qui existent. Je crois que l'enveloppe de ce programme tourne autour de 5 millions de dollars. Les trois quarts de cette somme ne sont pas encore entamés.

Sans doute devrions-nous être plus conscients de la façon dont nous transmettons ce message aux députés ainsi qu'aux collectivités et aux membres de la Légion. Nous pouvons déployer plus d'efforts de ce côté. Notre résolution à préserver le souvenir fait de bons articles. Il est à souhaiter qu'une partie de ces fonds seront dépensés à Terre-Neuve.

Le sénateur Cochrane : C'est ce que je répète.

M. Thompson : Bob Mercer est ici. C'est l'expert dans le domaine du souvenir et de certains de nos programmes.

Robert Mercer, sous-ministre adjoint, Programmes publics et Communications, Anciens Combattants Canada : J'ajouterais que nous avons réalisé un vaste programme publicitaire dans toutes les filiales de la Légion royale canadienne au Canada. Le site Web d'Anciens Combattants Canada contient beaucoup de données sur le programme de restauration des monuments commémoratifs de guerre. On y trouve également un grand nombre de renseignements techniques à l'intention des collectivités qui ne savent pas trop comment s'y prendre avec la restauration d'un cénotaphe.

Il y a également nos bulletins. Nous aurons un kiosque au congrès de la Légion en juin, où nous distribuerons de l'information sur le programme de restauration des monuments commémoratifs de guerre, et nous avons fait parvenir quelques petits envois postaux aux municipalités du Canada. La sensibilisation prend quotidiennement de l'ampleur. Il faut se rappeler que le lancement du programme remonte seulement au mois de septembre. À ce jour, nous avons reçu plus de 50 demandes, dont 34 ont été approuvées et 6 rejetées, tandis que 10 sont en attente. L'activité croît de jour en jour.

M. Thompson : J'ajouterais que l'une des choses que font tous les ministres, y compris celui des Anciens Combattants, c'est fournir aux députés de la matière pour leurs bulletins parlementaires. Lorsque vous transmettez ces renseignements à 308 députés, vous avez accès à tout le Canada. Je sais que nous le faisons pour ce qui touche la Charte des anciens combattants parce que les députés recevaient des messages variés.

Je m'écarterai un peu du sujet, sénateur, mais mon propos est conforme aux discussions qui se sont amorcées avec le sénateur Kenny aujourd'hui. L'un des problèmes que nous a posés la nouvelle Charte des anciens combattants est qu'elle n'a jamais été débattue à la Chambre des communes. Elle a été adoptée au moyen d'une entente entre les partis, de sorte que nous avons été privés d'un moyen important de diffusion du message. En dépit

confrontations in the House of Commons in terms of debating bills, it remains a forum for getting the message out to Canadians because of media coverage.

This was quietly passed in both Houses without the kind of back-and-forth debate we are having today, which helps to educate you, me and our constituents. That was the critical missing link, and it was no one's fault.

Normally with bills, there would be discussions in caucus, study and reports in committee, media coverage on the status and debate in the House. That was missing in the communications link on this. We have to work to overcome that. The householders, through MPs, were part of what we did to provide that information. We will do the same on the restoration project.

Senator Cochrane: As well, minister, it is good that you are here today to explain more of these things because we do have public broadcasting of the committee's meeting today.

You mentioned, Mr. Mercer, that there were six rejections. That comment alerted me to the fact that there might be a ceiling on how much money a cenotaph restoration project can receive. Is that the case?

Mr. Mercer: There is a ceiling of \$25,000 in support of a particular cenotaph restoration. We get involved only when there is an interest on the part of a community group to do something about the memorial. Therefore, it is always a partnership or cost-sharing arrangement.

The contribution from the partner can be in kind and is not always money only. There are many volunteers in the community, such as engineers and so on, who are advising on local memorials. We consider that part of the contribution from the partner.

Most of the rejections that I mentioned relate to the construction of new memorials or things outside the parameters of the program.

Senator Cochrane: You have guidelines on what they have to do?

Mr. Mercer: Yes. They are on the website.

Senator Cochrane: I have a question about hospital beds for veterans. A certain number of beds are set aside for veterans in hospitals. Have these numbers increased, decreased or stayed the same?

Mr. Thompson: Currently, we have approximately 11,000 long-term care beds across the country. Some of them are ours and some of them are priority access beds in community care facilities.

Some of them are in our own facilities, and some of them are in existing nursing homes with whom we contract.

du fait que nous nous engageons parfois dans des confrontations terribles à la Chambre des communes quand vient le temps de débattre des projets de loi, cela demeure une tribune pour transmettre un message aux Canadiens à cause de la couverture médiatique.

La Charte a été tranquillement adoptée par les deux Chambres sans le genre d'échanges que nous avons aujourd'hui, ce qui est instructif pour vous, moi et nos électeurs. Ce fut le chaînon manquant crucial, mais ce n'est la faute de personne.

En temps normal, les projets de loi font l'objet de discussions en caucus, d'études et de rapports par des comités ainsi que d'une couverture médiatique sur la situation et les débats en Chambre. La communication sur ce dossier a été inexistante. Nous devons régler cela. Par le truchement des bulletins parlementaires, les députés font partie des rouages de transmission de l'information. Nous procéderons ainsi pour le projet de restauration.

Le sénateur Cochrane : En outre, monsieur le ministre, il est bon que vous soyez ici aujourd'hui pour jeter de la lumière sur ces questions parce que l'actuelle réunion du comité jouit d'une diffusion publique.

Monsieur Mercer, vous avez mentionné qu'il y avait eu six rejets. Cette information m'a éveillée au fait qu'il y a peut-être un plafond aux fonds pouvant être attribués à un projet de restauration d'un cénotaphe. Est-ce le cas?

M. Mercer : Il existe un plafond de 25 000 \$ pour la restauration d'un cénotaphe particulier. Nous participons au projet uniquement lorsqu'un groupe communautaire se montre intéressé à faire quelque chose à propos du monument. Par conséquent, il s'agit toujours d'un partenariat ou d'une entente de partage des coûts.

La contribution du partenaire peut être en nature. Elle n'est pas toujours sous forme d'argent. Il y a de nombreux bénévoles dans la collectivité, notamment des ingénieurs, qui donnent des conseils sur les monuments commémoratifs locaux. Nous considérons que cela s'inscrit dans la contribution du partenaire.

La plupart des rejets dont j'ai fait mention ont trait à la construction d'un nouveau cénotaphe ou à des choses qui débordent des paramètres du programme.

Le sénateur Cochrane : Vous avez des directives sur les choses qu'ils doivent faire?

M. Mercer : Oui. Elles figurent sur le site Web.

Le sénateur Cochrane : J'ai une question sur les lits d'hôpital pour anciens combattants. Un certain nombre de lits leur sont réservés dans les hôpitaux. Leur nombre a-t-il augmenté, diminué ou est-il resté le même?

M. Thompson : À l'heure actuelle, nous avons environ 11 000 lits pour soins de longue durée dans tout le pays. Certains d'entre eux nous appartiennent et d'autres sont des lits d'accès en priorité dans des installations de soins de santé communautaire.

Un certain nombre se trouvent dans nos propres installations tandis que d'autres se situent dans des foyers de soins existants avec qui nous établissons des contrats de service.

Senator Cochrane: These are for veterans?

Mr. Thompson: Yes. I was fortunate enough to visit one of these facilities in Ridgewood, New Brunswick. In most cases, these are exceptional facilities and do great work for veterans. It is one of the most heart-warming things about the job — going into these facilities and seeing the care the veterans receive.

Senator Cochrane: That number remains the same.

Mr. Thompson: “Public access beds” is the term I am using.

Senator Cochrane: Newfoundland does not have a specific hospital for veterans, so they are allocated beds in a community care centre?

Mr. Thompson: The allotment is in nursing homes as well.

Senator Cochrane: Yes. There is a move to ensure the veterans receive priority. Is that right?

Mr. Thompson: If I am correct, we have a certain number of beds in any one facility. For example, in St. Steven, New Brunswick, I believe that we have three beds set aside for veterans. That was negotiated with the province.

Mr. Mercer: We have enough beds to meet the demand across the country, and we always adjust the numbers when the demand goes up or down. The biggest trend is for people to stay in their communities so they can be close to their families. The capacity for that exists and we do not see any problems in meeting the need.

Senator Cochrane: I have another problem in that respect. One individual living in Newfoundland wanted to move to a facility in Nova Scotia, where his children were living.

Mr. Mercer: If you could give us the specifics of that case I will pass the information along.

Senator Cochrane: I will do that.

The Chairman: Are you saying that there is no ipso facto prohibition against someone accessing a facility outside their province of residence?

Mr. Ferguson: I will have to look at the specifics of the case, but I would hope that we can come to a favourable solution.

The Chairman: Senator Cochrane mentioned the VIP program, which I thought was simpler than the explanation set out. It was my understanding that the remaining problem, assuming one was eligible, was for the spouse of a serving member of the forces who died prior to 1981. Anyone who died subsequent to 1981, who is eligible for the program, would have the benefits of the VIP extended to them. Is that correct?

Le sénateur Cochrane : Ces lits sont destinés aux anciens combattants?

M. Thompson : Oui. J'ai eu la chance de visiter l'une de ces installations à Ridgewood, au Nouveau-Brunswick. Dans la plupart des cas, il s'agit d'endroits exceptionnels où l'on fait de l'excellent travail pour les anciens combattants. C'est l'une des choses les plus réconfortantes qu'offre ce travail : pouvoir entrer dans ces installations et constater les soins que reçoivent les anciens combattants.

Le sénateur Cochrane : Le nombre n'a pas changé.

M. Thompson : « Lits d'accès public » est le terme que j'utilise.

Le sénateur Cochrane : Terre-Neuve ne dispose pas d'un hôpital particulier pour anciens combattants. Cela veut-il dire qu'on leur donne des lits dans un centre de soins communautaires?

M. Thompson : Les lits affectés se trouvent également dans des foyers de soins.

Le sénateur Cochrane : Oui. On prend des mesures pour s'assurer que les anciens combattants soient accueillis en priorité. Ai-je raison?

M. Thompson : Si je ne me trompe pas, nous avons un certain nombre de lits dans tous les établissements. Par exemple, à St. Steven, au Nouveau-Brunswick, je crois que trois lits sont réservés aux anciens combattants. Cette mesure a été négociée avec la province.

M. Mercer : Nous avons suffisamment de lits pour répondre à la demande au pays, et nous ajustons toujours le nombre en fonction de la demande à la hausse ou à la baisse. La tendance la plus marquée veut que les gens demeurent dans leur collectivité afin d'être proches de leur famille. Il existe de la place pour cela et nous n'avons aucun problème à répondre à ce besoin.

Le sénateur Cochrane : J'ai un autre problème à ce propos. Une personne vivant à Terre-Neuve souhaitait déménager dans une installation en Nouvelle-Écosse, là où demeuraient ses enfants.

M. Mercer : Pouvez-vous nous donner les détails de cette situation? Je transmettrai l'information.

Le sénateur Cochrane : Je le ferai.

Le président : Êtes-vous en train de dire que rien n'empêche de plein droit une personne d'accéder à une installation hors de sa province de résidence?

M. Ferguson : Je devrai examiner les détails de ce cas, mais j'ose espérer que nous pourrions en arriver à une solution favorable.

Le président : Le sénateur Cochrane a fait état du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, que je croyais plus simple que l'explication qu'on en a fournie. J'ai retenu que le problème restant, si l'on présume l'admissibilité de la personne, concerne la conjointe d'un membre actif des Forces qui est mort avant 1981. Toute personne morte après 1981, si elle était admissible au programme, jouirait des avantages du Programme pour l'autonomie dans sa version élargie. C'est bien cela?

I have received letters from spouses of people who died prior to 1981, although there cannot be many. I have also written to you, minister, and to you, Mr. Stagg, to ask whether something could be done. We seem, in this respect, to be entering into what the minister referred to as “additional expense,” but it would not be large.

Mr. Thompson: It would be significant, and then we get into the issue of spouses and caregivers — family members. That is where it becomes somewhat complicated. Some veterans are of such an age that many of the spouses have passed on. Then it comes down to providing those caregivers with that service as well upon their death.

Any argument in this business becomes complicated by numbers and facts. The fact is that to extend it to all family members and caregivers, that is the number we would be looking at.

Mr. Ferguson: There are about 257,000 survivors who do not receive the VIP. One of the reasons is that women live longer than men.

Mr. Thompson: I think that service is provided to approximately 94,000. That is coupled with 250,000. If you extended it as far as some people would like, we are talking about an additional 150,000 people.

The Chairman: Is the service based on a means test or is it regardless of the person’s income?

Mr. Ferguson: If veterans were receiving the VIP program before their death, the spouses are entitled to receive what is —

The Chairman: That is where the problem arises. In some cases, the veterans were able to look after themselves, both physically and financially. With the passage of time, that situation changed and the surviving spouse is no longer able to do so. Since the spouses who died had not applied because they did not need the program, they are ruled ineligible. That is something we should look at now. Time does alter circumstances.

Mr. Stagg: That is what would up the numbers considerably.

Mr. Thompson: There are two levels of service provided. There is the basic lawn mowing and snow-removal type of service and then there is service beyond that, depending on their disability level.

This can become confusing because of these dates and who is in and who is out. To sort this out, I have asked the department to provide me with a chart. If you step through it, you can look at the numbers.

J’ai reçu des lettres de gens dont le conjoint est mort avant 1981, quoique leur nombre ne saurait être élevé. Je vous ai également écrit, monsieur le ministre, ainsi qu’à vous, monsieur Stagg, pour vous demander si quelque chose pouvait être fait. Il semblerait qu’à cet égard, nous entrons dans le domaine que vous appelez les « dépenses additionnelles », mais ces dépenses ne seraient pas d’envergure.

M. Thompson : Elles seraient considérables, et ensuite nous embarquons dans le dossier des conjoints et des aidants naturels — les membres de la famille. C’est là que les choses se compliquent quelque peu. Certains anciens combattants ont atteint un tel âge que bon nombre des conjointes se sont éteintes. Nous en venons ensuite aux aidants naturels, à qui nous offririons ce service à leur décès.

Tout argument dans ce domaine se complique en raison des chiffres et des faits. Le nombre sur lesquels nous nous pencherions est celui obtenu en cas d’élargissement du programme pour englober tous les membres de la famille et les aidants naturels.

M. Ferguson : Il y a environ 257 000 survivants qui ne sont pas visés par le Programme pour l’autonomie des anciens combattants. L’une des raisons de cet état de choses est que les femmes vivent plus longtemps que les hommes.

M. Thompson : Je crois que ce service est offert à environ 94 000 personnes. Ce chiffre se combine à celui de 250 000 personnes. Si vous l’élargissez autant que le souhaitent certaines personnes, nous en arrivons à un nombre additionnel de 150 000 personnes.

Le président : Le service est-il fondé sur un examen des ressources ou établi sans tenir compte du revenu de la personne?

M. Ferguson : Si des anciens combattants bénéficiaient des avantages du Programme pour l’autonomie des anciens combattants avant leur mort, leurs conjoints auraient le droit de recevoir ce qui...

Le président : C’est là que se pose le problème. Dans certains cas, les anciens combattants avaient l’autonomie voulue pour s’occuper d’eux-mêmes, sur les plans physique et financier. Au fil du temps, la situation s’est modifiée, et le conjoint survivant a perdu son autonomie. Comme les conjoints qui sont décédés ne se sont pas inscrits au programme parce qu’ils n’en avaient pas besoin, ils sont jugés inadmissibles. C’est un dossier sur lequel nous devrions nous pencher maintenant. Le temps modifie le cours des choses.

M. Stagg : C’est ce qui ferait grimper les chiffres de manière considérable.

M. Thompson : Deux niveaux de service sont offerts. D’abord les services de base comme la tonte du gazon et le déneigement. Ensuite, les services d’un ordre plus élevé, qui dépendent du niveau d’invalidité.

Il peut en découler une certaine confusion en raison des dates et de la question de savoir qui est admissible et qui ne l’est pas. Pour démêler le tout, j’ai demandé au ministère de me fournir un tableau. Vous pourrez voir les chiffres si vous le passez en revue.

It does become very confusing — who is in and who is out, what service is provided and what is not. There are a lot of factors involved there.

When we take a look at fixing it and extending the service, there is a question that governments have consistently asked themselves, which is, how far out do we roll it? Do we extend it to the level you and I would like to see it at? Those are some of the factors that governments have to grapple with.

The Chairman: I am sure all veterans and spouses watching us today would support you in your quest for clarity as to who is eligible and who is not. Anything your department can do in that regard would be warmly welcomed.

Mr. Thompson: I have some ideas, and hopefully we will have some success. It goes back to our opening statement — we want to provide for veterans.

This is a number I did not put in the presentation, but we are losing 25,000 veterans a year. They are dying. You can project that into the future, and our traditional war veterans we know today will not be with us. Today we have only three remaining First World War veterans, so do the math on the time lag between the Second World War and the First World War. In 25 years, we could conceivably be looking at three remaining Second World War veterans.

My belief is that they deserve the best care they can get because they are aging. When we are costing out projections for the future, as for any of us, the last six months of life are usually where 90 per cent of all health care costs are incurred. Sustaining that quality of life for our veterans five or ten years down the road will be a greater cost to us because they are aging.

Those are issues I know we all grapple with because we want the best care for our veterans and their families. We will do all we can to identify areas where we can make a difference in their lives and provide a better service.

Senator Atkins: First of all, I have to say that I think the department does an excellent job. You should be proud of the people serving you. I think the new pin is good as well. Good for you. It is a good follow-up. I hope it gets a lot of distribution.

It will not surprise you that the issue I am interested in is Agent Orange. I just want to quote what you say in your address:

I want to assure you that our new government remains firmly dedicated to addressing the concerns raised by CF members, Veterans, civilians and area residents about herbicide use at CFB Gagetown.

La situation est vraiment déroutante — qui est admissible et qui ne l'est pas, quel service est fourni, lequel ne l'est pas. Un tas de facteurs entrent ici en ligne de compte.

Lorsque nous songeons à régler la situation et à élargir le service, il se pose une question que les gouvernements se sont constamment posés eux-mêmes, et qui concerne l'ampleur à donner au programme. Allons-nous en élargir la portée au niveau que vous et moi souhaiterions? Ce sont là certains des facteurs avec lesquels doivent se débattre les gouvernements.

Le président : Je suis certain que tous les anciens combattants et leur conjoint qui nous regardent aujourd'hui vous appuieraient dans votre quête de clarté quand à savoir qui est admissible et qui ne l'est pas. Tout ce que votre ministère peut faire à cet égard sera chaleureusement accueilli.

M. Thompson : J'ai certaines idées, et avec un peu de chance, elles nous seront quelque peu fructueuses. Cela nous ramène à notre déclaration préliminaire : nous souhaitons pourvoir aux besoins des anciens combattants.

Voici un chiffre que je ne pas évoqué dans la présentation : nous perdons 25 000 anciens combattants par année. Ils meurent. Une projection dans l'avenir nous amène à déduire que les anciens combattants classiques que nous connaissons aujourd'hui ne seront plus avec nous sous peu. Il ne nous reste aujourd'hui que trois anciens combattants de la Première Guerre. Compte tenu du temps écoulé entre les deux grandes guerres, nous pouvons concevoir que dans 25 ans, il restera trois soldats de la Seconde Guerre.

Je suis d'avis qu'ils méritent les meilleurs soins possible étant donné qu'ils vieillissent. Lorsque nous établissons le coût de nos projections dans l'avenir, les six derniers mois d'une vie — et la chose est vraie pour chacun d'entre nous — sont ceux où se condensent habituellement 90 p. 100 de tous les coûts de santé engagés. Le maintien d'une qualité de vie pour nos anciens combattants dans cinq ou dix ans d'ici engendrera des coûts supérieurs en raison de leur vieillissement.

Ce sont là des enjeux avec lesquels il nous faut tous nous débattre étant donné que nous souhaitons prodiguer les meilleurs soins à nos anciens combattants et à leurs familles. Nous mettrons tout en œuvre pour recenser les endroits où agir afin d'améliorer leur vie par la prestation d'un meilleur service.

Le sénateur Atkins : Premièrement, je dois avouer que le ministère, à mon avis, fait un excellent travail. Vous devriez être fier des gens à votre service. La nouvelle épinglette est également belle. Bravo! C'est un bon enchaînement. J'espère qu'on en fera une grande distribution.

Vous ne serez pas surpris d'apprendre que la question qui m'intéresse est celle de l'agent Orange. Je veux simplement citer vos propos dans votre allocution :

Je peux vous assurer que notre nouveau gouvernement demeure bien résolu à donner suite aux préoccupations soulevées par les membres des FC, les anciens combattants, des civils et des citoyens du secteur quant à l'herbicide utilisé à la Base des Forces canadiennes Gagetown.

Veterans Affairs Canada has taken the lead role on this file with regard to compensation issues. Officials in the department are examining policy options for the government's consideration and this work is progressing well.

I have two questions. First, are you the umbrella minister for those who are not veterans — for the civilians and the residents — or is DND involved? How is that effort being coordinated?

Second, work is in progress, but do you have any timeline?

Mr. Thompson: In addition to the pin, one of the senators noticed that I have a salmon fly on today. It is called a veteran's fly. I promised one to one of the senators earlier today. I will get you one as well.

Senator Kenny: Equal treatment, minister.

Mr. Thompson: I will make sure you get one of those, simply because of all the work you did on the tobacco issue.

Getting back to Senator Atkins, I have taken a keen interest in the way it is structured for a number of reasons. It is one of these issues that governments — and I am not picking on any particular government in terms of its colour — have successfully swept under the carpet for 50-some years. It is wrong, and they have never stepped up and said, "We want this fixed." I can proudly say that the Prime Minister wants this problem fixed and this compensation issue dealt with.

We are dealing with a complicated equation. I often refer to it as a 50-year-old jigsaw puzzle that you have pulled off the shelf and there are missing pieces. You have to try to fit them all together.

The decision that we make will be knowledge based, doing the best discovery we possibly can on the ground. That is what DND is charged with doing today. They are doing the discovery work back on the base, on the scientific, medical side of it — researching the files and documents to find out who was there and where the various defoliants were sprayed. That is what Dr. Furlong is doing, and I believe his preliminary report will be issued either today or tomorrow.

They keep our department up to date on what they are doing. We have good dialogue with them. There is a lot of cooperation between myself and Minister O'Connor and between our departments.

Some of those tests are ongoing, as well as some of the work they are doing in terms of testing on the base. Some of that will be accelerated. We are hoping we will have enough information available, and we are working on various compensation packages now because there is a civilian-military mix here. You know the base as well as I do. We had not only civilians working on the base at the time of the application of some of these defoliants, but

Anciens Combattants Canada a pris les commandes de ce dossier en ce qui concerne les questions d'indemnisation. Les responsables du ministère sont à examiner des options politiques pour les soumettre au gouvernement, et le travail progresse bien.

J'ai deux questions. Premièrement, êtes-vous le ministre de coordination de ceux qui ne sont pas des anciens combattants — les civils et les citoyens du coin — ou est-ce que le MDN joue un rôle dans l'affaire? Comment cet effort est-il coordonné?

Deuxièmement, le travail est en cours, mais avez-vous un échéancier?

M. Thompson : Outre l'épinglette, l'un des sénateurs a remarqué que je portais sur moi une mouche à saumon, qu'on appelle la mouche de l'ancien combattant. J'ai promis à un sénateur un peu plus tôt de lui en donner une. Je vais en faire de même pour vous.

Le sénateur Kenny : Traitement équitable, monsieur le ministre.

M. Thompson : Je m'assurerai que vous en obtiendrez une simplement en raison de tout le travail que vous avez abattu sur le dossier du tabac.

Pour en revenir aux questions du sénateur Atkins, je vous avouerais que je me suis vivement intéressé à la façon dont le tout est structuré pour plusieurs raisons. C'est là l'un de ces dossiers que les gouvernements — et je n'en pointe aucun du doigt en particulier quant à sa couleur — a réussi à balayer sous le tapis depuis 50 ans. Ce n'est pas bien, et ils ne se sont jamais levés pour dire : « Nous voulons régler la question. » Je suis fier de dire que le premier ministre souhaite résoudre le problème ainsi que la question d'indemnisation qui s'y rattache.

Nous avons affaire à une équation compliquée. Je compare souvent la chose à un casse-tête vieux de 50 ans que vous avez trouvé sur l'étagère et auquel il manque des pièces. Il vous faut tenter d'assembler tous les morceaux.

Notre décision sera fondée sur des connaissances, à partir des meilleurs éléments que nous pouvons découvrir sur le terrain. C'est ce que le MDN est tenu de faire aujourd'hui. Ses employés s'acquittent du travail de reconnaissance sur leur base — le volet scientifique, médical de la chose — fouillant les dossiers pour découvrir qui se trouvait là et quels ont été les gaz défoliants utilisés. C'est la tâche à laquelle s'est attelé le Dr Furlong, et je crois que son rapport préliminaire paraîtra aujourd'hui ou demain.

Ils tiennent notre ministère au courant de leur travail. Nous avons une bonne communication avec eux. La coopération est grande entre le ministre O'Connor et moi de même qu'entre nos ministères.

Certains de ces tests se déroulent sur une base continue, tout comme une partie du travail qu'ils effectuent sur la base au chapitre des tests. Ils accéléreront le tempo dans certains cas. Nous espérons disposer de renseignements en quantité suffisante, et nous nous penchons sur diverses troupes d'indemnisation parce qu'il y a un mélange de civils et de militaires ici. Vous connaissez la base autant que moi. Il y avait non seulement des civils qui travaillaient sur la

we also have civilians in communities surrounding the base. Some of them are in close proximity, right on the line in terms of where some of these defoliants were used.

Senator Atkins: Even across the river.

Mr. Thompson: Yes. If you recall — and your memory is pretty good — some farmers were compensated at one time because they accidentally sprayed over some farm crops, thinking it was Base Gagetown. Anyway, that was then, this is now.

It gives you an example of how difficult this file is. I can tell you that we have compensation plans that I cannot make public today, but we have examined all kinds of options. What we will take to cabinet will be determined by what Dr. Furlong and DND provide us with. I think work is progressing well. I have every confidence that we will be able to take something to cabinet by either late fall or early in the new year.

Senator Atkins: I have no doubt that in your area, Veterans Affairs, the veterans will be looked after. It is the residents and civilians that I am concerned about. Does the Department of Health have any involvement in this scenario?

Mr. Thompson: Health Canada is a big part of some of the work going on within DND. They have a role to play and we met with some of their officials last week. The department is meeting with them on a weekly basis, and I have met with them as well. They are part of some of the work that is presently providing us with that knowledge base to prepare our submission to cabinet and, eventually, a compensation plan.

Health Canada is involved. There is no question about that. How this will play out at the end of the day will very much depend on the outcomes of some of those tasks being performed on the base today. That does not preclude us from working on compensation models. They will be tweaked, based on what we find out from some of these tests that are still going on.

Senator Atkins: Did you draw on the American experience?

Mr. Thompson: Absolutely. The world science on Agent Orange rests with the Institute of Medicine in the United States. They have done most of the world's research on Agent Orange. What I tell the media and others is that a lot of what we do, including our compensation plan, is predicated on some of the work that has already been done by that institute over the years. Basically, the world's foremost authority on Agent Orange is the U.S. We will draw on that when we come up with a compensation plan, which we are working on now.

Senator Atkins: Did they have to deal with civilians also?

base au moment de la pulvérisation de ces gaz défoliants, mais également des civils dans des collectivités avoisinantes. Certains d'entre eux se trouvaient à proximité, directement sur la ligne d'utilisation de certains des gaz.

Le sénateur Atkins : Même de l'autre côté de la rivière.

M. Thompson : Oui. Si vous vous rappelez bien — et votre mémoire est plutôt bonne — des agriculteurs ont reçu une indemnisation à un certain moment parce qu'on avait accidentellement pulvérisé des gaz sur des récoltes, en croyant qu'il s'agissait de la base Gagetown. De toute façon, les temps ont changé.

Cela vous donne un exemple du niveau de difficulté de ce dossier. Je peux vous assurer que nous avons des régimes d'indemnisation que je ne peux rendre publics aujourd'hui, mais nous avons examiné toutes les options. Ce que nous présenterons au Cabinet dépendra de ce que le Dr Furlong et le MDN nous fourniront. Je pense que le dossier progresse bien. J'ai l'intime conviction que nous serons en mesure d'aller devant le Cabinet vers la fin de l'automne ou au début du nouvel an.

Le sénateur Atkins : Je n'ai aucun doute que votre ministère saura prendre soin des anciens combattants. Ce sont les citoyens et les civils qui m'inquiètent. Le ministère de la Santé joue-t-il un rôle dans l'affaire?

M. Thompson : Santé Canada est un gros morceau pour ce qui regarde une partie du travail effectué au sein du MDN. Ses responsables ont un rôle à jouer, et nous avons eu une réunion avec certains d'entre eux la semaine dernière. En fait, les réunions sont hebdomadaires. Je les ai également rencontrés. Ils ont mis la main à une partie du travail duquel a découlé la base de renseignements qui a servi à préparer notre présentation au Cabinet et, en bout de ligne, un régime d'indemnisation.

Santé Canada joue un rôle, aucun doute là-dessus. L'importance de sa participation en bout de ligne dépendra beaucoup des résultats de certaines des tâches réalisées actuellement sur la base. Cela ne nous empêche pas de travailler sur des modèles d'indemnisation. Ils seront ajustés en fonction de ce que nous apprendront certains des tests en cours.

Le sénateur Atkins : Avez-vous tiré profit de l'expérience américaine?

M. Thompson : Tout à fait. L'Institute of Medicine des États-Unis demeure le centre de la science mondiale concernant l'agent Orange. C'est là que s'est effectuée la majeure partie de la recherche sur ce gaz. Je dis aux médias et à d'autres qu'un volet important de ce que nous faisons, y compris le régime d'indemnisation, repose sur le travail déjà abattu par l'institut au fil des ans. Fondamentalement, les États-Unis représentent l'autorité mondiale le plus en vue en ce qui concerne l'agent Orange. Nous miserons là-dessus au moment de présenter un régime d'indemnisation, ce sur quoi nous nous affairons actuellement.

Le sénateur Atkins : Devaient-ils également traiter le dossier de civils?

Mr. Thompson: I am glad you asked that question. One of the interesting things about the Agent Orange issue is that sometimes we refer to it as “the presumptive clause.” You speak about civilians, and that is very much a part of our package, along with those communities surrounding the base. We are doing work and making suggestions to DND on future work around those communities in terms of the scientific evidence that we believe we will need. We are still working on some of that.

Civilians on and off the base will be considered in this compensation package, depending on the location of the community and so on.

In terms of Agent Orange, the United States has two systems. Basically, we operate under the presumptive clause as well for Canadian soldiers who were on the ground — boots on the ground — in Vietnam. We use the same process as the Americans for Canadian soldiers who were in Vietnam and acquired what we call an IOM condition, which is any blood-related type of cancer. I can provide a list to you, which we do have here. We have two categories here. Any of our soldiers who were in Vietnam and have an IOM condition, a malady or sickness which is associated with exposure to Agent Orange, gets a pension. That is also the way it is dealt with in the United States of America if a U.S. soldier was in Vietnam and he has an IOM condition. I have a terrible time with some of these names but I will try to pronounce them.

The Chairman: Minister, I am sorry to interrupt you but I am legally bound to terminate this committee when the Senate begins to sit. We would love to continue. Can you finish the sentence?

Mr. Thompson: Yes, I can finish. The answer is that the research done by the Americans is most important to us because we cannot reinvent the wheel in terms of new science. That is how we will rest our case, if you will, in terms of these IOM conditions. That will be part of it.

We will be coming up with a compensation package, as opposed to a pensionable condition. The bar will not be as high. One of the difficulties with a pensionable condition is that civilians will be left out. It will be a compensation model where the bar would be not as high, theoretically, as on a pensionable issue. It will not be etched in stone, but an *ex gratia* type of payment. We are doing our due diligence and DND is providing us with a lot of good help. Our officials met with the world experts in the U.S. and other areas on this. I have done a lot of homework on this myself. I am never overconfident in this business, but I feel good about the reception I am getting from my colleagues in cabinet. They are interested in getting this issue resolved. The Prime Minister wants a resolution to it. We have stated that in our policy. We are definitely committed to it. I feel

M. Thompson : Il me fait plaisir de répondre à cette question. L'une des choses intéressantes au sujet du dossier de l'agent Orange est que nous y faisons référence parfois comme étant la « clause de présomption ». Vous parlez de civils, et cela s'inscrit de près dans notre trousse, ainsi que les collectivités entourant la base. Nous travaillons et faisons des suggestions au MDN quant au travail futur à mener concernant ces collectivités. J'entends par là les preuves scientifiques dont nous croyons avoir besoin. Nous poursuivons nos efforts sur certains de ces éléments.

Nous préparerons une trousse d'indemnisation en tenant compte des civils à l'intérieur et à l'extérieur de la base, selon l'emplacement de la collectivité et ainsi de suite.

Les États-Unis appliquent deux systèmes à l'égard de l'agent Orange. Nous articulons essentiellement notre travail autour de la clause de présomption en ce qui concerne également les soldats canadiens qui étaient sur le terrain — littéralement parlant — au Vietnam. Nous utilisons le même processus que les Américains à l'égard de ces soldats qui ont acquis ce que nous appelons une affection IOM, à savoir tout type de cancer relié au sang. Je peux vous fournir une liste que nous avons ici même. On compte deux catégories. N'importe lequel de nos soldats qui étaient au Vietnam et souffrent d'une affection IOM, ou souffrent d'une maladie ou d'un mal lié à l'exposition à l'agent Orange obtient une pension. C'est également la façon dont les États-Unis traitent le dossier de leurs soldats qui se trouvaient au Vietnam et qui présentent une affection IOM. J'ai beaucoup de difficulté avec certains de ces noms, mais je tenterai de les prononcer.

Le président : Ministre, je suis désolé de vous interrompre, mais je suis légalement tenu de dissoudre le comité au moment où le Sénat commence à siéger. Nous aimerions beaucoup continuer. Pouvez-vous terminer votre phrase?

M. Thompson : Oui, bien sûr. La réponse est que la recherche menée par les Américains est des plus importantes pour nous parce que nous ne pouvons réinventer la roue au chapitre de la nouvelle science. C'est la façon dont nous terminerons notre plaidoyer, pour ainsi dire, en ce qui concerne les affections IOM. Ce sera une partie de notre dossier.

Nous présenterons une trousse d'indemnisation, par opposition à une affection ouvrant droit à pension. La barre ne sera pas aussi élevée. L'une des difficultés que pose une affection ouvrant droit à pension est que les civils ne seront pas pris en compte. Il s'agira d'un modèle d'indemnisation dont la barre, en théorie, ne serait pas aussi élevée que dans le cas d'un problème ouvrant droit à pension. Ce ne sera pas gravé dans le roc, mais il s'agira d'un type de paiement à titre gracieux. Nous faisons preuve de diligence raisonnable, et le MDN nous aide franchement beaucoup. Nos responsables ont eu une réunion sur cette question avec les experts mondiaux des États-Unis et d'autres secteurs. J'ai abattu beaucoup de boulot moi-même sur ce dossier. Je ne pêche jamais par excès de confiance dans cette affaire, mais la rétroaction que je reçois de mes collègues du

good about the progress that we are making on it. Hopefully, we will come back here next year and we will have dealt successfully with it.

The Chairman: I want to thank the minister for appearing today, along with his officials.

Given the time limitation, would you have any objections, minister, if we were to send in writing some questions that members of the subcommittee might have?

Mr. Thompson: Not at all. I am more than pleased to come back, because this exchange of information is appreciated. I thank you for your comments and we will take them seriously. Hopefully, we will be able to provide you with some of the requested information. We will keep the door open. I will be back at your call.

The Chairman: We look forward to your return.

The committee adjourned.

OTTAWA, Wednesday, June 7, 2006

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:11 p.m. to study on the services and benefits provided to members of the Canadian Forces, veterans of war and peacekeeping missions and members of their families in recognition of their services to Canada.

Senator Michael A. Meighen (*Chairman*) in the chair.

[*English*]

The Chairman: Good afternoon, everyone, and welcome to this meeting of the Subcommittee on Veterans Affairs.

We expect one more member of our committee shortly, but in the meantime, perhaps I could introduce myself as chair of the committee. My name is Senator Meighen, a senator from Ontario. To my immediate right is Senator Atkins, also from Ontario, and who came to the Senate with more than 27 years' experience in the field of communications.

Senator Atkins is a former president of Camp Associates Advertising Limited and served as advisor to Premier Bill Davis of Ontario. He is a member of the Standing Senate Committee on National Security and Defence.

Today we have two welcome visitors, other senators. All senators are permitted to attend any committee meetings of the Senate. Today we are fortunate to have Senator Percy Downe from Prince Edward Island joining us. He was appointed to the Senate in 2003 and is currently a member of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs, as well as the Standing Senate Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

Cabinet me fait bonne impression. Ils sont intéressés à ce que ce dossier se règle. Le premier ministre également. Nous l'avons énoncé dans notre politique. Nous sommes résolu à y parvenir. Je suis satisfait de la façon dont le dossier progresse. Avec un peu de chance, nous reviendrons ici l'an prochain et nous aurons mené ce dossier à terme de façon fructueuse.

Le président : Je veux remercier le ministre pour son témoignage, de même que ses responsables.

Compte tenu du temps limité, auriez-vous des objections, monsieur le ministre, à ce que nous vous fassions parvenir par écrit certaines questions des membres du sous-comité?

M. Thompson : Pas du tout. Je serai plus qu'enchanté de revenir, car l'échange d'information est apprécié. Je vous remercie de vos observations, nous les prendrons au sérieux. Nous espérons être en mesure de vous fournir l'information requise. Nous garderons la porte ouverte. Je reviendrai lorsque vous me ferez signe.

Le président : Nous espérons votre retour.

La séance est levée.

OTTAWA, le mercredi 7 juin 2006

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui à 12 h 11, pour étudier les services et les avantages sociaux offerts aux membres des Forces canadiennes, aux anciens combattants, aux membres des missions de maintien de la paix et à leurs familles en reconnaissance des services rendus au Canada.

Le sénateur Michael A. Meighen (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bon après-midi à tous et à toutes et bienvenue à cette réunion du Sous-comité des anciens combattants.

Un autre collègue devrait bientôt se joindre à nous; entre-temps, je pourrais peut-être me présenter comme président du Sous-comité. Je suis le sénateur Meighen, de l'Ontario. À ma droite immédiate se trouve le sénateur Atkins, également de l'Ontario, qui s'est joint au Sénat après avoir œuvré 27 ans dans le domaine des communications.

Le sénateur Atkins a agi comme président de Camp Associates Advertising Limited et comme conseiller de Bill Davis, premier ministre de l'Ontario. Il fait partie du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense.

Aujourd'hui, nous accueillons avec plaisir deux visiteurs, qui sont aussi sénateurs. Tous les sénateurs sont autorisés à assister aux réunions des comités sénatoriaux. Aujourd'hui, nous avons la chance de compter parmi nous le sénateur Percy Downe de l'Île-du-Prince-Édouard. Il a été nommé au Sénat en 2003 et il fait présentement partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

In addition, we are particularly privileged to have former general, Roméo Dallaire. Senator Dallaire is from Quebec. He represents the Gaspésie and sits on the Standing Senate Committee on Human Rights. We have now been joined by Senator Colin Kenny, also from Ontario, who is the chair of what we like to refer to as our parent committee, the Standing Senate Committee on National Security and Defence.

Senator Kenny is also a member of Standing Senate Committee on Internal Economy, Budgets and Administration, and the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources.

Colleagues, before we begin our formal meeting and hear from the witnesses who are present today from The Royal Canadian Legion, Senator Atkins will make a presentation to The Royal Canadian Legion.

We are privileged to have as witnesses today, Mary Ann Burdett, Dominion President of The Royal Canadian Legion, and Pierre Allard, the Service Bureau Director. Welcome to both of you and thank you for being with us.

Senator Atkins, I turn the meeting over to you for your presentation.

Senator Atkins: Thank you, Mr. Chairman. I do not know if you are aware of it, but in the 1920s, 1930s, and 1940s, Post 120 was a large legion in New York and during the war my father was commander of The Royal Canadian Legion in New York. I will present to you his beret.

Mary Ann Burdett, Dominion President, The Royal Canadian Legion: This is an honour for the Legion to have such an item in its collection. It will be looked after well and with love. Thank you so very much.

The Chairman: Thank you, Senator Atkins. That presentation is wonderful and I am sure there will be a place to display the beret.

Ms. Burdett: It will have a place of honour in our new building, I am sure.

The Chairman: Let us get right to the business at hand. I understand the legion might make a presentation. We will then have ample time for questions.

Ms. Burdett: Honourable Chairman and members, it is an honour and a pleasure to be here today to represent The Royal Canadian Legion and to offer views on the New Veterans Charter. Before I deal with specifics, I want to address some fundamental principles.

Our Canadian Forces members and veterans are special Canadians. They have risked and will continue to risk their lives for the freedom that Canadians enjoy on a daily basis.

De plus, nous avons le rare privilège d'accueillir le général à la retraite Roméo Dallaire. Le sénateur Dallaire est du Québec. Il représente la Gaspésie et siège au Comité sénatorial permanent des droits de la personne. Le sénateur Colin Kenny, également de l'Ontario, vient de se joindre à nous. Il est président de notre comité principal : c'est ainsi que nous préférons désigner le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense.

Le sénateur Kenny fait également partie du Comité sénatorial permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration et du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

Mes chers collègues, avant que nous commencions notre réunion officielle pour entendre les témoins ci-présents de la Légion royale canadienne, le sénateur Atkins lui fera un cadeau.

Nous avons le privilège d'avoir comme témoins aujourd'hui Mary Ann Burdett, présidente nationale de la Légion royale canadienne, et Pierre Allard, directeur bureau d'entraide. Bienvenue à vous deux et merci de votre présence parmi nous.

Sénateur Atkins, nous vous écoutons.

Le sénateur Atkins : Merci, monsieur le président. Je ne sais pas si vous le savez, mais, dans les années 1920, 1930 et 1940, le poste 120 était une imposante légion à New York et, durant la guerre, mon père était commandant de la Légion royale canadienne à New York. Je vous donne son béret.

Mary Ann Burdett, présidente nationale de la Légion royale canadienne : C'est un honneur pour la Légion de compter pareil article dans sa collection. Nous le conserverons avec soin et amour. Merci beaucoup.

Le président : Merci, sénateur Atkins. Ce cadeau est magnifique, et je suis certain qu'on trouvera un endroit où exposer ce béret.

Mme Burdett : Il occupera une place d'honneur dans notre nouvel immeuble, j'en suis sûre.

Le président : Commençons immédiatement notre séance. Si j'ai bien compris, la Légion aurait un exposé à nous faire. Nous aurons ensuite beaucoup de temps pour les questions.

Mme Burdett : Monsieur le président, mesdames et messieurs, c'est un honneur d'être ici aujourd'hui pour représenter la Légion Royale Canadienne et pour un échange de vues en ce qui concerne la nouvelle Charte des anciens combattants (NCAC). Avant d'entrer dans les détails, je me pencherai sur certains principes fondamentaux, si vous me le permettez.

Nos membres des Forces canadiennes et nos anciens combattants sont des Canadiens exceptionnels. Ils ont risqué et continueront de risquer leur vie pour la liberté dont jouissent les Canadiens tous les jours.

In recognizing their sacrifice, Canadians should realize that no death is more important than another, as long as that death or injury is linked to military service. Whether they served in the Second World War or in modern times, heroic Canadians are all veterans who should receive the benefits that they deserve.

Since the Korean War, more than 1,450 Canadian Forces personnel, soldiers, sailors, airmen and airwomen, regular force members and reservists have died for Canada. A large number have suffered injuries. The Canadian Forces has only recently started keeping accurate track of deaths in operations and training. This record is an essential requirement that will ensure that the 17 Canadian Forces members who recently died in Afghanistan and other Canadian military personnel will be suitably honoured in *The Seventh Book of Remembrance*. To help veterans and their families, the legion played an active role in framing the New Veterans Charter. We now need to monitor its implementation and see how it can be improved.

There have been suggestions that no consultation took place before the New Veterans Charter was introduced. This information could not be further from the truth. On the contrary, Veterans Affairs Canada undertook a comprehensive consultation process, going back to the Veterans Affairs Canada Canadian Forces Advisory Council, which was formed in July 2000. That is six years of consultation.

Prior to that, at its 2000 convention in Halifax, The Royal Canadian Legion delegates, representing approximately 450,000 people at that time across the country, adopted a resolution recommending that Veterans Affairs Canada adopt a needs-based disability program.

We met yesterday with Veterans Affairs officials and the six veterans groups, again to look at how to improve the Veterans Charter. We refer to it as a living document. It is not complete in itself. It is a wonderful first measure, but it will be ongoing and we look forward to tweaking it.

In the context of its mandate, the Veterans Affairs Canada Canadian Forces Advisory Council visited all Canadian Forces bases across the country and consulted with a large number of serving members, veterans and dependents. Following the tabling of 17 recommendations and six priorities by the council, VAC continued the consultation with the six veterans' organizations as the department was engaged in drafting Bill C-45.

In the latter stages of the drafting process, the legion recommended strongly that VAC conduct focus groups with Canadian Forces members. This was done. Subsequently, with the endorsement of all Canadian federal political parties, Bill C-45 became law on May 13, 2005.

Pour ce qui touche la reconnaissance de leur sacrifice, les Canadiens devraient se rendre à l'évidence qu'une perte de vie n'est pas plus importante qu'une autre, en autant que cette perte de vie, ou toute blessure, puisse être reliée au service militaire. Qu'ils aient servis durant la Deuxième Guerre mondiale ou durant les temps modernes, ces héroïques Canadiens sont tous des anciens combattants qui devraient recevoir les prestations auxquelles ils ont droit.

Depuis la guerre de Corée, plus de 1 450 membres des Forces canadiennes, marins, soldats, aviateurs et aviatrices, membres de la Force régulière et réservistes, ont payé le sacrifice suprême. Un très grand nombre a subi des blessures. Les FC viennent à peine de mettre en œuvre une tenue de dossiers plus fiable sur le personnel décédé en service ou durant l'entraînement. Cette documentation est essentielle pour s'assurer que les 17 membres des FC qui ont payé le sacrifice suprême en Afghanistan et d'autres militaires canadiens sont dûment inscrits au *Septième Livre du Souvenir*. Pour aider les anciens combattants et leurs familles, la Légion a joué un rôle actif dans l'élaboration de la nouvelle Charte des anciens combattants. Nous devons maintenant en surveiller l'évolution et la mise en œuvre et proposer des améliorations.

On a laissé entendre dans certains milieux que la nouvelle Charte des anciens combattants (NCAC) a été introduite sans consultation. Au contraire, Anciens Combattants Canada (ACC) a mis en œuvre un vaste processus de consultation qui remonte au Conseil consultatif sur les Forces canadiennes d'ACC, mis sur pied en juillet 2000, ce qui totalise six années de consultation.

Précédemment, lors de leur congrès à Halifax en 2000, les délégués de la Légion, soit environ 450 000 membres à l'échelle nationale cette année-là, avaient adopté une résolution recommandant au Ministère la mise en œuvre d'un programme de prestations d'invalidité répondant aux besoins individuels.

Hier, nous avons rencontré de nouveau des responsables d'Anciens Combattants Canada et six organisations d'anciens combattants pour examiner comment nous pourrions améliorer la Charte des anciens combattants, que nous considérons comme un document évolutif. Il n'est pas complet en soi. C'est un excellent début, mais nous avons hâte de le peaufiner.

Dans le contexte de son mandat, le Conseil consultatif sur les Forces canadiennes d'ACC a visité toutes les bases des FC à travers le pays pour y consulter un très grand nombre de militaires actifs, d'anciens combattants et de personnes à leur charge. Après le dépôt des 17 recommandations et des six priorités du Conseil, comme il était engagé dans le processus d'ébauche du projet de loi C-45, ACC a continué de consulter ces six organisations d'anciens combattants.

Dans les étapes finales du processus d'ébauche, la Légion a vivement recommandé qu'ACC établisse des groupes de discussion sur plusieurs bases militaires, ce qui a été fait. Subséquemment, à la suite de l'approbation de tous les partis politiques fédéraux, le projet de loi C-45 a été promulgué le 13 mai 2005.

Following the approval of Bill C-45, lengthy consultations took place as regulations and policies were drafted, with comprehensive and timely inputs through a multilateral consultative process. Seen from this perspective, it should come as no surprise that the New Veterans Charter was implemented in April 2006, with the promise by VAC that it was a living document and would be tweaked as required. For that reason the Legion posted a statement on its website on April 7, 2006, identifying areas that could be improved in the New Veterans Charter. Similarly, we have prepared a number of resolutions that will be introduced at our upcoming convention in Calgary.

The legion posted a draft veterans' Bill of Rights on its website in early March 2006. We shared this document with Veterans Affairs Canada. We firmly believe that the Government of Canada should adopt a robust Bill of Rights for veterans to ensure that their special service to Canada is recognized and compensated. The Bill of Rights should not be formulated as service delivery goals. Any promise of exemplary service should flow from the Bill of Rights, not the reverse.

At our meeting yesterday, this subject was gone over in great detail. I feel that the organizations — the veterans' organizations and Veterans Affairs Canada — have come close to being very happy with the final draft on the Bill of Rights.

Veterans Affairs Canada has often made selective references to the Department of Veterans Affairs Act, especially section 4, which speaks to the care, treatment or re-establishment in civil life of veterans. It should also focus on section 5(g.1), which speaks to the provision of financial assistance toward the expenses of last sickness, funeral, burial and cremation for veterans in financial need. Unfortunately, modern-day veterans, for the most part, are not eligible for this program despite our advocacy on that matter — the recommendations of Veterans Affairs Canada Canadian Forces Advisory Council. Recently, the family of a deceased veteran had to secure a second mortgage on their house to meet these financial needs, and this situation is clearly unacceptable.

Veterans Affairs Canada indicated that they modelled their disability award — the lump sum payment — on the Australian model. The Australian model, however, provides a larger lump sum, albeit on a sliding scale according to age. The model also affords a choice to the veterans in that they can elect for either a lump sum or a monthly disability pension. The legion suggests strongly that VAC should offer such an option, at least to those with acute needs, while it should also increase the disability award lump sum by at least 25 per cent.

Modern-day veterans do not have access to long-term care facilities, other than in exceptional circumstances. We have been told that at the most, only three or four modern-day veterans have this right. As the need for priority access beds in the 17 larger contract facilities and St. Anne's Hospital diminishes

À la suite de la promulgation du projet de loi C-45, l'élaboration des règlements et des politiques a bénéficié d'un vaste et long processus de consultation multilatérale. On ne devrait donc pas s'étonner qu'au moment de la mise en œuvre de la NCAC ACC ait promis que ce document serait évolutif et pourrait, au besoin, être peaufiné. C'est pour ce motif que, le 7 avril 2006, la Légion a publié dans son site Web les mesures qu'il faudrait considérer pour améliorer la NCAC. De même, nous avons rédigé des résolutions qui seront présentées à nos membres lors de notre prochain congrès, à Calgary.

La Légion a publié une ébauche de Déclaration des droits des anciens combattants dans son site Web au début de mars 2006. Nous avons transmis ce document à ACC. Nous croyons fermement que le gouvernement du Canada devrait adopter une Déclaration des droits des anciens combattants qui soit très robuste en vue d'assurer que leur service exceptionnel à la nation est reconnu et compensé. Cette déclaration des droits ne devrait pas être formulée en termes d'un modèle de prestations de services. Toute promesse de services exemplaires devrait découler d'une Déclaration des droits, plutôt que l'inverse.

Dans notre rencontre d'hier, nous avons examiné ce sujet en détail. Je crois que les organisations des anciens combattants et Anciens Combattants Canada sont très satisfaits ou presque de la version finale de la Déclaration des droits.

Dans le passé, ACC a fait référence, souvent ponctuellement, à la Loi sur le ministère des Anciens Combattants, plus spécifiquement à l'article 4, qui stipule les circonstances liées aux soins, au traitement ou à la réinsertion dans la vie civile des anciens combattants. ACC devrait aussi porter attention à l'alinéa 5(g.1), qui stipule les dispositions concernant une aide pécuniaire relativement à la dernière maladie ou aux funérailles, à la sépulture ou à la crémation des anciens combattants qui ont des ressources insuffisantes. Malheureusement, les anciens combattants modernes ont rarement droit à ces prestations, malgré nos interventions et, à cet égard, les recommandations du Conseil consultatif sur les Forces canadiennes d'ACC. Récemment, la famille d'un ancien combattant décédé a dû négocier une deuxième hypothèque pour se tirer d'affaire. Cet état de fait est clairement inacceptable.

ACC a indiqué que le concept d'indemnité d'invalidité — le paiement forfaitaire — a été modelé sur le programme australien. Le modèle australien, cependant, prévoit un montant forfaitaire plus élevé, bien que réduit proportionnellement en fonction de l'âge, et permet aux anciens combattants de choisir entre un montant forfaitaire et une pension d'invalidité mensuelle. La Légion suggère fortement que ACC devrait offrir un choix au moins aux anciens combattants qui ont des besoins criants. ACC devrait aussi augmenter le montant forfaitaire d'indemnité d'invalidité d'au moins 25 p. 100.

Les anciens combattants modernes n'ont pas accès aux établissements de soins de longue durée, sauf dans des circonstances exceptionnelles. On nous a dit que seulement trois ou quatre anciens combattants modernes ont ce privilège. Comme les besoins en lits à accès prioritaire (LAP) dans les

with the decline of traditional veterans, it would be prudent to preserve the enhanced, specialized care facilities that have been set up by VAC, at a large cost. These facilities are needed to provide care for members and veterans suffering from mental health disabilities, such as operational stress injuries, early dementia or even Alzheimer's. Similarly, access to long-term care community facilities should be provided to modern Canadian Forces veterans on the basis of need.

Most of the concerns identified are also addressed in legion resolutions, which will be submitted for the approval of legion delegates at the upcoming biannual convention in Calgary. We have, I believe, copies of our convention booklet with us.

The Chairman: Did you perhaps skip a page?

Ms. Burdett: Did I? I am sorry. I was busy looking for that convention booklet. It will be made available. It is bright yellow and very obvious, so I was —

The Chairman: I think the missing page begins, "There have been widespread discussions on the issue of an ombudsman."

Ms. Burdett: That page is the one, indeed. I apologize. My pages stuck together.

There have been widespread discussions on the issue of an ombudsman. The legion remains convinced that an ombudsman has no role to play in the current legislated disability award/pension process, where access to representation is available at no cost through either the Bureau of Pensions Advocate or the Legion's service bureau, which provides free services, whether or not the veteran/dependent is a member of the legion, in seeking redress from the Veterans Review and Appeal Board. If VAC finds it necessary to appoint an ombudsman, he or she should be fully independent of the Canadian Forces ombudsman.

An ombudsman or an inspector general of care could play a role in dealing with systemic issues of long-term care, keeping in mind that we would wish to maintain our autonomy to pursue legion goals with respect to quality of care in these facilities. Our bottom line is: If there is to be an ombudsman, we want to be consulted in determining his or her mandate.

This item was also on our agenda yesterday and with more open discussions, such as we held yesterday, all the service organizations and Veterans Affairs Canada can come to a mutually satisfactory conclusion on the ombudsman issue. It is important that we know what kind of ombudsman we are looking at, the description of the position and the mandate before we can wholly support anything.

One concern that became apparent during the consultative processes leading to the New Veterans Charter was the inadequacy of mental health services for both veterans and their families. Veterans Affairs Canada and the Canadian Forces currently provide limited services to spouses in non-integrated clinics. At the very least, CF and VAC clinics should be fully

17 établissements à contrat et à l'Hôpital Sainte-Anne s'atténuent avec la diminution des anciens combattants traditionnels, il serait prudent de maintenir les services de soins spécialisés qui ont été mis en place à grands frais par ACC pour prodiguer des soins aux anciens combattants et aux membres des FC qui souffrent de problèmes de santé mentale associés aux incidences de stress opérationnel, de démence ou même d'Alzheimer. De même, l'accès aux établissements communautaires de soins de longue durée devrait être élargi en faveur des anciens combattants modernes selon les besoins.

La plupart des points que nous avons abordés seront soumis séparément pour approbation par les délégués lors de notre congrès semestriel qui se tiendra à Calgary. Je crois que nous avons apporté des exemplaires du manuel de notre congrès.

Le président : Auriez-vous sauté une page?

Mme Burdett : Vraiment? Je suis désolé. Je cherchais le manuel sur le congrès. Nous vous le fournirons. Sa couverture est d'un jaune vif très voyant. Donc, j'étais...

Le président : Je crois que la page sautée commence par « Il y a eu beaucoup de discussions au sujet du bien-fondé d'un ombudsman ».

Mme Burdett : C'est bien la bonne page. Je m'en excuse. Les pages étaient collées.

Il y a eu beaucoup de discussions au sujet du bien-fondé d'un ombudsman pour les anciens combattants. Bien que la Légion reconnaisse qu'un ombudsman ne devrait jouer aucun rôle dans le programme actuel des indemnités d'invalidité, qui est un programme réglementé avec représentation gratuite par l'entremise du Bureau des services juridiques ou du Bureau d'entraide de la Légion, que l'ancien combattant ou la personne à charge soit membre ou non, en vue de la présentation de recours au Tribunal des anciens combattants, si ACC voit la nécessité de désigner un ombudsman, ce dernier devrait être entièrement indépendant de l'ombudsman des FC.

Un ombudsman, ou inspecteur général des soins, pourrait jouer un rôle dans le contexte des questions systémiques reliées aux soins de longue durée, sans toutefois porter atteinte à notre capacité de poursuivre nos objectifs en matière de qualité de ces soins. En définitive, nous désirons être consultés en ce qui concerne l'élaboration du mandat d'un ombudsman.

Ce sujet était également à notre ordre du jour hier. Avec davantage de discussions franches comme celles que nous avons eues hier, toutes les organisations de services et Anciens Combattants Canada pourront en arriver à une entente satisfaisante sur la question de l'ombudsman. Il est important pour nous de savoir quel genre d'ombudsman nous voulons, sa description de poste et son mandat avant de donner notre aval à quoi que ce soit.

L'insuffisance de services de soins mentaux pour les anciens combattants et leurs familles est une préoccupation qui est devenue évidente durant le processus consultatif qui a mené à la NCAC. ACC et les FC prodiguent aux conjoints des soins très limités dans des établissements non intégrés. Tout au moins, les établissements des FC et d'ACC devraient être totalement intégrés

integrated, and clinical care for families should be extended. In that context, VAC recently adopted a six-point mental strategy project. This project should be upgraded to program status to provide fully integrated clinical services and follow up for members, veterans and their families. We believe strongly that the needs of families, spouses and children must be integrated in the veterans care plan. We also feel that the mandate of Military Family Resource Centres, MFRCs, should be enhanced to meet the needs of not only serving members but also veterans and their families. MFRCs should receive joint funding from VAC and from the Canadian Forces. Most concerns previously identified are also addressed in legion resolutions, which will be submitted for the approval of legion delegates at our upcoming biannual convention in Calgary. Our convention booklet will be made available to the Senate veterans affairs subcommittee.

In addition, we are looking at the following issues. The legion feels that the determination of earning loss benefits should include military allowances that are being paid for various special services. Under the New Veterans Charter earning loss is determined under a formula of monthly imputed income, which is the greater of the veteran's monthly salary at the time of release and the monthly military salary for a senior private. In reality, the lower end of this scale is unrealistic. Not only does it not include military allowance but it also fails to recognize that one does not stay at the rank of private for a great length of time and that private's wages are grossly inadequate to sustain a family. Veterans are also eligible for a supplementary retirement benefit, SRB, that is designated to compensate for lower pension contributions if unable to engage in suitable, gainful employment. This benefit is equal to 2 per cent of total economic loss benefit payable to eligible veterans and survivors. The taxable status of the SRB is not well understood. However, the legion would like to see the current legislation amended to allow the transfer of at least a portion of the SRB into a registered retirement savings plan to be deemed income to generate an income stream that would not be taxable. In addition to concerns related to the New Veterans Charter, the legion is also aware that Canadian Forces members face additional burdens when planning their retirement. One such issue concerns the clawback of the Canada Pension Plan. Under current rules, benefits under the Canadian Forces Superannuation Act, CFSA, are subjected to an abatement of the CPP when the recipients reach age 65, even though they have paid into both the CFSA and the CPP while serving and, in some cases, into the CPP while employed in the public or private sectors after their military service. Another area where redress is paramount is the determination of current CFSA benefits for survivors. Currently, CFSA benefits provide only 50 per cent of the members' CFSA pension benefits based on a formula conceived in different economic times. It is at this time when survivors face the greatest challenges. The legion suggests strongly that survivor benefits be increased to at least 66 per cent. We appreciate the opportunity to appear before the subcommittee to share our views on the New Veterans Charter. Throughout our 80 years of service, the legion has taken seriously the importance

et devraient prodiguer des soins coordonnés qui s'étendent également aux familles. Dans ce contexte, ACC vient d'entamer un projet de stratégie de santé mentale à six volets. Ce projet devrait se hisser au rang de programme et fournir des soins de santé entièrement intégrés et un suivi aux militaires, aux anciens combattants et à leurs familles. Nous croyons fermement que les besoins des familles, des conjoints et des enfants doivent être couverts par le régime de soins aux anciens combattants. De plus, nous suggérons que le mandat des Centres de ressources pour les familles des militaires (CRFM) soit élargi pour répondre aux besoins non seulement des militaires en service mais aussi des anciens combattants et de leurs familles. Les CRFM devraient recevoir un financement des FC et d'ACC. La plupart des points que nous avons abordés seront également soumis séparément pour approbation par les délégués lors de notre congrès semestriel qui se tiendra à Calgary. Nous remettons un exemplaire du manuel de notre congrès au Sous-comité sénatorial des anciens combattants.

De plus, nous nous pencherons sur les problèmes suivants. La Légion croit fermement que les allocations militaires versées pour divers services doivent faire partie du salaire militaire mensuel lors de la détermination de l'allocation pour perte de revenu. Selon les critères de la NCAC, la perte de revenu est établie selon une formule de revenu mensuel, soit le salaire mensuel moyen au moment de la libération ou le salaire moyen de dernier échelon d'un soldat, le montant le plus élevé étant retenu. En réalité, le plus bas niveau de cette échelle de compensation est peu réaliste puisqu'on ne tient pas compte des allocations militaires et que le rang de soldat n'est qu'une étape très courte dans la vie de nos militaires. De plus, le salaire d'un soldat est nettement insuffisant au soutien d'une famille. Les anciens combattants sont aussi admissibles à une prestation de retraite supplémentaire, une PRS, qui vise à compenser les militaires qui n'ont pu cotiser à un régime de retraite en raison de leur incapacité d'occuper un emploi rémunérateur et convenable. Cette prestation équivaut à 2 p. 100 du montant total d'allocation pour perte de revenu reçu par un ancien combattant ou son survivant. La définition fiscale de ce montant compensatoire n'est pas très claire. La Légion recommande que la loi soit modifiée pour permettre qu'une portion de ces prestations (jugées comme revenu) soit transférable dans un régime enregistré d'épargne-retraite, pour générer une source de revenu non imposable. En plus des questions reliées à la NCAC, la Légion a certaines inquiétudes vis-à-vis les défis auxquels font face les militaires lors de la planification de leur retraite. L'une d'elles touche la réduction des prestations du Régime de pensions du Canada (RPC). Selon les critères qui existent, les prestations prévues par la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes (LPFRC) sont soumises à une réduction des prestations du RPC lorsque les militaires atteignent l'âge de 65 ans bien qu'ils/elles aient contribué aux deux régimes durant leur service militaire et, dans certains cas, au RPC en tant qu'employés dans les secteurs public ou privé au terme de leur service militaire. Un autre domaine sur lequel il faudrait se pencher concerne la détermination des pensions de survivant selon le régime de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes. Actuellement, les prestations prévues par la LPFRC atteignent seulement 50 p. 100 de la pension de retraite des

of our advocacy role in protecting veterans' rights. As we transition from the old charter to the new, the legion wants to ensure that those rights are identified and understood by all Canadians and, more fundamentally, that they are fully addressed by the government and Veterans Affairs Canada. We also want to ensure that the rights of traditional veterans are not curtailed. Protecting those rights is more than a goal; it is a sacred trust, and we will remember them.

The Chairman: As is our practice, I will give first questions to the regular members of the committee and then pass over to our guest.

Senator Atkins: You referred to modern-day veterans. Please define "modern-day veteran" for us.

Ms. Burdette: It has become usual for us to use the word "veteran" and immediately the image of someone from the Second World War, the First World War, the Korean War or the Gulf War would come to mind. When we use the term, we refer to people who have been in peace-making actions since that time and, in particular, our people retiring from the military at the present time.

Senator Atkins: I understand your concern about the ombudsman. I know there is a military ombudsman but certainly you do not want that person to represent the legion. Can you expand on the view of the legion in respect of the ombudsman?

Ms. Burdette: "Ombudsman" is another misunderstood word. It is difficult to understand what a person means when he or she says "ombudsman." I might have a completely different concept than you would, sir, on what that word entails. I believe this is where we are coming from when we say we will not support fully anything until we know what we are supporting. The mandate of the ombudsman will define the ombudsman. Our concerns lie in what that mandate will be. There was a time when we looked at the ombudsman as someone who would be another level of bureaucracy that could even delay pension activities if they became involved in pension awards.

With time, with society's change and with our younger military people who are accustomed to dealing with an ombudsman when needed, The Royal Canadian Legion has progressed and has begun to look at its policy in this respect. Although we never said that we were opposed to an overseer for long-term health care, you will never hear us say that we are opposed to an ombudsman.

membres selon une formule conçue dans des périodes économiques différentes. Or, c'est souvent durant cette période que les survivants doivent faire face aux plus grands défis. La Légion recommande que ces allocations de survivant soient payées à un montant équivalent à 66 p. 100 de la pension du membre. Nous avons apprécié l'invitation à témoigner devant votre sous-comité pour un échange de vues en ce qui concerne la NCAC. Durant ses 80 années de service, la Légion a toujours pris très au sérieux son rôle de défenseur des droits des anciens combattants. Dans la transition vers une nouvelle charte, nous voulons nous assurer que les besoins des anciens combattants sont cernés et bien compris par tous les Canadiens. Plus fondamentalement, nous voulons nous assurer que le gouvernement et ACC mettent en place les prestations et programmes répondant à ces besoins. Nous voulons également nous assurer que les droits des anciens combattants traditionnels ne subissent pas d'érosion. La protection des droits des anciens combattants est plus qu'un mandat. C'est un devoir sacré, et nous nous en souviendrons.

Le président : Comme d'habitude, c'est aux membres réguliers du Sous-comité de poser les premières questions, puis notre invité pourra poser les siennes.

Le sénateur Atkins : Vous avez parlé d'anciens combattants modernes. Pouvez-vous nous préciser le sens de ce terme?

Mme Burdett : Par habitude, nous utilisons le terme « ancien combattant », qui évoque aussitôt dans notre esprit l'image d'un combattant de la Deuxième Guerre mondiale, de la Première Guerre mondiale, de la guerre de Corée ou de la guerre du Golf. Quand nous employons ce terme, nous faisons référence aux personnes engagées dans des missions de paix après ces guerres et, en particulier, aux militaires à la retraite.

Le sénateur Atkins : Je comprends votre inquiétude au sujet de l'ombudsman. Je sais qu'il y a un ombudsman militaire, mais on ne veut certainement pas qu'il représente aussi la Légion. Pouvez-vous nous en dire davantage sur ce que la Légion pense de l'ombudsman?

Mme Burdett : Le terme ombudsman est un autre terme mal compris. C'est difficile de comprendre le sens que lui prête celui ou celle qui le dit. Ce terme pourrait avoir pour moi une signification tout à fait différente de la vôtre, monsieur. Voilà, selon moi, pourquoi nous voulons savoir de quoi il en retourne avant de donner notre aval à quoi que ce soit. Le mandat de l'ombudsman définira ce qu'est l'ombudsman. La teneur de ce mandat, c'est cela qui nous préoccupe. Il fut un temps où nous considérions l'ombudsman comme une simple formalité bureaucratique supplémentaire qui pourrait même retarder les activités liés aux pensions s'il en venait à se mêler de l'octroi des pensions.

Avec le temps et parce que la société a changé et que nos jeunes militaires sont habitués à faire affaire, au besoin, avec un ombudsman, la Légion royale canadienne a évolué et a commencé à revoir sa position à cet égard. Bien que nous n'ayons jamais dit que nous nous opposions à ce que quelqu'un surveille les soins de santé longue durée, vous ne nous entendrez

We merely want to know what that ombudsman's mandate will be, how it will fit into the scheme of things and how it will provide a better service for our veterans.

Senator Atkins: Do you see yourself as an ombudsman?

Ms. Burdette: I would never use that word for the legion, but there is no doubt that the legion has represented, and represented very well, all veterans, whether or not they were legion members, when they were redressing decisions that had come down in regard to their pensions and disability awards.

Senator Atkins: You spoke of private wages being grossly inadequate to sustain a family. What amount would you categorize as qualifying?

Ms. Burdette: I am not an expert on military wages. I wonder if my colleague can be more specific than I.

Pierre Allard, Service Bureau Director, The Royal Canadian Legion: That comment is made in respect to the private. When serving, the private is probably serving in operations, or in theatre, and receiving some military allowances to complement his or her salary. Unfortunately, under the New Veterans Charter, the earning loss does not include these military allowances.

I want to go back to Senator Kenny's earlier comments on life events, and what happens to people as they progressed through their military career. If, all of a sudden, a private suffers an injury, does the private have these military allowances to survive? If the private has an income loss allowance that guarantees 75 per cent of his or her basic salary, and has children, I do not think that amount is sufficient to maintain a certain standard of living. It is in that context that we make that comment.

If you couple military allowances with a private's salary, that is more logical.

Senator Atkins: This question is not related to the Charter. I am curious to know what effort the legion makes to recruit members of the military who retire from active service.

What kind of cooperation do you receive from the military to ensure that the legion continues to be a viable and critical force representing veterans?

Ms. Burdette: I will address the first part of your question. We have, over the years, had teams go onto the bases where retirement seminars were held, and we would have representatives there to inform the members of what we could do for them.

We have advertised in various military publications to inform them about the legion. Word of mouth has always been one of the best ways, and we have attempted, through the Chief of Defence Staff, and I feel that it has worked very well, to have closer contacts with the military.

jamais dire que nous nous opposons à la fonction d'ombudsman. Nous voulons seulement savoir ce en quoi consistera le mandat de l'ombudsman, quelle place il prendra et comment il fournira de meilleurs services à nos anciens combattants.

Le sénateur Atkins : Vous considérez-vous comme un ombudsman?

Mme Burdett : Jamais je n'utiliserai ce terme pour la Légion, mais il est certain que celle-ci représente très bien tous les anciens combattants, qu'ils soient membres ou non de la Légion, chaque fois qu'ils doivent contester des décisions touchant leurs pensions et leurs prestations d'invalidité.

Le sénateur Atkins : Vous avez dit que le salaire d'un soldat est nettement insuffisant au soutien d'une famille. Selon vous, quel niveau salarial serait suffisant?

Mme Burdett : Je ne suis pas spécialiste en salaires militaires. Je me demande si mes collègues peuvent être plus précis que moi.

Pierre Allard, directeur du bureau d'entraide, Légion royale canadienne : Ce commentaire touche le salaire d'un soldat. Lorsqu'un soldat est en service, c'est probablement dans une opération militaire ou un théâtre d'opérations, et on lui verse des allocations militaires pour compléter son salaire. Malheureusement, en vertu de la nouvelle Charte des anciens combattants, ces allocations ne sont pas prises en compte dans le calcul de la perte de revenu.

Je veux revenir sur les commentaires du sénateur Kenny à propos des étapes de la vie et des situations qui se présentent aux personnes poursuivant une carrière militaire. Dès qu'il est blessé, un soldat peut-il compter sur ces allocations militaires pour assurer sa subsistance? Si ce soldat touche 75 p. 100 de son salaire de base en allocation pour perte de revenu et qu'il a des enfants, je ne crois pas que cette somme lui permette de conserver un certain niveau de vie. C'est dans ce contexte que nous faisons ce commentaire.

Si l'on jumelle les allocations militaires au salaire de soldat, c'est plus logique.

Le sénateur Atkins : Cette question ne touche pas la Charte. Par curiosité, je me demande quels efforts la Légion déploie pour recruter des militaires qui quittent le service actif.

Quel genre de collaboration obtenez-vous de l'armée pour vous assurer que la Légion continue d'être une force viable et cruciale de représentation des anciens combattants?

Mme Burdett : Je répondrai à la première partie de votre question. Depuis plusieurs années, sur les bases militaires où des séminaires pour la retraite sont offerts, nous envoyons des équipes ainsi que des représentants qui informent les militaires de ce que nous pouvons leur offrir.

Nous plaçons des annonces dans diverses publications militaires afin de les informer sur la Légion. Le bouche à oreille a toujours été l'un des meilleurs outils d'information, et nous tentons, par l'intermédiaire du chef d'état-major de la Défense — et je crois que cela fonctionne très bien — d'établir des contrats plus étroits avec les responsables de l'armée.

His invitation to another member of our sub-executive and myself to join them on a trip to Afghanistan to meet personally with the troops, to live with them for the time we were there, and to have the opportunity to talk to them was, I am sure, very good for The Royal Canadian Legion, and it did no harm to the troops.

If I may digress, a corporal said to me, "Ma'am, you are the President of the Legion?" I replied that I was. He said, "You came over to visit, and they are throwing rockets at you, and you put your life on the line to say that you care about us, that you support us, and that the Canadian people are worried about their troops?" I answered, "That is right." He replied, "Ma'am, you must have one very good organization. When I return home, I will make my grandpa very happy, because I am going to join."

Mr. Allard: We probably take a low-key approach, but obviously, we provide a lot of support to the Canadian military, inviting them to see us in a pro-active, favourable role, if you want.

We support Canadian Forces show tours that travel to Afghanistan. In addition to Ms. Burdett being invited to this special event, for example, we usually have an elected official who accompanies the CF show tour for which we are the major sponsor. We support Canadian Forces competition. Perhaps this is less visible for Canadian Forces members, but we also support a lot of cadet organizations across the country, so we try to put our money where our mouth is, if you will.

We are visible at all seminars where Canadian Forces members are preparing to retire. Again, our message is low key. We tell them that we are not there to sell memberships. We are there to tell them, however, that we are available to represent them with disability pension or the disability award process at no cost, whether or not they are a member of the legion.

Senator Atkins: In terms of the membership of the legion, is it declining, or is it holding? What is the pattern?

Ms. Burdette: The membership has declined over the years. There was a time when we had over 650,000 members, and now, we have over 400,000 members.

The rate of decline is not really amazing. When you speak to other service clubs, you will find the same problem. Membership is declining. It is a sign of the times. People are not volunteering as readily as they were 20, 30 or 40 years ago.

Yes, there has certainly been a decline. We would never deny that. However, it is our hope that it will level out, and that, with further association with the military, it may even rise a certain amount again. Certainly, there is no such thought that it will ever decline to the point where there will not be a Royal Canadian Legion.

Senator Atkins: I am sure that is the case.

Leur invitation lancée à un autre membre de notre sous-comité exécutif et à moi-même de nous rendre avec eux en Afghanistan pour rencontrer les troupes, vivre avec elles durant notre séjour et avoir la chance de leur parler a, j'en suis certaine, été très bénéfique pour la Légion royale canadienne et n'a fait aucun mal aux troupes.

Permettez que j'ouvre une parenthèse pour vous relater ce que m'a dit un caporal : « Madame, vous êtes présidente de la Légion? Oui, ai-je répondu. Vous êtes venue nous rendre visite malgré les roquettes qu'on nous lance, et vous mettez votre vie en péril pour venir nous dire que vous vous souciez de nous, que vous nous soutenez et que les Canadiens s'inquiètent de leurs troupes? Exactement, ai-je répondu. Madame, vous devez avoir une très bonne organisation. À mon retour à la maison, je vais rendre mon grand-père très heureux, car je vais joindre vos rangs. »

M. Allard : Notre démarche est probablement très discrète, mais, de toute évidence, nous offrons beaucoup de soutien aux militaires canadiens en les amenant à nous voir sous un jour pro-actif et favorable, si vous me passez l'expression.

Nous soutenons l'équipe des tournées de spectacles des Forces canadiennes en Afghanistan. En plus d'avoir invité Mme Burdett à cet événement spécial, nous chargeons habituellement un représentant d'accompagner l'équipe des tournées de spectacles des FC dont nous sommes le commanditaire clé. Nous soutenons les concours des Forces canadiennes. C'est peut-être moins visible pour les membres des Forces canadiennes, mais nous soutenons également de nombreux organismes de cadets dans l'ensemble du Canada. Nous essayons donc d'investir là où nous pouvons nous faire entendre, comme vous voyez.

Nous sommes visibles dans tous les séminaires où des membres des Forces canadiennes se préparent à la retraite. Là encore, notre message est discret. Nous leur disons que nous ne sommes pas là pour vendre une adhésion. Nous sommes là pour leur dire, cependant, que nous sommes disposés à défendre gratuitement leurs intérêts en matière de prestations d'invalidité ou de pension d'invalidité, qu'ils soient membre ou non de la Légion.

Le sénateur Atkins : Pour ce qui est du nombre de membres de la Légion, est-ce qu'il diminue ou se maintient? Quelle est la tendance?

Mme Burdett : Le nombre de membres diminue d'année en année. Il fut un temps où nous comptions plus de 650 000 membres, et maintenant nous en comptons plus de 400 000.

Le taux de diminution n'est pas vraiment spectaculaire. On observe le même problème dans les autres sociétés philanthropiques. Le nombre de membres diminue. C'est une caractéristique de notre époque. Les gens ne se portent pas bénévoles aussi volontiers qu'il y a 20, 30 ou 40 ans.

Oui, il y a certainement eu une diminution. Nous ne l'avons jamais nié. Néanmoins, nous espérons que ce nombre se stabilisera et que, avec davantage de liens avec l'armée, il pourra même augmenter un peu de nouveau. Évidemment, loin de nous la pensée qu'il diminue au point où la Légion royale canadienne disparaîsse.

Le sénateur Atkins : Je n'en doute pas.

Senator Kenny: I have two areas that I want to focus on, and, like Senator Atkins, they involve the ombudsman. Can you give the committee a description of what you would like the ombudsman's role to be?

In other words, what is your job description for ombudsman? You said you do not want to endorse something until you know what it will be. If you describe what you would like it to be, it may, in fact, turn out to be more like that than not.

Ms. Burdette: Thank you for that question. It gives me the opportunity to explain a bit about how we work things like this.

While the timing is wonderful whenever it can happen, if it had happened a little later, I could have been much more specific. We meet with our Dominion Executive Council prior to the convention on June 23 and 24.

At that time, we hope to present them with a number of possible roles for an ombudsman. They will determine whether to change, add or detract from those lists. Nothing at the legion is decided at the top. It comes from the grassroots: from the membership and their elected officials.

Two weeks down the road, I would have been able to answer that question much better, but you will forgive me if I do not want to tell anybody outside of the executive until they have heard the proposals and have been able to provide their input.

Mr. Allard: The issue of an ombudsman has been on the table for a long time. It may not be well known, but in 1966, a minority report was published at the same time as the Wood report recommendations came out. In this report, they talked about an ombudsman, so the issue goes back a long time.

Various models can be considered. One is a legislated model that enshrines duties, mandates and reporting responsibilities of an ombudsman. Another model is to have responsibilities assigned by the minister, similar to what happens with the Canadian Forces ombudsman.

We believe that there should be a stand-alone ombudsman for Veterans Affairs just as there is a separate standing committee and a separate department for veterans affairs. We like to give a certain priority to that individual.

Our current policy is clear. We support an ombudsman/inspector general for long-term care issues. We were surprised to find out that there is an ombudsman at St. Anne's Hospital but that there are none in the 17 major contract facilities. This situation should be investigated. That ombudsman is in line with our policy and, as Ms. Burdette has said, we are developing options in consultation with other veterans' organizations, and they will be submitted to our executive in Calgary. Until then, unfortunately, we cannot let the cat out of the bag.

Le sénateur Kenny : J'ai deux questions qui m'intéressent et, comme celles du sénateur Atkins, elles concernent l'ombudsman. Pouvez-vous nous décrire le rôle que vous attendez de l'ombudsman?

En d'autres mots, quelles tâches renfermerait la description de poste de l'ombudsman si c'était vous qui la rédigez? Vous avez dit que vous voulez savoir de quoi il en retourne avant de donner votre aval à quoi que ce soit. Si vous nous décriviez ce que vous voulez, il se pourrait bien que ce soit en fait ce que ce sera.

Mme Burdett : Merci pour votre question. Elle me donne la chance d'expliquer un peu comment nous abordons ce genre de situation.

Le moment est toujours bien choisi pour poser ce genre de question, mais, si on me la posait un peu plus tard, je pourrais être plus précise. Avant le congrès des 23 et 24 juin, nous rencontrerons les membres de notre Conseil exécutif.

À ce moment-là, nous comptons leur présenter quelques rôles que pourrait jouer l'ombudsman. Ils détermineront les rôles qu'ils veulent modifier, ajouter ou retirer. Dans la Légion, aucune décision n'est prise d'en haut. Les décisions viennent de la base : les membres et leurs délégués.

Dans deux semaines, je pourrai beaucoup mieux répondre à cette question, mais vous comprendrez que je ne veux rien dévoiler tant que les membres du Conseil n'auront pas entendu et commenté les propositions.

M. Allard : Le débat entourant l'ombudsman date de loin. Peu de gens le savent, mais, en 1966, un rapport minoritaire a paru en même temps que les recommandations du rapport Wood. Dans ce rapport minoritaire, il est question d'ombudsman; c'est donc un sujet très ancien.

Divers modèles peuvent être envisagés. L'un d'eux est un modèle réglementé qui précise les fonctions, les mandats et les exigences en matière de rapport de l'ombudsman. Un autre consiste à ce que le ministre attribue les responsabilités, à la façon dont cela se fait pour l'ombudsman des Forces canadiennes.

Nous croyons qu'il faudrait que l'ombudsman des anciens combattants soit autonome, de la même manière qu'il y a un comité permanent et un ministère distincts pour les anciens combattants. Nous voulons donner un rôle prioritaire à cette fonction.

Notre position est claire. Nous appuyons la création d'une fonction d'ombudsman ou d'inspecteur général pour les soins de santé de longue durée. Nous étions étonnés d'apprendre qu'il y avait un ombudsman à l'Hôpital Sainte-Anne, mais qu'il n'y en avait aucun dans les 17 principaux établissements à contrat. Il faudrait examiner cette situation. Cet ombudsman est conforme à notre position et, comme l'a dit Mme Burdett, nous sommes en train d'élaborer, en collaboration avec d'autres organisations d'anciens combattants, des modèles que nous présenterons à notre conseil à Calgary. En attendant, malheureusement, nous ne pouvons vendre la mèche.

Senator Kenny: I certainly do not want to disrupt your internal organizational procedures but, from where I sit, and I suspect from where you sit too, it looks like a terrific opportunity to shape an office that could be of great benefit to veterans.

I cannot imagine a minister or a department not taking the legion's views into account when this matter goes forward. It seems like an opportunity to get an extra resource and to have something that will work in a complementary fashion to the legion. If I was looking for a descriptor for the legion, I would say "advocate" rather than "ombudsman." I see the Legion playing that role. An ombudsman working in conjunction with an advocate makes a powerful team.

I will not try to define what the ombudsman should be, but I encourage you to in the way you proposed. If you can embrace that role and press it with the minister, he may come forward with something that you find satisfactory.

Mr. Allard: We are embracing it; we just have to explore the models. One element of an ombudsman's mandate could be to for him or her to have an advisory council, and we would want to sit on such an advisory council. It is also evident that the ombudsman mandate would be linked with the veterans' Bill of Rights, which we are also in the process of developing. It is logical and we embrace it. We just need a bit of time to understand what model we will favour.

Senator Kenny: When you arrive at a conclusion, this committee would be interested in knowing which model you like.

The Chairman: Would that not come to light subsequent to your convention in Calgary, if you propose a resolution there, as I understood you to say?

Ms. Burdette: Resolutions will be proposed there to the New Veterans Charter, although not necessarily on the subject of an ombudsman. However, representatives from across the country will meet there and it will be discussed. Each command will have some input.

I must assure you that Veterans Affairs Canada is indeed expecting us to provide them with our suggestions on what we want for an ombudsman and how we see it progressing. The other service organizations will do the same and we will meet again with them on this very subject. However, prior to that they are looking for input from all the service organizations on what we see as the mandate, and we will prepare that for them as quickly as possible.

Senator Kenny: It is my understanding that the legion is advocating that survivors' benefits be increased to 66 per cent from 50 per cent. I wonder why you are shooting so low.

Ms. Burdette: Sixty-six per cent is fairly standard in other plans that we have looked at.

Le sénateur Kenny : Loin de moi l'idée de vouloir perturber vos procédures organisationnelles internes, mais, de mon point de vue, et du vôtre aussi je parierais, cela m'apparaît comme une occasion en or de façonner une fonction qui pourrait être très bénéfique pour les anciens combattants.

Je n'ose croire que le ministre ou le Ministère ignorera les vues de la Légion au moment d'étudier cette question. Cela m'apparaît comme une occasion d'ajouter une ressource et un élément complémentaire à la démarche de la Légion. Si l'on me demandait par quel terme je décrirais la Légion, je dirais « défenseur » plutôt qu'« ombudsman ». Je vois la Légion jouer ce rôle. Un ombudsman qui travaille en collaboration avec un défenseur, cela fait une puissante équipe.

Je ne tenterai pas de définir ce que l'ombudsman devrait être, mais je vous encourage à défendre le rôle que vous avez proposé. Si vous pouvez défendre ce rôle auprès du ministre, il se peut qu'il vous présente un modèle vous satisfaisant.

M. Allard : Nous le défendons, mais il faut que nous examinions les modèles possibles. L'un des éléments du mandat de l'ombudsman serait qu'il ou elle ait un comité consultatif, et nous serions disposés à y siéger. Il est évident que le mandat de l'ombudsman serait lié à la Déclaration des droits des anciens combattants, que nous sommes également en train d'élaborer. C'est un rôle logique, et nous le défendons. Cependant, nous avons besoin d'un peu de temps pour déterminer quel modèle nous préférons.

Le sénateur Kenny : Dès que vous le saurez, faites-nous savoir quel modèle vous aurez retenu, cela nous intéresse.

Le président : Cette question ne sera-t-elle pas tirée au clair à la suite de votre congrès à Calgary, puisque vous comptez y proposer une résolution, comme je vous l'ai entendu dire?

Mme Burdett : Nous y proposerons des résolutions sur la nouvelle Charte des anciens combattants et pas nécessairement sur le sujet de l'ombudsman. Toutefois, des délégués de l'ensemble du Canada s'y réuniront et aborderont ce sujet. Tous les commandements auront leur mot à dire.

Je dois vous assurer qu'ACC souhaite effectivement que nous lui présentions nos suggestions sur ce que nous attendons d'un ombudsman et comment nous voyons son évolution. Les autres organisations de services en feront autant, et nous les rencontrerons de nouveau pour discuter de ce sujet même. Mais d'abord, ACC veut que toutes les organisations de services lui communiquent leur vision du mandat, que nous élaborerons le plus vite possible pour le lui communiquer.

Le sénateur Kenny : Si je comprends bien, la Légion exige que les allocations de survivant passent de 50 à 66 p. 100. Je me demande pourquoi vous exigez si peu.

Mme Burdett : Soixante-six pour cent, c'est généralement la norme dans les autres régimes que nous avons examinés.

Senator Kenny: When one partner is lost, most common expenses carry on. They clearly are not cut in half, as everyone knows. They probably only decrease by 25 per cent. You still have to pay rent and pay for a car. Many expenses pertain regardless of whether there are one or two people.

That is why I wonder why you came up with 66 per cent. My instincts tell me that 75 per cent is a better number.

Ms. Burdette: I like your number better, senator.

Senator Kenny: If you build a case on that number, could we see a copy of it? Perhaps we could build on that.

Ms. Burdette: Thank you. We will make a note.

Senator Kenny: It think it is possible to build a case easily that 50 per cent does not cut it, and that 66 per cent is probably also pretty tight.

The Chairman: I gather you are in agreement with Senator Kenny to let us have, at your discretion, any material you would like us to consider.

Ms. Burdette: We could try to put something of that nature together. It will take some effort. We have to be careful with privacy issues, as I am sure you are well aware. Currently, with the convention upcoming, the staff and elected officers are under a lot of pressure, but we will try to accommodate you.

The Chairman: Thank you. The summer or fall would be fine. This committee is sympathetic to the legion and all veterans. If we can be of assistance in advocating some of your positions, if we agree with them, we will be happy to do so.

Senator Dallaire: Thank you for your succinct and clear presentation. It is a pleasure to receive it and to be able to comment on it.

When I was still serving in the military and looking at the possibility of getting a veteran's pension, I used the legion as my advocate in to see how the system worked. I believe that the legion handles about 15 per cent of all requests to VAC. It performed magnificently. I have not heard about unsatisfactory results from anyone who has used the legion as an advocate. Your track record is strong.

The problem is that you do not sell your product well. I had to learn for myself that the Legion provides that service of reviewing decisions of the board and providing legal support.

My first point is a question concerning the ombudsman's side of the house. A member of the Canadian Forces who is still serving can become a member of the legion. Veterans Affairs Canada provides pensions and, more and more, takes care of those schemes. VAC is integrating its efforts on bases with people still serving in the Canadian Forces. However, you strongly argue

Le sénateur Kenny : Lorsqu'on perd son conjoint ou sa conjointe, la plupart des frais courants continuent. Comme tout le monde le sait, ils ne sont pas coupés de moitié, manifestement. Ils diminuent sans doute de seulement 25 p. 100. Il faut encore payer le loyer et la voiture. De nombreux frais s'appliquent, qu'on soit seul ou en couple.

Voilà pourquoi je me demande comment vous êtes arrivé à 66 p. 100. Intuitivement, je pense que 75 p. 100 est un meilleur pourcentage.

Mme Burdett : Je préfère votre pourcentage, sénateur.

Le sénateur Kenny : Si jamais vous confirmiez par une analyse le bien-fondé de ce pourcentage, pourrions-nous en avoir une copie? Nous pourrions peut-être nous fonder sur cette analyse.

Mme Burdett : Merci. Nous en prenons note.

Le sénateur Kenny : Je pense qu'on peut aisément établir qu'avec 50 p. 100 il n'y a aucune marge de manœuvre et qu'avec 66 p. 100 c'est probablement assez serré aussi.

Le président : Je crois comprendre que vous êtes d'accord avec le sénateur Kenny pour nous transmettre, à votre discrétion, toute l'information dont vous voudrez que nous tenions compte.

Mme Burdett : Nous allons tenter de le faire. Ce sera difficile. Il faut nous montrer prudents avec les questions de confidentialité, comme vous le savez sans doute. Présentement, avec l'imminence du congrès, le personnel et les délégués subissent beaucoup de pression, mais nous essaierons de satisfaire votre demande.

Le président : Merci. Cet été ou cet automne, ce sera parfait. Notre comité éprouve de la sympathie pour la Légion et tous les anciens combattants. Si nous pouvons vous aider à défendre certaines de vos positions que nous appuyons, nous le ferons avec plaisir.

Le sénateur Dallaire : Merci pour votre exposé clair et concis. Ce fut un plaisir de l'écouter et d'avoir pu le commenter.

Lorsque j'étais encore au service de l'armée et que j'envisageais la possibilité de toucher une pension d'ancien combattant, je me suis servi de la Légion comme défenseur pour voir comment fonctionnait le régime. Je crois que la Légion s'occupe d'environ 15 p. 100 des demandes adressées à ACC. Son rendement est exceptionnel. Je n'ai jamais entendu parler de résultats insatisfaisants de ceux qui ont fait appel à la Légion pour les défendre. Vos antécédents sont solides.

Le problème, c'est que vous vendez mal votre produit. J'ai dû apprendre par moi-même que la Légion offrait un service de révision judiciaire et de soutien juridique.

Ma première question touche le camp que défend l'ombudsman. Un membre actif des Forces canadiennes peut devenir membre de la Légion. Anciens Combattants Canada verse des pensions et, de plus en plus, s'occupe des programmes de pension. ACC déploie de plus en plus d'efforts dans les bases militaires auprès des personnes encore au service des Forces

that you do not want the ombudsman to be the same person as the Canadian Forces ombudsman, who is involved in a number of these subjects already.

We are trying to maintain a continuum, or a bridge, between those serving and those leaving. Would it not be more favourable to have an ombudsman who covers both sides? In that way there would be a continuation of the dossier. Perhaps you fear that the workload would be too great, and that you would have to go to a separate ombudsman. If there is an ombudsman, what is your role in this?

When I looked at this matter a long time ago I wondered why the legion was not recognized for its history and track record so that it could take on a modified ombudsman role, thus giving itself a mandate into the future.

Ms. Burdett: You are correct. We do see it as a large role that would be overwhelming. We also see it as a different type of ombudsman, a sort of final recourse for military people. We are not sure that is where this ombudsman would fit.

If we have an ombudsman for veterans, we would like to see the position as one of strength whereby Veterans Affairs Canada would have their own ombudsman and their own mandate, whatever that turns out to be.

The legion, like other veterans' organizations, is certainly able to communicate and to act with Veterans Affairs Canada in a co-operative manner. We act more easily with the department than we can with the military, which is something we are working on. However, at the present time, we feel that the job would be too big for one person. As well, we would like to see this particular office be mandated exclusively to Veterans Affairs Canada.

Mr. Allard: You are asking interesting questions on a very philosophical level. I will go back to what I said previously. We feel that veterans have specific needs, which is why there is a department. That is why there is now a full status standing committee on veterans affairs in Parliament. We feel that, possibly, the status of a veteran would be brought down if the veteran was subsumed under a Canadian Forces ombudsman.

Having said that, at the end of the day, we may end up with an office of the ombudsman for all departments. The government may choose from many options for whatever reasons in the fullness of time.

I would also like to suggest that we are flexible.

Why do we not sell our salad better, as an option to represent veterans? It is not necessarily an easy task in the context of some of the processes that are in place and some that are changing at Veterans Affairs Canada.

For example, a transition interview for a veteran is a challenge in itself because the full-time staff at the transition interview are normally from Veterans Affairs Canada and the Canadian

canadiennes. Cependant, vous soutenez fortement que vous ne voulez pas que l'ombudsman des anciens combattants soit la même personne que l'ombudsman des Forces canadiennes, qui s'occupe déjà de plusieurs de ces questions.

Nous tentons d'établir un continuum, ou un pont, entre les personnes en service et celles qui prennent leur retraite. Ne serait-ce pas mieux d'avoir un seul ombudsman qui défend les deux camps? Ainsi, il y aurait continuité dans le suivi des dossiers. Peut-être craignez-vous que la charge de travail soit trop lourde et qu'on soit forcé de s'adresser à un autre ombudsman? S'il y avait un ombudsman, quel rôle y joueriez-vous?

Lorsque je me suis penché sur cette question il y a longtemps, je me demandais pourquoi la Légion n'était pas reconnue pour son histoire et ses antécédents et pourquoi elle ne pouvait pas adopter un rôle modifié d'ombudsman et ainsi assurer son existence.

Mme Burdett : Vous avez raison. Nous ne voyons pas ce rôle comme un vaste rôle qui serait accablant. Nous le voyons également comme un type différent d'ombudsman, une sorte de dernier recours pour les militaires. Nous ne sommes pas certains que c'est de ce type d'ombudsman dont il s'agirait.

Si nous avons un ombudsman pour les anciens combattants, nous voudrions qu'il ait une position de force et qu'Anciens Combattants Canada ait son propre ombudsman doté de son propre mandat, n'importe lequel.

La Légion, comme les autres organisations d'anciens combattants, est certainement capable de communiquer et d'interagir en collaboration avec Anciens combattants Canada. Nous collaborons plus aisément avec le ministère qu'avec l'armée, quoique nous tentions d'établir un équilibre. Toutefois, à l'heure actuelle, nous estimons que le travail d'ombudsman serait trop ardu pour une seule personne. De plus, nous voudrions que cette fonction relève exclusivement d'Anciens Combattants Canada.

M. Allard : Vous posez des questions intéressantes d'un point de vue très théorique. Je vais réitérer ce que j'ai dit. Nous croyons que les anciens combattants ont des besoins particuliers, d'où la raison d'être d'un ministère et d'un comité permanent sur les anciens combattants au Parlement. Nous croyons que la situation des anciens combattants pourrait se détériorer s'ils étaient obligés de se tourner vers l'ombudsman des Forces canadiennes.

Cela dit, on pourrait se retrouver en bout de ligne avec un poste d'ombudsman par ministère. Le gouvernement pourrait changer d'idée en cours de route.

Je veux souligner également que nous sommes souples.

Qu'est-ce qui nous empêche de mieux vendre notre salade, comme un choix possible de représentation des anciens combattants? Ce n'est pas nécessairement chose facile compte tenu des processus en place et de ceux qu'on modifie dans ACC.

Par exemple, une entrevue de transition pour un ancien combattant est un défi en soi, car l'employé à temps plein qui fait l'entrevue provient généralement d'Anciens Combattants

Forces. We have to move into these transition centres with our service officers. It is not always simple to do that, nor is it simple to establish a visible presence on a regular basis.

Much of the intake for people seeking benefits from Veterans Affairs Canada takes place through the National Contact Centre Network, NCCN. We have approached the NCCN. I have briefed NCCN staff. We have an understanding with Veterans Affairs Canada that as calls come in, obviously, the option of seeking an advocate or a representative from The Royal Canadian Legion is given to the appellants, to the people who call. The same thing happens if they apply online. That window pops up.

We cannot control what telephone operators or analysts do on a daily basis. It is a challenge.

[Translation]

Senator Dallaire: I thought the ombudsman comprised both National Defence and Veterans Affairs Departments to allow for this integration, for continuity and for enhanced trust.

M. Allard: Traditionally, we have developed much trust when working with Veterans Affairs Canada. We negotiated memorandums with them. This took time. We can access their CSDN, or Client Service Delivery Network, and we have established a level of trust with Veterans Affairs Canada. It was often more challenging to deal with Canadian Forces.

Senator Dallaire: My second point is regarding your product, which have a strong past. I mean, if it were hardly up to 50 per cent efficiency, but it is very strong. It is no small business. I think that in envisioning its future, role, participation and viability regarding Canadian Forces members, Canadian Royal Legion should be more dynamic, and we should encourage you to do so considering your past.

[English]

Essentially, the bill of rights is a social contract between the Canadian people and veterans. That social contract is in a vacuum in this nation. Historically, it was a given. However, as this nation becomes more litigating and wants everything on paper, it is high time that this social contract, or bill of rights, becomes a reality, a backdrop to legislation. Legislators can refer to it as they look at the benefits and needs of both members of the military and veterans. I applaud that bill of rights and encourage it. I hope we look upon it favourably.

I wish now to turn to the family support centre option of co-funding. When I returned from Africa after the war, my mother-in-law stated that she would have never survived World War II if she had to go through what my wife and family went through. My father-in-law commanded a regiment in World War II. They had very little information. The information they received was censored and the whole nation was at war.

Canada ou des Forces canadiennes. Il faut que nous établissions dans les centres de transition nos propres agents. Ce n'est pas toujours simple de le faire, comme ce n'est pas simple d'établir une présence visible de façon régulière.

La plupart des personnes voulant obtenir des prestations d'Anciens Combattants Canada s'adressent au Réseau national des centres d'appels, le RNCA. Nous avons abordé le RNCA. J'ai mis le personnel du RNCA au parfum. Nous avons conclu avec Anciens Combattants Canada une entente pour que les appelants se voient suggérer d'avoir recours à un défenseur ou à un représentant de la Légion royale canadienne. La même suggestion leur est faite s'ils présentent une demande en ligne. Une fenêtre instantanée s'affiche.

Nous ne pouvons contrôler ce que les analystes et les téléphonistes font quotidiennement. C'est un défi.

[Français]

Le sénateur Dallaire : Je pensais que l'ombudsman comprenait les deux départements, Défense et Anciens combattants pour faire ce mariage et la continuité et inspirer plus de confiance.

M. Allard : Avec Anciens combattants Canada, traditionnellement, on a développé beaucoup de confiance lorsqu'on travaille avec eux. On a des mémorandums qu'on a négociés avec eux. Cela a pris du temps. On a accès à leur CSDN, le réseau de services à la clientèle et on a établi un niveau de confiance avec Anciens combattants Canada. On a eu plus souvent des défis à faire affaire avec les Forces canadiennes.

Le sénateur Dallaire : Mon deuxième point concerne votre produit qui a un passé très fort. Je veux dire, si vous étiez à 50 p. 100 d'efficacité à peine, mais il est très fort. Ce n'est pas une petite affaire. Je pense que lorsque la Légion royale canadienne envisage son futur, son rôle, sa participation et sa viabilité vis-à-vis des membres des Forces canadiennes, elle devrait être plus forceuse et on devrait vous encourager à le faire à cause de votre passé.

[Traduction]

Essentiellement, la Déclaration des droits est un contrat social entre les Canadiens et les anciens combattants. Dans notre pays, ce contrat social est inexistant. Historiquement, il allait de soi. Toutefois, puisque nous sommes devenus plus revendicateurs et que désormais nous voulons que tout soit écrit, il est grand temps que ce contrat social, cette Déclaration des droits, devienne une réalité, une toile de fond de nos lois. Les législateurs pourront s'y référer dans leur examen des prestations et des besoins des militaires comme des anciens combattants. Je salue cette déclaration des droits et je l'appuie. J'espère qu'on la considérera d'un œil favorable.

Je veux maintenant aborder la solution de cofinancement avec l'aide des centres de soutien des familles. À mon retour d'Afrique après la guerre, ma belle-mère m'a dit qu'elle n'aurait jamais survécu à la Deuxième Guerre mondiale si elle avait eu à subir ce qu'ont subi ma femme et ma famille. Mon beau-père commandait un régiment lors de la Deuxième Guerre mondiale. Très peu d'information leur était fournie. L'information qu'ils recevaient était censurée et tous les Canadiens étaient en guerre.

Today, our families live the missions with us. They do not have the deprivations or the smells, but they have so much of it because the media is so prevalent. They live by changing channels on television, waiting to hear a report that we have been killed, shot, and so on. The families now live the missions with the members. Families are not a protected entity.

The whole principle of this charter was to incorporate the families into the exercise. The family resource centres, which celebrate their fifteenth anniversary this year, have matured enormously. They play a predominant role on the bases.

I totally agree; the charter takes care of members and ex-members, but it is not identified as taking care of veterans. That mandate should be brought forward and funding should be made available. Often the individual goes off, comes back, retires from the forces or is released, and so on. The individual lives in the area but falls under a whole different set of circumstances, yet the family resource centre probably still has the file.

I think that innovative idea would be of enormous benefit and would reduce the number of casualties, in the same way that families must have equal access with the service member and the veteran to preferred treatment. Particularly on the mental health side, one can do as much as one wants with the veteran, but if the family is cut off, it does not help at all and money is wasted.

Long-term beds should be kept. This issue went through the financial exercise of provincial recommendations and the department trying to get rid of them. Maybe you can give me a bit of background. Tied to that is that you do not mention short-term beds, that is to say, having beds available. St. Anne's Hospital has only five. VAC has opened up five other mental health centres, but they have no beds attached to them. In some cases, the veterans must stay for a week or two. Can you address that issue?

Mr. Allard: On the issue of long-term care, VAC has basically turned over to provincial authorities their 17 major facilities, but those 17 facilities, in which the priority access beds are located, still receive financial support from Veterans Affairs Canada. They have full control on the intake in those 17 facilities, which is why we should have an ombudsman not only in St. Anne's Hospital but in the 17 long-term-care facilities where priority access beds are located.

They also have other contract beds in community facilities, some of which are given the status of priority access beds, to house some of the veterans that have that privilege, if you will. They probably have 4,000 priority access beds and 6,000 beds in community facilities. The bottom line is, however, that the modern-day veteran does not have access, under current

De nos jours, nos familles vivent les missions avec nous. Elles n'ont pas à subir comme nous les privations et la puanteur, mais elles en ont une très bonne idée en raison de l'omniprésence des médias. Elles sont rivées à leur téléviseur, parcourant les diverses chaînes pour savoir si nous sommes morts, blessés ou que sais-je. Désormais, les familles vivent les missions des militaires. Ce ne sont pas des cellules protégées.

Le but ultime de cette charte, c'est de faire participer les familles à son élaboration. Les centres de ressources pour les familles de militaires, qui célèbrent leur quinzième anniversaire cette année, ont considérablement mûri. Elles jouent un rôle prépondérant dans les bases militaires.

Je suis entièrement d'accord, la charte s'occupe des membres et des ex-membres des Forces canadiennes, mais elle ne concerne pas les anciens combattants. Il faudrait lui ajouter ce mandat et prévoir des fonds pour cela. Souvent, les militaires quittent les Forces canadiennes pour y retourner, puis ils prennent leur retraite ou sont libérés des Forces canadiennes, et ainsi de suite. Ils continuent d'habiter près de leur base militaire, mais leur situation change radicalement. Pourtant, le centre de ressources pour les familles des militaires a probablement encore leur dossier.

Je pense que cette idée novatrice serait très bénéfique et réduirait le nombre de victimes de la même façon que les familles doivent avoir accès au même traitement privilégié que les militaires et les anciens combattants. En particulier pour la santé mentale, on a beau vouloir tout faire pour aider un ancien combattant, si la famille est laissée pour compte, c'est un gaspillage d'argent et d'énergie.

Il faudrait conserver les lits de soins de longue durée. Ce problème a fait l'objet de recommandations financières provinciales, mais le Ministère a tenté de les rejeter. Vous pourriez peut-être m'en dire un peu plus là-dessus. En outre, vous n'avez pas parlé des lits de soins de courte durée, c'est-à-dire des lits à rendre disponibles. L'Hôpital Sainte-Anne n'en compte que cinq. ACC a ouvert cinq autres centres de santé mentale, mais aucun lit ne leur est rattaché. Parfois, les anciens combattants doivent y séjourner une ou deux semaines. Pouvez-vous régler ce problème?

M. Allard : Pour ce qui est des soins de longue durée, ACC a essentiellement confié aux provinces ses 17 principaux établissements, mais ces 17 établissements, où se trouvent les lits d'accès en priorité, reçoivent encore de l'aide financière d'Anciens Combattants Canada. Les provinces ont plein pouvoir sur l'admission des anciens combattants dans ces établissements. Voilà pourquoi nous devrions avoir un ombudsman non seulement à l'Hôpital Sainte-Anne, mais aussi dans les 17 établissements de soins de longue durée où se trouvent les lits d'accès en priorité.

Les provinces ont également d'autres lits à contrat dans des établissements communautaires, dont certains se voient attribuer le statut de lits d'accès en priorité, pour héberger certains anciens combattants qui ont, disons, des privilèges. Elles comptent probablement 4 000 lits d'accès en priorité et 6 000 lits dans des établissements communautaires. En définitive, toutefois, les

regulations, to long-term care, which is why we say that in the 17 major facilities some specialized wards have been put in place at great cost to Veterans Affairs Canada.

As we go through the transition of the traditional veteran aging, reaching age 81 or 82, and the requirements for these beds diminishing, we are concerned that the department will simply close down the major facilities and throw away the investment they have made in these specialized wards. We say that the department should keep those facilities.

The other issue you talked about is the beds that are provided as an intervention for people who have operational stress injury. You are correct; there are only four or six beds at St. Anne's Hospital. We have a resolution that suggests strongly that there should be intervention beds to help stabilize someone who suffers from operational stress, not only in St. Anne's Hospital but in the western and eastern region. Failing that, we should look at sending veterans or Canadian Forces members who need that intervention care to facilities in the U.S.

Senator Dallaire: I think that the VAC policy, unless you know something different, is trying to get out of the bed work. The department creates these clinics for operational stress, but it does not create temporary beds, which is illogical, because they are part of the treatment. The impression is that the VAC is trying to close down the long-term facilities. Do you have that impression also?

Mr. Allard: I will give VAC the benefit of the doubt, but we have made it clear that we know there will not be as large a requirement as there is today. If you have invested all this money in these specialized wards, why shut them down? The second part is that the need is better met in community facilities for people who have normal level-of-care requirements, so some community facility beds should also remain accessible to modern-day veterans.

Senator Dallaire: I think the argument for the lump-sum option is interesting. Much of the argument for the lump sum was that the money that might be saved, versus the monthly payments option, would be put into new programs such as job opportunities and things like that, enabling people to become more self-reliant. I do not think that is necessarily a fair way. I think that pursuing the option of lump sum and maybe increasing it is a fine argument.

I do not understand about people being buried, getting no benefits and all stuff. These issues are beyond me.

Mr. Allard: The modern-day veterans have restricted access to funeral and burial assistance from the Last Post Fund.

Senator Dallaire: From the Last Post Fund?

anciens combattants modernes n'ont pas accès, en vertu des règlements en vigueur, aux soins de longue durée, et c'est pourquoi nous disons qu'ACC a mis à grands frais des services spécialisés dans les 17 principaux établissements.

Puisque les anciens combattants traditionnels vieillissent et atteindront bientôt 81 ou 82 ans et que cela entraînera une diminution des besoins pour ce genre de lits, nous craignons que le Ministère ferme les principaux établissements et qu'il renonce aux sommes qu'il a investies dans ces services spécialisés. Nous affirmons que le Ministère devrait conserver ces établissements.

L'autre question que vous avez abordée touche les lits fournis comme intervention pour les personnes souffrant de traumatismes liés au stress opérationnel. Vous avez raison, il n'y a que quatre ou six lits pour ces personnes à l'Hôpital Sainte-Anne. Dans une résolution, nous suggérons fortement qu'il y ait des lits d'intervention pour faciliter la stabilisation des personnes qui souffrent de traumatismes liés au stress opérationnel non seulement à l'Hôpital Sainte-Anne, mais encore dans l'Ouest et l'Est canadiens. Sinon, nous devons songer à envoyer nos anciens combattants et nos militaires qui ont besoin de ce genre de soins dans des établissements aux États-Unis.

Le sénateur Dallaire : Je crois qu'ACC vise à se dégager des responsabilités liées aux lits, mais peut-être pouvez-vous infirmer cette information. Le ministère crée des cliniques pour traumatismes liés au stress opérationnel, mais il ne crée pas de lits temporaires, ce qui est logique, car ces lits font partie du traitement. On a l'impression qu'ACC tente de fermer les établissements de soins de longue durée. Avez-vous cette impression vous aussi?

M. Allard : Je laisse à ACC le bénéfice du doute, mais nous avons clairement dit que nous savons que le besoin ne sera pas aussi grand que de nos jours. Si vous avez investi tout cet argent dans des services spécialisés, pourquoi les fermer? Le deuxième point, c'est que les établissements communautaires conviennent mieux aux personnes dont les besoins de soins de santé sont normaux; il faudrait donc que certains lits d'établissements communautaires demeurent accessibles aux anciens combattants modernes.

Le sénateur Dallaire : Je crois que le raisonnement à l'appui d'un paiement forfaitaire est intéressant. Une grande partie de ce raisonnement repose sur la possibilité de consacrer les sommes épargnées, par rapport aux paiements mensuels, à de nouveaux programmes, comme des programmes de création d'emplois, ce qui permettrait aux personnes de devenir plus autonomes. Je ne crois pas que ce soit nécessairement une solution plus équitable. Je crois que l'idée de continuer d'offrir un montant forfaitaire et peut-être de l'augmenter est excellente.

Je me demande pourquoi certaines personnes ne peuvent obtenir d'aide pour les frais funéraires et autres frais du genre. Ce problème me dépasse.

M. Allard : Les anciens combattants modernes ont un accès restreint à l'aide à l'égard des frais funéraires et d'inhumation du Fonds du Souvenir.

Le sénateur Dallaire : Du Fonds du Souvenir?

Mr. Allard: The Last Post Fund: not only the legion, but also the Last Post Fund, advocate increased eligibility for modern-day veterans to access the Last Post Fund for funeral and burial. This change was recommended by the Veterans Affairs Canada Canadian Forces Advisory Council. Unfortunately, it has not been implemented.

Senator Dallaire: Thank you very much.

[*Translation*]

The Chairman: Thank you, senator. I know you must go to the Senate. Needless to say this committee benefits from your direct experience in the Canadian Forces.

[*English*]

Senator Downe: Tell me about the Last Post Fund. It provides assistance for veterans on limited income. Why does it not apply to current veterans, what you call modern-day veterans?

Mr. Allard: The regulations have been drafted to provide benefits only for people who are on the income-loss program. Only a small number of people are eligible for that, and we think that is wrong.

Senator Downe: In your presentation today, you referenced section 5 of the Veterans Affairs Act. Why is that section not invoked for these veterans who do not have assistance?

Mr. Allard: That is what we are asking, senator.

Senator Downe: Have you received any answer?

Mr. Allard: Not yet.

Senator Downe: My second question, Mr. Chairman, pertains to the lump-sum payment that you referred to in your presentation on the next page, the Australian example versus what the Canadian government did.

I was concerned at the time of the New Veterans Charter that the lump-sum payment would, at the end of the day, cost the Department of Veterans Affairs less money; in other words, there would be less benefit for the veterans.

Have you done any analysis, or are you aware of any analysis that has been done? Is a lump-sum payment, as opposed to a monthly disability payment, a savings for the department?

Mr. Allard: From my understanding, it has no impact on cash flow over ten years; the cash requirements or outlays in the first five years are then decreased in the next five years. Over the life of the program, there should be zero cost.

Having said that, I think that the Australian model of looking at life events — as Senator Kenny asked about last week — is more flexible. In that context, you might want to ask the VAC officials to come back and describe the Australian model.

M. Allard : Le Fonds du Souvenir : non seulement la Légion, mais aussi le Fonds du Souvenir préconisent une admissibilité accrue des anciens combattants modernes au Fonds du Souvenir pour leurs frais funéraires et d'inhumation. Ce changement a été recommandé par le Conseil consultatif sur les Forces canadiennes d'ACC. Malheureusement, il n'a pas été mis en œuvre.

Le sénateur Dallaire : Merci beaucoup.

[*Français*]

Le président : Merci, sénateur. Je sais que vous devez aller au Sénat, il va sans dire que ce comité bénéficie de votre expérience directe dans les Forces armées canadiennes.

[*Traduction*]

Le sénateur Downe : Parlez-moi du Fonds du Souvenir. Il fournit de l'aide aux anciens combattants à faible revenu. Pourquoi ne le fait-il pas pour les anciens combattants actuels, ceux que vous appelez les anciens combattants modernes?

M. Allard : Les règlements prévoient que seules les personnes admissibles au programme de perte de revenu ont droit à des indemnités. Très peu de personnes sont admissibles, et nous croyons que c'est injuste.

Le sénateur Downe : Dans l'exposé que vous avez fait aujourd'hui, vous faites référence à l'article 5 de la Loi sur le ministère des Anciens combattants. Pourquoi n'invoque-t-on pas cet article pour les anciens combattants non admissibles à l'aide financière?

M. Allard : C'est ce que nous faisons, sénateur.

Le sénateur Downe : Vous a-t-on répondu?

M. Allard : Pas encore.

Le sénateur Downe : Ma deuxième question, monsieur le président, fait référence au montant forfaitaire dont vous avez parlé dans votre exposé, à la page suivante, l'exemple australien par opposition à ce que le gouvernement canadien a fait.

Je craignais au moment de la mise en œuvre de la nouvelle Charte des anciens combattants que le paiement forfaitaire représente, en bout de ligne, un coût inférieur pour le ministère des Anciens Combattants. Autrement dit, les anciens combattants auraient moins d'indemnités.

Avez-vous fait une analyse, ou savez-vous si une analyse a été faite à ce sujet? Le paiement forfaitaire, par rapport au paiement d'invalidité mensuel, représente-t-il une économie pour le Ministère?

M. Allard : Selon moi, il n'a aucune incidence sur la trésorerie pour les dix années du programme. Les besoins en liquidités, soit les dépenses, dans les cinq premières années sont ensuite réduits dans les cinq années suivantes. Sur toute la durée du programme, le résultat est un coût nul.

Cela dit, je crois que la façon dont le modèle australien considère les étapes de la vie, comme l'a demandé le sénateur Kenny la semaine dernière, est plus souple. C'est pourquoi je crois que vous feriez bien de demander aux fonctionnaires d'ACC de

However, it is difficult to compare apples and oranges. There are aspects of the Australian model that I may not be comfortable with. This lump sum is reduced actuarially over the age of the people that receive the benefits. Even though the sum might be larger at the beginning, it decreases with age.

When you look at the option for the monthly payment versus the lump sum, it is actually the actuarial projection of that lump sum. The monthly payments are much smaller over the age of a recipient. It is difficult to compare both.

Our bottom line is that in the Australian model the lump sum recognizes that you might have children. If you have children, you get a larger lump sum. Looking at life events, going back to the private who has children compared with the private who does not have children, obviously the requirements are different. That difference is recognized in the Australian model.

The other issue is that this lump sum of \$250,000 has been the maximum lump sum paid out probably for the last 20 years. If I remember well, under the Service Income Security Insurance Plan, SISIP, \$250,000 is the maximum lump sum that you can get. That maximum has been there for a while. Maybe it is time we look at it. That is why we suggest an increase to the lump sum, failing the more flexible approach described in the Australian model. I think you should explore the Australian model a little more with VAC officials.

Senator Atkins: On the monthly payment, is there a grandfather clause or can it continue forever?

Mr. Allard: Currently, Canadian veterans who are considered modern-day veterans who have been receiving a monthly disability pension will continue to receive that monthly disability pension.

Senator Downe: Has the legion taken a position on, or are you concerned about, the Veterans Review and Appeal Board? Over the last two years there have been very few appointments, if any. I understand they are understaffed. This situation would slow the system down. Have you made representation to the minister either to reappoint former members whose terms have expired — because the training period for that board is long, and the job is complex and difficult — or to find new qualified members as soon as possible so we do not have a backlog in the system?

Ms. Burdett: We have encouraged them to reinforce their troops, so to speak, at every opportunity. A direct approach has not been made to the minister at this time. However, it is our understanding that they are trying hard to increase their members on that committee and to take care of whatever backlog there might be. For the amount of people they have working, they do exceptionally well at timeliness, but they are definitely in need of more people. We have been given to understand that they are trying hard to fill that void.

comparaître de nouveau pour vous décrire le modèle australien. Néanmoins, il est difficile de comparer des pommes avec des oranges. Il y a peut-être des aspects du modèle australien que je connais mal. Le montant forfaitaire est réduit sur une base actuarielle en fonction de l'âge des prestataires. Si le montant forfaitaire est supérieur au début, il décroît avec l'âge.

En fait, les paiements mensuels représentent la projection actuarielle du montant forfaitaire. Les paiements mensuels sont beaucoup moindres pour la durée des prestations. C'est difficile de comparer les deux régimes.

Ce que nous voulons dire en fait, c'est que, dans le modèle australien, le montant forfaitaire tient compte du fait que vous pourriez avoir des enfants. Si vous avez des enfants, vous touchez un montant forfaitaire supérieur. Si l'on tient compte des étapes de la vie, il est évident que le soldat qui a des enfants a des besoins différents de celui qui n'en a pas. Cette différence est prise en compte dans le modèle australien.

L'autre point, c'est que ce montant forfaitaire de 250 000 \$ est probablement le montant maximal versé dans les 20 dernières années. Si je me souviens bien, dans le Régime d'assurance-revenu militaire, le RARM, 250 000 \$ est le montant forfaitaire maximal que peut toucher un militaire. C'est un maximum qui tient depuis longtemps. Le temps est peut-être venu que nous le révisions. C'est pourquoi nous sommes en faveur d'une hausse du montant forfaitaire, à défaut d'un régime plus souple comme le modèle australien. Je crois que vous devriez demander aux fonctionnaires d'ACC de vous expliquer davantage le modèle australien.

Le sénateur Atkins : En ce qui concerne les paiements mensuels, y a-t-il une clause de maintien des droits acquis, sinon sont-ils perpétuels?

M. Allard : Présentement, les anciens combattants canadiens considérés comme des anciens combattants modernes touchant une pension d'invalidité mensuelle continueront de toucher cette pension.

Le sénateur Downe : La Légion s'est-elle prononcée sur la question du Tribunal des anciens combattants (révision et appel), du moins s'en préoccupe-t-elle? Au cours des deux dernières années, il y a eu très peu de nominations, voire aucune. Je crois que le Tribunal manque de personnel. Cette situation ralentirait le système. Avez-vous demandé au ministre de renommer d'anciens membres dont le mandat a expiré — car la période de formation pour devenir membre de ce tribunal est longue et le travail est complexe et difficile — ou de trouver de nouveaux membres qualifiés dès que possible pour éviter que le système ne croule sous les dossiers?

Mme Burdett : Disons que nous avons encouragé le Tribunal à renforcer ses troupes chaque fois que c'était possible. Jusqu'à présent, nous n'en avons pas parlé directement au ministre. Cependant, nous croyons que le Tribunal fait de son mieux pour accroître le nombre de ses membres et s'occuper des dossiers en attente. Compte tenu du nombre de personnes qui y travaillent, le Tribunal traite les dossiers à une vitesse exceptionnelle, mais il a assurément besoin de plus de personnel. On nous a laissé entendre qu'il faisait de son mieux pour combler cette pénurie.

Senator Downe: That board is important because of the work they do, but the training period for the board members is long. We need a combination of experience and new members on it. I draw that issue to the attention of the chair and the committee.

The Chairman: For my own clarification, in your presentation you pointed out that the Australian disability award model provides for a larger lump sum payment, albeit on a sliding scale, and the choice for the veteran to elect monthly disability payment or a lump sum. What is the situation in Canada and what is your position on it? In Canada, is there an ability to opt for one or the other?

Mr. Allard: There is no such option in the Canadian New Veterans Charter currently. Presently, I think some people may have special needs. Certainly you cannot enforce a choice of either the lump sum or the monthly pension, but maybe we should somehow recognize that these people with special needs should have a choice.

We have to be careful about the Australian model, because, as I said, it is scaled down by age. If you look at their monthly pension, it is only an actuarial component of the lump sum. The monthly payment is much smaller than our monthly payments under the current system, while their lump sum is larger. Their lump sum recognizes that if you have children, we will give you more; if you are a widow or a widow with children we will give you more. That is why I refer to the VAC's one-size-fits-all approach that we have adopted, while the Australian model might be more flexible.

The Chairman: I think I understand that in principle. Whether or not it is tailored to particular situations, what rationale is given for not saying: You can choose X dollars lump sum or Y dollars per month?

Mr. Allard: What was the overriding reason for taking that route?

The Chairman: Why is that choice not given?

Mr. Allard: To be fair, the overriding design that was built into the New Veterans Charter is to promote wellness. If you promote wellness, you might encourage people to be happy with not undergoing any type of rehabilitation and continuing to receive a monthly stipend from the government. Having said that, we still say some unique people may never be rehabilitated, so maybe there should be more flexibility in the system.

Ms. Burdett: Once again, in that light, we fall back on the fact that all of us knew that this charter was not perfect. There were times when things had to be put into it: these numbers or these exactitudes. The charter is a living document. As you can see from our presentation today, we favour the option. We also favour a larger lump sum and we will continue to work towards that.

Le sénateur Downe : Ce tribunal est important en raison de son travail, mais la période de formation de ses membres est longue. Nous avons besoin d'un mélange de membres chevronnés et de nouveaux membres pour y siéger. Je porte ce problème à l'attention du président et de vous-mêmes, mesdames et messieurs les membres du comité.

Le président : Pour ma gouverne, vous avez dit dans votre exposé que le modèle australien d'indemnité d'invalidité prévoit un montant forfaitaire plus élevé, bien que réduit proportionnellement en fonction de l'âge, et que les anciens combattants peuvent choisir de recevoir soit un montant forfaitaire soit une pension d'invalidité mensuelle. Quelle est la situation au Canada et quelle est votre position? Au Canada, les anciens combattants peuvent-ils choisir l'une ou l'autre option?

M. Allard : La nouvelle Charte des anciens combattants ne prévoit pas ce choix. À présent, je crois que certaines personnes peuvent avoir des besoins spéciaux. On ne peut certainement pas contraindre les personnes à choisir entre un montant forfaitaire et une pension mensuelle, mais nous pourrions peut-être admettre que les personnes ayant des besoins spéciaux devraient pouvoir choisir.

Il nous faut être prudents quant nous faisons référence au modèle australien car, comme je l'ai dit, l'indemnité est réduite proportionnellement en fonction de l'âge. Dans ce modèle, la pension mensuelle n'est qu'un élément actuariel du montant forfaitaire. Les paiements mensuels du modèle australien sont beaucoup moins élevés que ceux de notre régime actuel, alors que le montant forfaitaire australien est supérieur au nôtre. Le modèle australien verse un montant forfaitaire supérieur aux personnes qui ont des enfants. Aux veuves ayant des enfants, il donne davantage. Voilà pourquoi je dis qu'ACC a adopté un modèle uniformisé, alors que le modèle australien semble plus souple.

Le président : Je comprends le principe. Que le régime soit adapté ou non aux situations particulières, pour quelles raisons ne pouvons-nous pas dire : Vous avez le choix entre un montant forfaitaire de X dollars et des paiements mensuels de Y dollars?

M. Allard : Quelle était la raison impérative pour laquelle nous avons emprunté cette voie?

Le président : Pourquoi n'offre-t-on pas ce choix?

M. Allard : À vrai dire, dans l'élaboration de la nouvelle Charte des anciens combattants, on visait comme principe absolu à encourager le mieux-être. Lorsqu'on encourage le mieux-être, on risque d'amener certaines personnes à ne vouloir aucune forme de réadaptation et à préférer continuer de toucher une allocation mensuelle du gouvernement. Cela dit, nous disons aussi que certaines personnes ne seront peut-être jamais réadaptées, d'où l'importance, peut-être, d'une souplesse accrue dans le régime.

Mme Burdett : Là encore, sous cet aspect, nous nous heurtons au fait que nous savions tous que cette nouvelle charte n'était pas parfaite. Il fallait bien un jour ou l'autre y inscrire des chiffres. La Charte est un document évolutif. Comme vous pouvez le constater par notre exposé d'aujourd'hui, nous privilégions le choix. Nous sommes également pour un montant forfaitaire supérieur et nous continuerons de défendre cette position.

Mr. Allard: We are also concerned about the supplementary retirement benefit, post age 65. Under the new system, we are not sure that sufficient means are provided to a surviving spouse or to a spouse to maintain their standard of living. Post age 65, the supplementary retirement benefit, taxable or not taxable, is not that clear. I think it should be made clearer in some type of a life-event projection. If there is a possibility to invest that supplementary retirement to produce a non-taxable income stream for surviving widows, I think that would help.

Senator Atkins: The lump sum is defined as “up to \$250,000.” How do they determine that?

Mr. Allard: It is basically a determination on the basis of classes of disability, if you will, so that if you are 100 per cent disabled, you receive 100 per cent; if you are at 75 per cent, you receive 75 per cent.

Senator Atkins: In your observations, has the determination been fair?

Mr. Allard: In my observation, that assessment by category of disability is fair. Maybe the lump sum is not large enough, though.

The Chairman: We have to close shortly, but I wish to ask one other question. You have both made it clear that you see the New Veterans Charter as living, breathing, developing and changing with the times and needs. However, I think all of us acknowledge that there are people — I have certainly received mail in this vein — who feel they have not been consulted adequately on the New Veterans Charter, whether initially or in the elaboration of the regulations.

Do you have any light to throw on that subject and suggestion as to why some people feel this way? Does it have any justification, in your view?

Ms. Burdett: I think we did the best job possible to try to get out to the people affected by the charter in any way, shape, or form, or who had an active working interest in it. There are times, of course, when you are on a limited time frame and you do not have the time to contact absolutely everyone you would like to for input. Sometimes people feel that they did not have sufficient consultation because their personal views were not integrated into it. Consultation was done on a democratic basis with the service organizations and the forces, and the best that you could come up with for the most people on a democratic basis. We tried hard, and I am sure Veterans Affairs Canada did.

Possibly some people feel, because their personal view is not there, that they were not sufficiently consulted. I guess it would be absolutely impossible to go to, and you would never get a

M. Allard : Nous nous préoccupons également de la prestation de retraite supplémentaire, passé l'âge de 65 ans. Nous ne sommes pas certains que, dans le nouveau régime, on offre suffisamment de ressources au conjoint ou au survivant pour lui permettre de maintenir son niveau de vie. Qu'elle soit imposable ou non, la prestation de retraite supplémentaire passé l'âge de 65 ans n'est pas claire. Je crois qu'il faudrait la rendre plus claire à l'aide d'une prévision des étapes de la vie. Je crois qu'il serait avantageux que les veuves puissent investir cette prestation de retraite supplémentaire afin de produire un revenu non imposable.

Le sénateur Atkins : Le montant forfaitaire est défini comme pouvant atteindre 250 000 \$. Comment est-il établi?

M. Allard : Essentiellement, le montant est établi selon les catégories d'invalidité. Une personne à 100 p. 100 invalide touche 100 p. 100 de la prestation, et celle qui est invalide à 75 p. 100 touche 75 p. 100.

Le sénateur Atkins : Dans votre observation, estimez-vous que ce calcul est équitable?

M. Allard : Dans mon observation, j'estime que cette évaluation par catégorie d'invalidité est équitable. Le montant forfaitaire est peut-être insuffisant, cependant.

Le président : Nous devons bientôt lever la séance, mais je veux poser une autre question. Vous avez tous deux exprimé clairement que vous considérez la nouvelle Charte des anciens combattants comme un document qui vit, respire, se développe et change avec le temps et les besoins. Cependant, je crois que nous admettrons tous que certaines personnes — j'ai certainement reçu du courrier en faisant foi — ont l'impression de n'avoir pas été suffisamment consultées à propos de la nouvelle Charte des anciens combattants, d'entrée de jeu ou au moment de l'élaboration de ses règlements.

Pouvez-vous faire la lumière sur ce sujet et émettre des hypothèses pour expliquer pourquoi ces personnes ont cette impression? Ont-elles raison de se sentir ainsi, selon vous?

Mme Burdett : Je crois que nous avons fait de notre mieux pour entrer en communication avec les personnes touchées d'une façon ou d'une autre par la Charte ou qui s'y intéressaient d'un point de vue professionnel. Évidemment, les échéances étant parfois courtes, on n'a pas toujours le temps de joindre toutes les personnes dont on souhaite obtenir les commentaires. Certaines personnes ont parfois l'impression de ne pas avoir été suffisamment consultées du fait que leurs vues personnelles n'ont pas été retenues. Des consultations démocratiques ont eu lieu auprès des organisations de services et des Forces canadiennes, et nous avons tout fait pour entendre le plus de personnes possibles dans le respect de la démocratie. Nous avons fait de notre mieux, et je suis certaine qu'Anciens Combattants Canada a fait de son mieux aussi.

Peut-être que certaines personnes ont ce sentiment de ne pas avoir été suffisamment consultées parce que leurs vues personnelles n'ont pas été retenues. Je crois qu'il serait

consensus of opinion if you went to, every Canadian and asked their opinion on it. We would wait a lot of years for that charter.

The Chairman: Does the legion have any position on the extension of benefits of the Veterans Independence Program, VIP, to surviving spouses of former members of the Canadian Forces who died prior to 1981?

Ms. Burdett: The legion is always in favour of absolutely anything they can get to advance the cause of our veterans and their families.

The Chairman: Help me. Do you think it is a large constituency?

Ms. Burdett: Apparently, it is not a huge one. There are some left, a couple of thousand, maybe. That is a wild estimate, but in the scheme of things, not a huge amount of people. Nevertheless, people out there may be very much in need.

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Allard: In that context, one thing we espouse is that the eligibility matrix for VIP is too complex. There should be a way to make it simpler, for example, eligibility based on need. Maybe that would be one way to skin that cat.

The Chairman: Thank you very much. I think our time has passed and I have to adjourn the meeting. I thank you and The Royal Canadian Legion for your presentations. We have enjoyed it and have learned a lot from it. We look forward to the next time.

The committee adjourned.

absolument impossible d'établir un consensus même si nous pouvions rencontrer tous les Canadiens et Canadiennes pour leur demander leur opinion. Cette chartre aurait mis des années et des années à venir au monde.

Le président : Que pense la Légion de l'idée d'étendre les prestations du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, le PAAC, au conjoint survivant des ex-membres des Forces canadiennes décédés avant 1981?

Mme Burdett : La Légion est en faveur d'absolument tout ce qu'elle peut obtenir pour faire progresser la cause de nos anciens combattants et de leurs familles.

Le président : Dites-moi, s'agit-il d'un grand nombre de citoyens?

Mme Burdett : Pas très grand, à ce qu'il paraît. Il en reste quelques-uns, quelques milliers, peut-être. C'est très approximatif comme estimation, mais, dans cette affaire, ce n'est pas un très grand nombre de personnes. Cependant, certaines d'entre elles sont peut-être très dépourvues.

Le président : Merci beaucoup.

M. Allard : Dans ce contexte, nous sommes d'accord pour dire que la grille d'admissibilité du PAAC est trop complexe. Il devrait y avoir une façon de la simplifier, par exemple en fondant l'admissibilité sur les besoins. C'est peut-être une façon de régler ce problème.

Le président : Merci beaucoup. Je crois que notre temps est écoulé. Je dois lever la séance. Merci à vous et à la Légion royale canadienne pour vos exposés. Nous en avons tiré grand plaisir et multiples leçons. Nous avons hâte de vous revoir.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

APPEARING

Wednesday, May 31, 2006

The Honourable Gregory Francis Thompson, P.C., M.P., Minister
of Veterans Affairs.

WITNESSES

Wednesday, May 31, 2006

Veterans Affairs Canada:

Jack Stagg, Deputy Minister;

Verna Bruce, Associate Deputy Minister;

Brian Ferguson, Assistant Deputy Minister, Veterans Services;

Robert Mercer, Assistant Deputy Minister, Public Programs and
Communications.

Veterans Review and Appeal Board:

Victor Marchand, Chair.

Wednesday, June 7, 2006

The Royal Canadian Legion:

Mary Ann Burdett, Dominion President;

Pierre Allard, Service Bureau Director.

COMPARAÎT

Le mercredi le 31 mai 2006

L'honorable Gregory Francis Thompson, C.P., député, ministre des
Anciens combattants.

TÉMOINS

Le mercredi 31 mai 2006

Anciens Combattants Canada :

Jack Stagg, sous-ministre;

Verna Bruce, sous-ministre déléguée;

Brian Ferguson, sous-ministre adjoint, Services aux anciens
combattants;

Robert Mercer, sous-ministre adjoint, Programmes publics et
communications.

Tribunal des anciens combattants (révision et appel) :

Victor Marchand, président.

Le mercredi 7 juin 2006

La Légion royale canadienne :

Mary Ann Burdett, présidente nationale;

Pierre Allard, directeur du bureau d'entraide.